

La Fille-Dieu au Moyen Age

(XIIIe-XVe siècles)

rapport sur les recherches historiques effectuées
dans le cadre de la restauration de l'église
abbatiale de la Fille-Dieu
près de Romont

Nicolas Schätti
Genève, 1993

reçu le 11.3.1993

Avant-propos

Le destin des monastères cisterciens, installés sur le territoire de l'actuel canton de Fribourg depuis le Moyen Age, peut paraître à bien des titres exceptionnel. Ceux-ci, une abbaye de moines, Hauterive (fondée vers 1137-1138), et deux abbayes de moniales, la Maigrauge (vers 1255-1261) et la Fille-Dieu (vers 1268-1269), ont pu prospérer et se maintenir, de manière quasi ininterrompue, depuis leur fondation jusqu'à nos jours, à l'exception d'un seul, la Voix-Dieu, situé en Singine, qui disparut peu de temps déjà après sa fondation (avant 1323). De plus, ces trois abbayes ont conservé un ensemble remarquable de bâtiments monastiques, en partie médiévaux, meilleur témoin de l'évolution de leurs communautés à travers les siècles.

Dans le cas de la Fille-Dieu, cette continuité de la vie monastique, paraîtra encore plus remarquable, si elle est rendue à son contexte historique d'origine. En effet, malgré leur proximité géographique, une appartenance commune à l'ancien diocèse de Lausanne et la quasi simultanée de leur fondation, les deux monastères de la Maigrauge et de la Fille-Dieu n'appartenaient pas, au Moyen Age, à une même réalité politique. La Fille-Dieu, comme Romont, a dépendu jusqu'en 1536 du domaine de la Maison de Savoie. Sa fondation est inséparablement liée à l'implantation, dans le cours du XIIIe siècle, de cette puissante dynastie dans le Pays de Vaud, auquel Romont faisait politiquement partie au Moyen Age. Parmi toutes les autres abbayes de moniales cisterciennes, fondées en Savoie cisalpine, la communauté de la Fille-Dieu est cependant la seule qui s'est maintenue jusqu'à nos jours ; elle est la seule également à avoir pu conserver un patrimoine architectural significatif. Les rares vestiges subsistant ailleurs, aux anciennes

abbayes de Bonlieu près de Sallenôve et du Lieu au sud du lac Léman (département de la Haute-Savoie), ne donnent aujourd'hui qu'une très faible idée de l'importance qu'ont revêtue les monastères féminins de l'Ordre de Cîteaux dans le territoire des anciens Etats de Savoie.

C'est ce contexte historique, qui a présidé aux premiers siècles d'existence de la Fille-Dieu, que nous proposons de retracer ici. Notre recherche a été grandement facilitée par l'existence d'une étude récente sur le monastère qu'a menée Mme Isabelle Bissegger-Garin dans le cadre des monographies publiées par l'*Helvetia sacra* ¹. Notre problématique, orientée sur les travaux de restauration en cours, diffère cependant nettement des buts de cette publication. Nous avons surtout cherché à préciser certaines données fondamentales de l'histoire du monastère, pour mieux comprendre l'évolution de ses bâtiments et de ses décors. Nous nous sommes donc peu attaché aux questions touchant plus spécifiquement l'histoire religieuse ou institutionnelle de l'abbaye au Moyen Age. En revanche, il nous a paru nécessaire d'examiner plus en détail les relations qu'a entretenues le monastère avec l'extérieur, en particulier celles qu'il établit avec la ville de Romont, certains lignages nobles de la région proche ou encore la Maison de Savoie. Ce sont ces liens particuliers, en effet, qui permettent d'expliquer sans doute certains traits particuliers de l'architecture de l'église et de ses décors.

La recherche, que nous livrons ici, est un bilan provisoire de nos investigations dans les sources documentant l'histoire médiévale du monastère. Elle dépend évidemment des autres analyses, qui ont été ou sont effectuées sur le chantier de restauration. La confrontation fructueuse de certains de nos résultats avec les découvertes faites sur le terrain par M. Jacques Bujard, archéologue responsable, fut essentielle. Cette étude a aussi pu largement bénéficier de la collaboration scientifique, menée avec Mme Brigitte Pradervand dans le cadre de l'étude des peintures murales de l'église.

¹"La Fille-Dieu" par Isabelle Bissegger-Garin, dans : *HS*, III/3, 2, p. 665-695.

Nous avons cependant volontairement limité notre approche aux seules informations tirées des sources écrites. Il n'a été fait recours aux données matérielles (archéologie, architecture, décor) que dans les cas, où celles-ci devaient nécessairement compléter une information historique lacunaire. Une telle restriction nous a paru un préalable nécessaire à toute synthèse future. Pour une véritable analyse des bâtiments ou de leurs décors, nous renvoyons donc aux études, actuellement encore en cours.

Notre recherche a privilégié les sources conservées au monastère, qu'il s'agissait de relire et interpréter en fonction des problèmes posés par la restauration actuelle. Elle se veut donc le complément du travail déjà accompli sur les sources modernes et contemporaines par M. Yvan Andrey² en 1980. Certains sondages ont pu être effectués aux Archives d'Etat de Fribourg, mais les moyens à notre disposition ne nous permettaient guère de poursuivre des investigations dans d'autres centres d'archives, pourtant essentiels, en particulier les archives de la ville et du clergé de Romont ou celles de la Maison de Savoie, conservées à Turin. Nous avons cherché à palier imparfaitement à ce défaut en réunissant, de manière plus systématique que cela n'a été fait jusqu'à présent, les informations déjà recueillies par les nombreux historiens et érudits, qui ont travaillé sur l'histoire savoyarde, fribourgeoise ou vaudoise.

Enfin, nous tenons à remercier la communauté des religieuses de la Fille-Dieu pour leur accueil chaleureux, en particulier Mme Marie-Hortense Berthet, mère abbesse, et soeur Marie-Emmanuel, responsable des Archives. Notre gratitude va également à M. Jacques Bujard, archéologue, à MM. Pierre Margot, Tomas Mikulas et Aloys Page, architectes, et à M. le professeur Alfred A. Schmid, qui ont bien voulu solliciter et encourager une telle recherche. Enfin, j'adresse encore mes plus vifs remerciements à MM. Philippe Broillet, Marcel Grandjean et Hermann Schöpfer, qui m'ont fait bénéficier de leurs critiques et suggestions.

²Andrey, 1980. On trouvera à la suite des sources médiévales des informations complémentaires sur l'histoire post-médiévale de la Fille-Dieu.

Liste des abréviations utilisées

<i>AEFribourg</i>	= <i>Archives d'Etat de Fribourg</i>
<i>AEGenève</i>	= <i>Archives d'Etat de Genève</i>
<i>AF</i>	= <i>Annales Fribourgeoises</i>
<i>AFDieu</i>	= <i>Archives de l'abbaye cistercienne de la Fille-Dieu</i>
<i>AHS</i>	= <i>Archives héraldiques suisses</i>
<i>BBHV</i>	= <i>Bibliothèque Historique Vaudoise</i>
<i>HS</i>	= <i>Helvetia sacra</i>
<i>MDG</i>	= <i>Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève</i>
<i>MDR</i>	= <i>Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande</i>
<i>MDSSHA</i>	= <i>Mémoires et Documents publiés par l'Académie Savoisiennne d'Histoire et d'Archéologie</i>
<i>RHES</i>	= <i>Revue d'histoire ecclésiastique suisse</i>

Introduction

1. Le cadre géographique : Romont et le territoire d'Entre aigues

La fondation du monastère de la Fille-Dieu au début du troisième tiers du XIII^e siècle s'inscrit dans un contexte politique et social bouleversé, qui fait suite à l'implantation de la Maison de Savoie dans la région. Ces changements se traduisirent notamment par la création, dès 1240 environ, d'une ville sur la colline de Romont et par la redéfinition du territoire environnant qui modifia également l'ancien réseau paroissial. Ainsi, contrairement aux fondations contemporaines et voisines de la Maigrauge et de Bellevaux, installées auprès de villes déjà anciennes, la Fille-Dieu fut liée, dès son origine, au développement de Romont, dont elle resta le seul monastère jusqu'au XVII^e siècle.

La ville

L'histoire de la colline et de la ville de Romont n'est guère saisissable avant les années 1240³. A cette date, il est probable qu'une position fortifiée, siège d'une juridiction dépendant de l'évêque de Lausanne, y était déjà implantée⁴. Quoiqu'il en fût

³ L'histoire de Romont n'a jamais fait l'objet d'une étude synthétique approfondie. Nous en rappellerons ici les principaux faits connus, qui intéressent directement l'histoire de la fondation du monastère de la Fille-Dieu. D'une manière générale, sur l'histoire de Romont au Moyen Age, voir surtout Gremaud, 1866 ; Dellion, t. IX-X, 1897, p. 350-484 ; Amman, 1941, p. 20-21 ; et de Vevey, 1978, p. 274-287.

⁴ Un acte, aujourd'hui disparu et connu seulement par de mauvaises transcriptions anciennes, mentionne en effet le droit que détenait Anselme de Billens et que celui-ci céda, sans doute vers 1240, à Pierre de Savoie *in podio de Romont* (Wurstemberg,

auparavant⁵, la colline connut certainement dès cette époque un développement rapide, promu par la Maison de Savoie. C'est, en effet, en mai 1244, que le comte de Savoie Amédée IV et son frère Pierre - le futur Pierre II-, obtinrent, sous la pression de la force, de l'évêque-élu au siège épiscopal de Lausanne, Jean de Cossonay, tout ce que son église avait à Romont (*quicquid ecclesia habebat apud Romont*) et entre la Glâne et le Glanney (*inter Glana et Glanno*) ; le prélat céda, en outre, divers autres droits, notamment ceux qu'il détenait sur Bossens et son territoire, où les droits du curé de Dompierre étaient cependant réservés (*quicquid ecclesia habebat ... apud Bossens et in territorio de Bossens salvo jure ecclesie de Dompetro*)⁶. Cette transaction venait sanctionner un état de fait déjà bien établi, puisque Pierre de Savoie était alors installé depuis 1240 en tout cas sur la colline de Romont, où il avait établi un châtelain⁷. De plus, à une date incertaine, vers 1240 peut-être, le même Pierre de Savoie reçut de Nantelme de Billens le droit que celui-ci détenait sur la colline de Romont⁸.

1858, t. IV, p. 119-120, n°132). Ce *podium* désignait vraisemblablement, comme le pensait déjà Gremaud (1866, p. 3-4), non seulement une *colline*, mais sans doute un *château situé sur une colline* (Niermeyer, *Mediae Latinitatis Lexikon Minus*, Leiden, 1976, p. 810, s.v. *podium*, n°5 et 6). Ce château, qui ne devait être qu'une simple tour, a pu être le siège d'un vidomnat, dont le détenteur était, certes dès 1266 seulement, Anselme de Billens précisément (de Vevey, 1978, p. 277-278).

⁵ Le toponyme de Romont, qui désigne une colline aux formes adoucies (*Rotundus mons*), apparaît dès la seconde moitié du XIIe siècle lors d'une donation faite à la grange de Lussy (paroisse de Villaz-Saint-Pierre) dépendant de l'abbaye d'Hauterive : "*Boamundus de Villa et Raimundus et Guilelmus ... dederunt etiam grangie de Lussiei materias et usumentum ad aratra et ad currus et ad domos faciendas in Faia sub Villa et in nemore de Putei et in Rotundo Monte*" (*Liber donationum*, 1984, p. 174, n°172). Cette notice, qui n'est pas datée, est généralement située vers 1177.

⁶ Cette cession faisait en effet suite à un dur conflit (*maxima guerra*) qui opposa les deux parties depuis 1240 quant au choix du nouvel évêque de Lausanne (Wurstemberger, 1858, t. IV, p. 99-100, n°177).

⁷ Le 23 juin 1240, Humbert de Fernay, *castellanus de Romont et de Moudon*, scelle un acte émanant de Pierre de Savoie (de Vevey, 1978, p. 287-288, note 8). En mai 1244, Pierre reçut à Romont l'hommage du comte de Gruyère, Rodolphe (Wurstemberger, 1858, t. IV, p. 98, n°174).

⁸ Pierre reconnut, en revanche, n'avoir aucun droit sur les hommes et la terre dudit Anselme en dehors des limites de Romont (*nullum tamen jus vel dominium sive usagium habeo in hominibus vel terra dicti Anselmi extra terminos de Romont nec aliquam exactionem debeo facere in eisdem*) à l'exception des peines de sang (haute justice) infligées à des criminels, lesquels seront du ressort du châtelain de Romont ; les peines pécuniaires (basse justice) revenant en revanche audit Anselme (Wurstemberger, 1858, t. IV, p. 119-120, n°132). La date avancée par les copies conservées de cet acte (1259) est à coup sûr fautive. Pierre étant dit dans cet acte frère du comte de Savoie, l'acte remonte au plus tard à la mort de celui-ci le 11 juin 1253 et vraisemblablement n'est-il

L'implantation de la Savoie à Romont fut consolidée par la fondation d'une ville, qui connut une expansion rapide, et par l'édification d'un solide système défensif, dominé par un puissant château. Administrativement, les Savoie intégrèrent Romont au bailliage de Vaud, dont elle formait désormais, à ses marches septentrionales, une des principales places fortes avec Yverdon⁹.

En 1278 au plus tard, 230 maisons environ, réparties entre le *castrum* pour un quart et le *burgum* pour le reste, abritaient une population aux activités professionnelles diversifiées, que l'on peut estimer entre 800 et 1000 habitants¹⁰. Le droit de tenir un marché (*forum*) hebdomadaire dans la ville, accordé dès 1244, avait sans doute créé les conditions indispensables à l'épanouissement du négoce ; l'attestation d'une halle (1278), la présence d'un juif (1278) et d'un lombard (1280) sont les gages de son succès rapide¹¹. Enfin, l'existence de *foules* sur la Glâne à la même époque signale le développement embryonnaire d'une industrie drapière¹².

En outre, la présence de *bourgeois de Romont* est attestée dès 1248 au moins¹³. Ceux-ci, représentés d'abord par des prud'hommes sans doute choisis par le seigneur, participèrent dès le XIIIe siècle à certains actes de la vie publique. Les droits et libertés

guère éloigné de la cession des droits épiscopaux sur Romont (sur la date de cette acte, voir de Vevey, 1978, p. 276). Cet Anselme ou Nantelme de Billens fut récompensé de son allégeance à la Savoie par divers titres et postes importants dans l'administration militaire savoyarde. Qualifié de *dominus* et de *miles* dès 1260, il sera vidomne de Romont (1266), châtelain des Clées (avant 1263) et seigneur du Châtelard (1264) ; voir Pierre de Zürich, 1921, p. 147.

⁹Dès 1264, Romont, qui est dite alors appartenir au "domaine" savoyard en Pays de Vaud, est intégré à la suite des villes vaudoises aux institutions mises en place par Pierre II de Savoie, ancêtre lointain des futurs Etats de Vaud (Tallone, 1941, p. 4).

¹⁰ Amman, 1941, p. 21. On relève alors notamment la présence de trois maçons (*lathomi*), Vincent, Ottet et Michel *li maçon* et d'un charpentier (*carpentarius*), Thierry, qui détenait le moulin de Chavannes (Chiaudano, t. III, 1941, p. 101, 106 et 108-109).

¹¹ Amman, 1941, p. 21. Un revenu seigneurial annuel pour le marché est cité en 1272 (18 livres), celui d'une *domus fori* en 1278 (20 livres), voir Chiaudano, t. III, 1941, p. 5 et 90).

¹² "*Bastistorium et folla subtus castrum* (Chiaudano, t. III, 1941, p. 3, 1272) ; "*Item baptitorium et folla que solent esse subtus castrum destrcuta sunt [...] Item Inter duas aquas juxta follam*" (*ibid.* p. 88, 1278). Les foules à drap apparurent dans le canton de Fribourg au début du XIIIe siècle déjà (Morard, 1981, p. 258).

¹³ Conon forgeron et Guillaume de Ferreres, bourgeois de Romont, témoins d'un acte en 1248 (Morard, 1981, p. 256). Voir aussi la mention de *Rodolphus de Bolos et Giroldus frater ejus burgenses de Runmunt* dans un acte non daté du *Liber donationum* d'Hauterive (1984, n°300, avant 1244/1256, p. 311, n. 7).

de cette communauté furent rapidement garantis et codifiés par des franchises, accordées par Louis II de Savoie au plus tard en 1328¹⁴.

Enfin, le caractère militaire de la nouvelle ville était bien marqué par l'édification d'un château, dont le donjon est daté par Louis Blondel vers 1260¹⁵, et par une imposante tour ronde, dite de Boyer ou petit donjon, édifiée avant 1278 ; cette tour, située au sud de la ville - mais hors les murs de celle-ci - et munie, au XVI^e siècle au moins, d'un système défensif très complet, défendait le pont d'accès au bourg du château, près de la porte dite de Mézières¹⁶.

Au nord-est, mais bien à l'extérieur à la ville, s'élevait également une forte tour, dite tour de l'Etang, près de laquelle se développa le bourg de Chavannes-sous-Romont¹⁷. La forme archaïque de cette tour (de plan carré, voûtée à l'intérieur sur plusieurs étages)¹⁸, citée dès 1272 mais détruite au début du XVII^e

¹⁴Forel, 1872, p. 63-65, n°25 (*communitati nobilium burgensium et proborum hominum de Rotondomonte*) ; voir aussi, *ibid.*, p. 124, n°38 (1352), p. 129, n°41 (1352), p. 141, n°47 (1359) et Bugnion, 1952, p. 32, en tenant compte d'Amman, 1954, p. 13.

¹⁵Blondel, 1935, p. 285 et p. 289; de Vevey, 1978, p. 277-283. Divers travaux, entrepris à Romont en 1261-1262 par Pierre Mainier, attestent qu'à cette époque le *castrum* comprenait notamment un *vieux donjon* (le donjon du *castrum* ?), dans lequel étaient aménagés cuisine et celliers, une *camera domini* et une *aula domini*, munies de cheminées, et d'une chapelle castrale. Ce *castrum* était défendu au sud par une enceinte, renforcée par une petite tour et des fossés (*clausura super fossatum ex parte Glane cum una torella*), ailleurs sans doute par de simples fossés, soutenus par des murs et alignés sur le tracé arrière des maisons et bâtiments (*fossato a parte domus Wilhelmi de Ferreres ; fossato contra capellam domini Humberti de Fernay*) ; voir Chiaudano, t. I, 1933, p. 61 et aussi p. 274 (*pro operibus domini*, exécutées à Romont en 1274-1275 par Pierre Uldri, charpentier). Voir encore AEFribourg, collection Gremaud, n°34, f°313, 1543 ("ledict chasteaul de Romont appelé le grand donjon avec les tours bellohardz pont et fossaulx dudict chasteaulx").

¹⁶"*Donjonus prope dictam villam situatus*" en 1438 et "le petit donjon tours bellohardz fossaulx assis dehors de ladicte ville de Romont devers vent jouxte le pont de la porte du bourg du chasteaulx" en 1543 (AEFribourg, collection Gremaud, n°34, f°218 et f°313). C'est donc vraisemblablement bien cette tour qui est citée en 1278, voir Chiaudano, t. III, 1941, p. 111 (*Item ibidem subtus pontetum ... Item ibidem subtus parvum donionem*). Sur cette tour, voir Blondel, 1935, p. 288 ; de Vevey, 1978, p. 283-285 ; sur les portes de la ville, voir *ibid.*, III, 1941, p. 92, 98 et 106-107, 1278 (*ibidem Inter Dwas Aquas subtus portam a parte stanni ; Item Inter duas Aquas subtus portam a parte de Boscens ; ocham juxta portam burgi ; juxta portam a parte donjonis ; inter duos pontes a parte donjonis*).

¹⁷Le développement de ce bourg est postérieur à celui de la ville. Deux maisons sont cependant situées *juxta stannum* en 1278 déjà (Chiaudano, t. III, 1941, p. 112).

¹⁸La tour est décrite plusieurs fois aux XVe-XVI^e siècles : von Molsheim, 1914, p. 172-173 ("*da stuond gar ein guoter turn under der stat* [après que les Suisses aient pénétrés dans l'étage inférieur de la tour] *es war so grosser ernst da, das man durch ettlich gewelbe kam*", 1476) ; Schilling, II, 1901, p. 19-20 ("[après avoir pris l'étage inférieur] *dennocht war der turn ungewonnen, danne er war vest mit gewelben was eins ob dem andern*", 1476) ; Fries, 1901, p. 413 : "*waz der thurn gewelbet mit steinen*" ; Guilliman,

siècle¹⁹, laisse supposer que sa construction remonte au tout début de l'implantation de Pierre de Savoie à Romont, sinon auparavant. Elle était située juste au-delà des limites de la seigneurie de Romont, définie de ce côté là par le cours du Glanney, dans un angle formé par cette rivière et une digue retenant les eaux de l'étang dit de Romont, qui alimentait des moulins placés en contre-bas²⁰. Ainsi placée en position offensive, elle marquait et défendait efficacement les limites du territoire dépendant de Romont du côté nord-est de la ville²¹, à proximité immédiate de l'endroit où s'implanta plus tard le monastère de la Fille-Dieu.

1597, Liber I, p. 40 ("...ad bellum usque Burgundium, quo bello primum turris [illa quae in pede collis antiquae architecturae et omnia prista] illa quadrata ad radicem opidi post longam obsidionem capta et incensa"). Si l'on en croit ces descriptions, la forme de cette tour n'appartiendrait donc pas à la typologie définie par Louis Blondel pour l'architecture militaire du temps de Pierre de Savoie et caractérisée par des donjons circulaires, voûtés pour les plus anciens dans le seul étage inférieur (exemple d'un donjon, circulaire il est vrai, à plusieurs étages voûtés à Porrentruy, tour du Refouse, dans Blondel, 1935, p. 280, fig. 4).

¹⁹"Item stangnum. Item domus stammi (Chiaudano, t. III, 1941, p. 3, 1272) ; "Domus sive turris stanni" et "Item Inter Duas Aquas unam ocham cum quodam casali juxta turrim stanni" (*ibid.*, p. 88 et 94, 1278) ; la chronique des guerres de Bourgogne en montre deux représentations stéréotypées (Schilling, 1986, p. 605 et 607). En ruine au début du XVII^e siècle, certaines pierres de cette tour, servirent à la construction des murs de clôture du monastère de la Fille-Dieu, vers 1612-1615 ; d'autres, les plus dures, à la fortification de Romont (Pittet, 1937, p. 125-126 et Stajessi, 1903, n.4).

²⁰Chiaudano, t. III, 1941, p. 3, 1272 et p. 86, 88 et 107 ; voir aussi AFDieu, X, n°13 (*bezeriam molendinorum stagni Rotundimontis*, 1293) et AFDieu, X, n°22 (*duas bezerias a stagno Rotundimontis extendentes*, 1308) et AFDieu, X, n°23 (*bezeriam stagni Rotundimontis et calciatam ; calciata dicti stagni*, 1308) ; "*molendina domini nostri ... de turre stagni Rotundimontis sint destructa* " (AEFribourg, collection Gremaud, n°34, f°194, 1395) ; pour la situation de cette tour, voir AEFribourg, collection Gremaud, n°34, f°313, 1543 : "Item la tour et collombiere de l'Estang au bas de ladite ville de Romont outre le Glaney jouxte les basties dudict estang devers le soleil couchant et ledict Glaney devers le vent".

²¹Pendant les guerres de Bourgogne, cette tour joua ainsi un rôle essentiel. Cependant, dès 1366, l'étang de Romont n'existait plus ("*unum nostrum massum terreque terra solebat esse stagnum cum suis marginibus rippis et fondis* ") et le mas de terre qui le remplaçait avait été amodié par le comte Amédée VI à la commune de Romont pour 20 florins annuels, le seigneur se réservant toutefois la possibilité de le récupérer plus tard ("*acto tamen ... quod in casu quo nos vel nostri successores reficeremus seu eciam reparemus dictum stagnum vel chouciam ejusdem quod eo casu dictum stagnum nobis et nostris remaneat* ") ; la commune était tenu de pourvoir au bon état de la couverture de la tour ("*ipsique teneantur et debeant ... manutenere copertam turrim et coperturam tecti turris nostri dicti stagni suis sumptibus et expensis* ") ; voir AEFribourg, collection Gremaud, n°34, f°178, 1366.

L'église paroissiale et son territoire

Contrairement à la plupart des villes neuves qui lui sont contemporaines, Romont fut, dès l'origine, érigé comme chef-lieu de paroisse. Le 26 mai 1244, un jour avant qu'il n'obtienne avec son frère les droits épiscopaux sur Romont, Pierre de Savoie reçut de Jean de Cossonay le droit d'édifier et de doter une église, soit certainement une église paroissiale, attestée comme telle dès 1275 ; l'évêché de Lausanne s'en réservait certes le droit de patronage, qui fut très rapidement aux mains du nouveau seigneur²². Le bas-côté sud de l'église actuelle, consacrée en 1296, donne une idée de l'ambition architecturale de ses promoteurs. Par ses dimensions, Romont se singularise, en effet, parmi les villes neuves savoyardes, aux églises urbaines généralement plus modestes, à l'exception de Moudon, dont elle fut peut-être le modèle²³.

Le territoire de cette nouvelle église fut sans doute détaché de celui de la paroisse voisine de Billens, dont le droit de patronage appartient jusqu'au XIXe siècle, aux détenteurs successifs de la seigneurie du même nom²⁴. Il est très vraisemblable que le seigneur de Billens céda aux Savoie les droits de son église sur la colline de Romont, en même temps que ses droits de juridiction sur cette région. Ceci explique peut-être pourquoi la nouvelle paroisse dépendit jusqu'à la Réforme du décanat de Vevey, comme celle de Billens précisément, mais contrairement aux paroisses voisines de Mézières au sud, de Berlens à l'est, et de Villaz au nord, toutes affiliées au décanat d'Ogoz²⁵. Quant à Bossens, situé alors dans la

²² Wurstemberger, 1858, t. IV, p. 99, n°176. La paroisse de Romont, qui n'est pas citée parmi les paroisses du diocèse de Lausanne dans le cartulaire de Conon d'Estavayer en 1228, apparaît dans un pouillé de 1275 (Clouzot, 1940, p. 117). Il ne semble pas que l'évêque n'ait jamais exercé de droit de patronage à Romont, qu'il céda peut-être avec ses autres droits sur Romont, trois jours après avoir autorisé l'édification d'une église. Dès 1296 au plus tard, le droit de patronage était aux mains de Louis Ier de Savoie, détenteur de la seigneurie de Romont ("*ecclesiam Rotundimontis fundatam per predecessores nostros de novo consecratam ad collationem nostram spectantem* ", AEFribourg, collection Gremaud, n°34, f°55).

²³ Cassina, 1992, 120.

²⁴ Avis contraire chez Dellion, XII, 1903, p. 120-121, qui rattache le territoire de la paroisse de Romont à celui de l'église de Villaz-Saint-Pierre. Sur le droit de patronage de la paroisse de Billens au Moyen Age, voir de Zürich, 1922, p. 161.

²⁵ Voir Clouzot, 1940, p.117 et 123.

paroisse de Dompierre dépendant, elle-aussi, du décanat de Vevey, Jean de Cossonay réserva, comme on l'a vu, expressément les droits du curé sur cette localité, lorsqu'il céda aux Savoie ses droits sur Romont.

Il est ainsi probable que le territoire paroissial fut calqué, selon une pratique usuelle, sur celui de la seigneurie dépendant du nouveau château. Les cours du Glanney, au nord et à l'ouest, et de la Glâne à l'est, délimitaient ainsi une mince bande de territoire autour de la colline fortifiée. Un terme analogue semble d'ailleurs avoir désigné d'une manière générale l'étendue du territoire des franchises de Romont (*Inter Aquas*) et celui du dîme de Romont : *decimam ... Rotundimontis de Interquas*, en 1340, ou dîme "appelé d'Entre Trois Aigues ascavoir entre l'aigue du Glanney devers soleil couchant et bize et l'aigue de la Glannaz devers le soleil levant" en 1543)²⁶.

²⁶ Forel, 1872, p. 125, 1352 ("*illos de Rotundomonte aut habitantes inter aquas Rotundimontis vel illos qui burgenses essent de Rotundomonte*") ; AFDieu, VI, n°3, 1340 et AEFribourg, collection Gremaud, n°34, f°313, 1543. Voir aussi les expressions attestées en 1278, "*decima Inter duas Aquas*" et "*Inter Aquas que dicuntur li Glana et li Glaners*" (Chiaudano, t. III, 1941, p. 89 et 106) et en 1438 : "*decimam de Inter Aquas scilicet inter aquam Glanerii a parte occidentis et aquam Glane a parte orientis*" (AEFribourg, collection Gremaud, n°34, f°218, 1438); sur les limites territoriales de Romont à la fin du XVIIIe siècle, voir Dellion, XII, 1903, p. 121-122 et surtout AEFribourg, plan Etat, n°111.

2. La fondation du monastère

L'empreinte religieuse sur Romont a également été marquée par l'érection d'autres monuments : la fondation d'un hôpital est attestée dès 1275²⁷ et celle d'un monastère, la Fille-Dieu, situé aux abords immédiats de la ville, vers 1268. Leur présence, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, sont la manifestation du développement achevé de la ville et le signe de l'ambition qui présida à son développement.

Contrairement à d'autres villes vaudoises de son importance, cependant, Romont ne connut pas l'implantation de couvents d'ordres mendiants sur son territoire au Moyen Age²⁸. Ce n'est qu'à la Contre-Réforme que la présence permanente de Pères Minimes (couvent fondé en 1620, supprimé en 1725), puis de Capucins (hospice fondé en 1726, élevé au rang de couvent en 1905), assura dans cette ville une prédication régulière. Au deuxième tiers du XIIIe siècle, l'absence de couvent de ce type n'est pas aussi surprenante qu'il n'y pourrait paraître. Les ordres mendiants, en effet, commençaient alors à peine à investir les villes d'une certaine importance, à Lausanne (dès 1234), à Fribourg (avant 1255) et à Genève (avant 1263). En outre, d'autres villes vaudoises, où se trouvaient déjà un monastère, n'ont pas non plus connu l'installation de tels couvents²⁹. Enfin, le parti pris à Romont de fonder un couvent de moniales cisterciennes à proximité immédiate de la ville

²⁷ Clouzot, 1940, p. 118 : *Hospitale de Rotundo Monte*, pour lequel n'est perçue aucune décime. L'hôpital Notre-Dame est attesté dès 1325.

²⁸ Ainsi Nyon (1295-1296), Grandson (1289-1298), Estavayer (1316-1331), Vevey (1422-1424), Orbe (1426-1430), Coppet (vers 1490) et Morges (1497-1500). L'absence d'un véritable monastère urbain a dû paraître exceptionnel dès le Moyen Age. Ainsi, en 1434-1435, lorsque le pape Eugène IV accorda une bulle d'indulgence à la ville, détruite partiellement par un incendie, pour la reconstruction de son église, de son hôpital et du monastère de Romont, sans doute songeait-il alors à un monastère situé dans les murs et non à la Fille-Dieu, qui avait été épargnée par les flammes. Cette méprise donna lieu peu de temps après à un conflit entre les moniales et les autorités de la ville (voir *infra*, p. 46-47).

²⁹ Marcel Grandjean, 1984, p. 96.

n'était pas un phénomène unique, dans le second tiers du XIII^e siècle ; on connaît les monastères de la Maigrauge - fondé près de Fribourg en 1255-1261, ou de Bellevaux - non loin de Lausanne en 1267-1271. Ces villes étaient, il est vrai, déjà bien pourvues en monastères de tous ordres.

La date de fondation

Les circonstances de la fondation du monastère de la Fille-Dieu sont partiellement connues à travers un acte, conservé dans les archives du monastère et daté du 27 juin 1268. Il s'agit d'une sentence arbitrale prononcée par le châtelain de Romont, Borno de Aula, et le chevalier Nantelme de Billens, qui devaient trancher un différend intervenu entre le donzel Guillaume de Salvion et les moniales de la Fille-Dieu (*moniales domus dicte Filia Dei de Rotundomonte Cisterciensis ordinis*). Celles-ci prétendaient, en effet, que le donzel Pierre de Morens, décédé depuis, leur avait légué en aumône perpétuelle un champ, pour qu'elles y édifient une maison et un monastère (*ad hedificandum domum et monasterium in honore Jhesu Christi*). A l'inverse, Guillaume de Salvion, en tant que héritier des biens de Pierre de Morens, contestait la réalité de ce don. Les arbitres, après avoir consulté des prud'hommes dignes de foi (*probos homines fide dignos*), qui confirmèrent la réalité du legs de Pierre de Morens, déclarèrent que le champ en question devait rester en possession des moniales. Guillaume de Salvion était, quant à lui, tenu de les rendre quitte pour ce bien³⁰.

Cet acte venait sanctionner la fondation, alors déjà ancienne, du monastère. Elle fut confirmée, en février 1269, par l'évêque de Lausanne, Jean de Cossonay. A cette date, les moniales avaient également obtenu l'autorisation du curé de leur paroisse. Enfin, en 1274, elles reçurent la confirmation pontificale. Le processus de fondation a pu ainsi s'étendre sur plusieurs années, comme cela semble avoir été usuel en pareil cas. A la Maigrauge, par exemple,

³⁰AFDieu, X, n°1.

soeur Richinza et ses compagnes (*consortes*), avaient obtenu dès 1255 l'autorisation du curé de Tavel de fonder un monastère sur le territoire de cette paroisse ; à cette date, elles avaient sans doute également reçu d'Hartmann de Kibourg des garanties quant à la donation d'une terre, où elles comptaient établir leur monastère. Cette donation ne fut cependant effective qu'en 1260³¹. La fondation peut être considérée comme achevée avec l'incorporation du monastère dans l'ordre de Cîteaux, accordée en 1261 par Jean de Cossonay³².

A la Fille-Dieu, des circonstances particulières, difficiles à élucider complètement, ont perturbé ce processus classique de fondation. Au début de l'été 1268, il paraît évident que les moniales avaient déjà pris possession du champ, qui faisait l'objet du litige et sur lequel il est dit qu'elles avaient *fondé* leur monastère (*super campo in quo fundatur dicta domus*). Diverses indices laissent penser que le legs de Pierre de Morens ne devait alors pas être très ancien.

Il est très probable qu'un acte de donation n'a jamais été dressé pour cette donation. En effet, un tel acte aurait nécessairement été cité lors de l'arbitrage qui opposa le nouveau couvent à l'ayant-droit du défunt. Celle-ci dût donc, dans un premier temps, être orale, garantie par la seule foi des témoins présents, selon une pratique usuelle en pays coutumier, qui peut être bien observée, au milieu du XIIIe siècle, lors de la fondation de Hauterive³³.

Cependant, au milieu du XIIIe siècle, le temps qui pouvait s'écouler entre cette donation orale et sa consignation définitive par écrit ne devait guère dépasser quelques années (cinq au plus dans le cas de la Maigrauge). En effet, vers 1220-1230 environ, la valeur probatoire des actes scellés par une autorité semble s'être imposée, en particulier dans les milieux ecclésiastiques. On sait ainsi que Pierre de Morens et, plus tard, le monastère de la Fille-Dieu ont fait également usage de cette pratique alors récente. La nécessité d'un

³¹ *Helvetia Sacra*, t. III/3, 2, p. 120 ; *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, t. I, 1839, p. 91-92 et *Mémorial de Fribourg*, t. II, 1855, p. 47.

³² *Mémorial de Fribourg*, t. II, 1855, p. 49-50.

³³ *Liber donationum*, 1984, p. 1-6 et 52-55.

acte écrit a dû se faire plus pressante, dès que les moniales prirent possession du terrain légué, ce qui était déjà fait en juin 1268.

C'est sans doute la mort du donateur, Pierre de Morens, qui empêcha la rédaction d'un tel acte. Le décès de celui-ci devait alors être relativement récent - il vivait encore en juin 1266³⁴ - et la sentence arbitrale tranchait sans doute une question difficile de sa succession. Celle-ci devait être compliquée par le fait que l'ayant-droit, Guillaume de Salvion, n'était, de toute évidence, pas son héritier direct. La présence de prud'hommes, cités comme témoins par les représentants du pouvoir seigneurial - le châtelain Borno de Aula et le chevalier Nantelme de Billens, qui agit là peut-être déjà en tant que vidomme -, renforce cette hypothèse. Ces prud'hommes, en effet, ne doivent pas être considérés comme de simples témoins, mais bien comme les représentants de la communauté urbaine, qui étaient consultés justement lors des règlements de succession difficiles³⁵. Dans une région, régie par le droit coutumier, qui, d'une manière générale, ne connaît pas encore la pratique du testament, mais seulement la procédure complexe de la donation entre vifs, de tels problèmes ne devaient en effet pas être rares³⁶.

Si notre hypothèse se vérifie, la donation dut être faite par Pierre de Morens quelques temps avant sa mort, survenue entre juin 1266 et juin 1268 et sans doute peu avant cette date.

³⁴ Le 8 juin 1266, Pierre de Morens, damoiseau et bourgeois de Romont, donne, avec le consentement de sa femme Juliette, en aumône perpétuelle aux Prémontrés d'Humilimont 10 sous de censes annuelles pour le salut de dame Jordanne, sa mère, de son âme et de celles de tous ses prédécesseurs ; l'acte a été dressé à Romont et est scellé par Rodolphe, curé de Villaz et le seigneur Nantelme de Billens, vidomme de Romont, chevalier (AEFribourg, Humilimont, T, n°5b)

³⁵ Mariotte-Löber, 1973, p. 86-87 ; Poudret, 1992, p. 45-46 ; sur l'institution des prud'hommes à Romont, voir aussi Forel, 1872, p. 125-126.

³⁶ Poudret, 1956 (notamment, p. 45-46 et 108-110) . Remarquons enfin que les droits du monastère devaient être suffisamment manifestes pour que les arbitres n'aient pas prévu le dédommagement (*laudemium*) de l'autre partie, selon la pratique habituelle en pareil cas (*ibid.*, p. 130).

La première église et les bâtiments conventuels d'après les sources historiques

Les indices, attestant la construction de l'église et des bâtiments conventuels au XIII^e siècle, restent relativement ténus. Cependant, les circonstances de la fondation du monastère et les données historiques disponibles laissent supposer qu'un cadre matériel, suffisant à l'établissement de moniales et permettant l'épanouissement d'une vie régulière, dût être réalisé rapidement.

Il ne semble pas qu'on puisse établir de règles précises entre les étapes institutionnelles d'une fondation et le rythme de construction des bâtiments nécessaires à son fonctionnement. Seule la consécration de l'église fournirait une indication quant à l'exécution du gros oeuvre, mais cette donnée fait généralement défaut. En outre, on peut supposer que l'incorporation à Cîteaux n'était guère être possible avant l'achèvement du lieu de culte principal et des bâtiments indispensables à la vie conventuelle. Dans un premier temps, ceux-ci pouvaient ne pas être construits en dur, comme cela fut certainement le cas à Hauterive, au milieu du XII^e siècle. En revanche, la confirmation de la fondation par l'évêque intervenait indépendamment de l'état d'avancement des travaux³⁷.

A la Fille-Dieu, le monastère était *fondé* en juin 1268 ; la *terre* ou le *champ*, offert par Pierre de Morens, certainement dépourvu de bâtiments à l'origine, était sans doute déjà occupé par les moniales, qui ont pu commencer la construction de certains édifices. On peut raisonnablement supposer, comme on l'a vu, que cette *fondation* n'était alors pas être très ancienne. Moins d'une année plus tard, en février 1269, lors de la confirmation de la fondation par l'évêque de Lausanne, la première communauté, formée de Juliette de Villa et ses compagnes, résidait déjà sur les lieux de leur fondation. Enfin, un acte du 1^{er} décembre 1270 atteste

³⁷ Ainsi à Bellevaux, en février 1271, l'évêque confirma la fondation, le jour-même, où il posa de la première pierre de l'église. En revanche, en 1261, à la Maigrauge, l'intervention épiscopale sanctionna sans doute un processus de fondation déjà achevé, qui autorisait l'incorporation du nouveau monastère dans l'Ordre de Cîteaux, effective une année plus tard (*HS*, III/3, 2, p. 584-585 et p. 798-799).

l'existence, dans un confins de propriété, du monastère des moniales sous Romont (*domum ipsarum subtus Rotundummontem*)³⁸.

A Romont, les Cisterciennes ne s'implantaient pas dans un désert, mais dans une zone rurale, exploitée et aménagée de longue date. Elles cherchèrent très vite à agrandir leurs possessions par l'acquisition de différentes terres voisines du monastère. Cette politique culmina en 1280-81 avec la prise en abergement d'un domaine important, au nord du monastère, qui forma les terres de leur première grange³⁹.

Le site, un terrain situé à proximité du Glanney et en contrebas de l'étang dit de Romont, de nature marécageuse mais drainé dès le XIIIe siècle par les canaux d'alimentation de plusieurs moulins, exigeait des travaux réguliers d'assainissement. La construction, à l'initiative des moniales, d'un mur de soutènement destiné à consolider le tracé d'un bief des moulins de Romont, est attestée dès 1293⁴⁰.

Le premier monastère, édifié vers 1266-1270, devait déjà comprendre une église, indispensable à la vie régulière du couvent. Celle-ci n'est cependant citée qu'au tout début du XIVe siècle, dans une donation pour l'entretien de la lampe eucharistique⁴¹. Un legs analogue, fait vraisemblablement avant 1274 en faveur du luminaire du dortoir, confirme la présence de bâtiments conventuels à cette date⁴².

Le temps très bref écoulé entre la fondation et l'achèvement des bâtiments conventuels et de l'église n'est pas aussi étonnant qu'il n'y paraît. A Hauterive, au milieu du XIIe siècle, la consécration de la première église (*dedicatio ecclesie prime*) fut déjà possible en

³⁸ AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°28v°.

³⁹ AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°120.

⁴⁰ AFDieu, X, n°13 et AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°107v°. Il ne s'agit donc pas du mur de clôture du monastère ; le fait m'a été confirmé par M. Philippe Broillet, qui étudie ces questions à Genève dans le cadre de l'Inventaire des Monuments d'art et d'histoire de ce canton. Jusqu'aux travaux d'assainissement du domaine de la Fille-Dieu et à la correction des eaux du Glanney, entrepris en 1912-1913 et en 1922, le drainage des terres autour du monastère, par des fossés, fut une préoccupation constante.

⁴¹ AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°23-23v°.

⁴² *Obituaire*, 1953, p. 13. Le donateur, le seigneur Emeri de Villa est sans doute identifiable avec le père de Conon de Villa, mort avant octobre 1274 (Gumy, 1923, p. 238, n°638).

1138, une année seulement après la première dotation du monastère. Dans ce cas, il semble que l'on se soit contenté, dans un premier temps, d'un sanctuaire et d'un monastère provisoires, remplacés ou consolidés avant 1162 par un *monasterio novo* et une nouvelle église, qui fut elle-aussi consacrée⁴³. A Romont même, l'église paroissiale, dont l'érection avait été autorisée dès 1244, ne fut consacrée qu'en février 1296 (*de novo consecratam*), mais la présence d'un curé est attestée depuis 1258 au moins⁴⁴. Les récentes découvertes archéologiques, faites par Jacques Bujard à la Fille-Dieu, semble décrire un processus analogue pour ce monastère, dont l'église fut remplacée par un bâtiment en dur, qui pût enfin être consacré en 1346⁴⁵.

Le choix de l'ordre

L'ambition initiale des fondateurs était la création d'un monastère de Cisterciennes. C'est ce qui ressort non seulement de la sentence arbitrale de 1268, mais aussi des premiers actes concernant le monastère, qui désigne celui-ci comme appartenant à l'Ordre de Cîteaux⁴⁶. Du point de vue religieux, la fondation de la Fille-Dieu participait ainsi d'un mouvement général, qui vit au XIIIe siècle, une véritable "efflorescence" de fondations de ce type dans toute l'Europe. Les dates de création de la quasi totalité des monastères de moniales cisterciennes, situés dans les frontières actuelles de la Suisse, remontent à une époque comprise entre le premier tiers du XIIIe siècle et le début du XIVe⁴⁷.

Ce tableau général mérite cependant d'être nuancé. En effet, dans les territoires situés au sud du Léman (canton de Genève, départements actuels de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Savoie), les fondations d'établissements cisterciens féminins datent du XIIe siècle

⁴³ *Liber donationum*, p. 6 et n°1, 10, 19, 29, 31, 47, 317 et D8 ; Tremp, 1988, p. 120.

⁴⁴ AEFribourg, collection Gremaud, n°34, f°55 et Dellion, 1897, t. IX-X, p. 381 et 477.

⁴⁵ Bujard, 1992, p. 2-3.

⁴⁶ HS, III/3,2, p. 667.

⁴⁷ HS, III/3,2, p. 528-529.

déjà⁴⁸. Au nord du Léman, comme dans les régions alémaniques, il faut attendre le XIII^e siècle pour voir apparaître des fondations de ce type, à la Maigrauge (1255-1259) près de Fribourg et à Bellevaux près de Lausanne (1267-1268). Mais toutes ces fondations, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, obtinrent le rang d'abbaye, au plus tard avant la fin du XIII^e siècle, puis furent incorporées de plein droit à l'Ordre de Cîteaux⁴⁹.

En revanche, la Fille-Dieu ne bénéficia pas d'une incorporation immédiate. Si, pendant quelques temps encore, l'espoir de se voir intégré à l'Ordre a pu encore être entretenu dans le monastère, les confirmations octroyées par l'évêque de Lausanne Jean de Cossonay, en 1269, puis par le pape Grégoire X, en 1274, réservaient expressément les droits épiscopaux, ce qui empêchait de fait toute affiliation à Cîteaux. Certes, du point de vue religieux, le monastère pouvait, comme d'autres prieurés de Cisterciennes non exempts de la juridiction épiscopale, entretenir un lien avec l'Ordre par l'entremise de relations privilégiées avec les abbés de la région. On sait ainsi que ceux de Hauterive et du Hautcrêt garantirent une certaine forme de protection au prieuré de Romont entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle en tout cas ; peut-être même exercèrent-ils une *cura monialium*, dont on n'a cependant gardé aucune trace documentaire⁵⁰. Cependant, l'absence d'une reconnaissance *de jure* privait de fait le prieuré de Bénédictines d'une autonomie réelle face aux évêques de Lausanne, seule garante d'un attachement durable aux institutions cisterciennes⁵¹.

⁴⁸C'est le cas notamment de l'abbaye du Betton en Maurienne, fondé en 1135, et de ses prieurés, cités dans une bulle du pape Lucius III en 1184 : Bons en Bugey ; Bonlieu dans la vallée des Usses ; Bellerive au bord du Léman (Chauvin, 1990, p. 48, A1). C'est peut-être aussi le cas de deux monastères du diocèse de Genève, le Lieu en Bas-Chablais (vers 1150) et Sainte-Catherine du Mont, près d'Annecy, fille de Bonlieu (1179) ; voir Besson, 1871, p. 103 et p. 130.

⁴⁹HS, III/3, 2, p. 585 et 799 ; Chauvin, 1990, p. 25-26. Notons toutefois que le Lieu fut au contraire abaissé au rang de prieuré entre 1254 et 1299, en raison de sa déplorable situation économique (voir *infra*, note 112).

⁵⁰Contrairement à ce que l'on a pu affirmer cependant, l'abbé du Hautcrêt n'apparaît jamais comme père immédiat du monastère avant son incorporation (HS, III/3,2, p. 666, qui cite à tort AFDieu, X, 8 et *ibid.*, p. 670) ; sur la *cura monialium* par des abbés cisterciens de prieurés non incorporés, voir de Fontette, 1967, p. 29-30 et p. 61-62.

⁵¹Il est ainsi même possible que le monastère ait subi une influence clunisienne dans le premier quart du XIV^e siècle. En effet, il était alors très lié au prieuré de Villars-les-Moines

Le problème de l'exemption

A la fin du XIII^e siècle, la Fille-Dieu était donc bien un cas particulier. Les réelles motivations, qui empêchèrent l'évêque de Lausanne d'exempter le monastère de Romont, nous échappent. On explique généralement un tel refus par une dotation insuffisante des monastères, qui ne leur permettait pas de respecter la clôture. Ce fut, par exemple, le cas du monastère de la Voix-Dieu (actuel canton de Fribourg, district de la Singine), qui fut fondé vers 1314 mais déjà abandonné avant 1323. Rien n'indique cependant que le monastère de la Fille-Dieu ait connu des difficultés semblables. La prospérité, dont il jouit dès sa fondation, nous semble comparable à celle de ses soeurs fribourgeoise et lausannoise au moment de leur incorporation. Son maintien comme prieuré bénédictin pendant près d'un siècle ne pourrait guère s'expliquer autrement.

Dans le cas de la Fille-Dieu, il est probable que le refus de l'incorporation a relevé principalement de l'autorité diocésaine. Il était sans doute lié aux privilèges, qu'auraient représentés une exemption. En effet, celle-ci ne s'appliquait pas seulement au monastère lui-même, mais s'étendait également à l'ensemble des territoires et des hommes, qui en dépendaient. En plus de certains avantages économiques (exemption du paiement des dîmes), elle ôtait à l'évêque tout pouvoir sur l'organisation et l'administration du monastère (élection des supérieures, droits de visite et de sanctions). Elle mettait, enfin, la nouvelle abbaye et une vaste région à l'abri des interdits qu'il pouvait être amené à prononcer.

Certes, l'évêque Jean de Cossonay ne semble pas avoir été, par principe, opposé à l'implantation de l'Ordre de Cîteaux dans son diocèse. Au contraire, il permit l'incorporation rapide du monastère de La Maigrauge (1261), fondation des Kibourg placée sous la protection de l'Empire, et posa la première pierre de l'église de

(canton de Berne), dont le prieur, Guillaume de Villa, était l'oncle de la prieure de la Fille-Dieu, Perrette. Le monastère contracta d'ailleurs des dettes auprès de celui-ci. De plus, Guillaume contribua à l'édification d'une maison, située probablement à proximité du couvent, dont il garda la jouissance sa vie durant et où il a pu se retirer. Voir sources, sous l'année 1318.

Bellevaux en 1271, à proximité immédiate du chef-lieu du diocèse⁵². En 1293, son successeur, Guillaume de Champvent, exempta ce monastère de la juridiction épiscopale.

Dans le cas de Romont, en revanche, il est probable que des raisons politiques, liées aux conflits qui opposèrent dès le milieu du XIII^e siècle les évêques de Lausanne à la Maison de Savoie, expliquent les réticences de l'Ordinaire à céder une partie de ses pouvoirs de juridiction dans un territoire, où leur autorité avait été battue en brèche⁵³. Jean de Cossonay, au début de son épiscopat, puis surtout Guillaume de Champvent et ses successeurs furent en conflit permanent avec les Savoie, en particulier avec les seigneurs de Vaud. L'installation des Savoie à Romont avait d'ailleurs marqué une étape décisive dans leur conquête du Pays de Vaud, déjà effective à la mort du comte Pierre en 1268. De fait, il faudra attendre que les relations entre la Savoie et l'autorité diocésaine s'améliorent dans le courant du XIV^e siècle (après 1316), pour que la Fille-Dieu puisse enfin accéder à une pleine autonomie.

Le choix du lieu

Dans ce contexte particulier, où s'entremêlent les pouvoirs et les juridictions, la localisation précise du monastère *sous Romont* mérite un examen plus attentif. Remarquons d'emblée que celui-ci ne se situe pas sur le territoire paroissial de la nouvelle église. L'évêque avait, en effet, limité les droits cédés à Pierre II en 1244 par le cours du Glanney. Le monastère, fondé immédiatement sur la rive gauche de celui-ci, se trouvait ainsi situé à l'extérieur du domaine dépendant du château de Romont, sur le territoire de la paroisse voisine de Villaz⁵⁴. La tour de Chavannes, construite à proximité du

⁵² Il mourut sans doute trop tôt pour procéder lui-même à son exemption, réalisée sous l'épiscopat de son successeur en 1293 (*HS*, III/3, 2, P. 585).

⁵³ Sur ces conflits entre épiscopat et Maison de Savoie, voir Largiadèr, 1957 et Morerod, 1992.

⁵⁴ Le fait est précisé lors de la confirmation de la fondation par l'évêque de Lausanne en 1261 ("*apud Rommon nostre dyocesis in loco ubi resident parrochie de Vila* ") ; voir aussi la définition des limites entre les paroisses de Villaz et de Romont en 1785 chez Dellion, t. XII, 1903, p. 121-122. La situation du monastère est comparable à celle de la

monastère, marquait, on l'a vu, cette frontière. La différence de statut entre la ville et le monastère était d'autant plus nette que les deux paroisses relevaient de décanats différents.

La fondation du monastère au-delà des limites du territoire de la seigneurie de Romont, telles qu'elles avaient été fixées en 1244, permettait à la nouvelle église de préserver entièrement ses droits sur son territoire. De plus, elle pouvait signifier, à terme, une extension potentielle des pouvoirs de la ville au-delà du Glanney⁵⁵. Un bourg, situé au pied de la ville, les Chavannes, se développa d'ailleurs à proximité de la Fille-Dieu, mais sur la rive droite du cours d'eau. Une telle extension, qu'une exemption rapide du monastère n'aurait fait que renforcer, ne se réalisa cependant jamais.

La question des fondateurs : la Savoie et les familles nobles locales

Le fait que le monastère ne dépendit pas, à l'origine, de la juridiction temporelle de la seigneurie de Romont explique peut-être le rôle limité de la Maison de Savoie dans sa fondation. Certes, le premier acte, qui sanctionne juridiquement l'existence du monastère, émanait des autorités seigneuriales, mais celles-ci étaient alors les juges d'un conflit. Les donations régulières, faites dès 1284 par différents seigneurs issus de la Maison de Savoie, restèrent ainsi toujours modestes. Le fait que le comte Pierre ne fit pas mention du monastère dans ses dernières volontés, rédigées peu avant sa mort en 1268, indique peut-être qu'il ne prit pas une part active à la fondation⁵⁶. L'intervention de la Maison de Savoie se fit, semble-t-il, surtout par l'entremise de personnalités issues des familles nobles de la région, qui lui étaient inféodées.

Maigrage, elle-aussi fondée sur le territoire de la paroisse voisine de Tafers, mais sur des biens détenus par le seigneur de Fribourg.

⁵⁵ Voir, par exemple, les extensions de Fribourg (*MAHFribourg*, t. II, p. 4).

⁵⁶ Wurtemberg, t. IV, 1868, p. 431, n°749. Il fait en revanche des donations à l'abbaye de Bons et aux moniales de Bellerive. Remarquons toutefois qu'aucunes investigations dans les archives savoyardes n'a été entreprises à ce sujet. Comme c'est le cas au XIV^e siècle, les seules sources écrites conservées au monastère peuvent considérablement fausser la vision authentique des faits.

On ne connaît pas encore grand chose du premier donateur connu de la Fille-Dieu, Pierre de Morens. Fils et petit fils de chevaliers (d'Hugues et de Raymond, morts entre 1230 et 1240⁵⁷), il est issu de la petite noblesse locale, bien implantée dans la région, en particulier sur le territoire de la paroisse de Villaz, où fut fondé le monastère. On sait, par ailleurs, que cette famille était en relation avec les monastères de la région, les Prémontrés d'Humilimont ou les Cisterciens de Hauterive.

Toutefois, Pierre n'a jamais porté le titre de seigneur, ni même celui de chevalier, comme avant lui ses père et grand-père. Il apparaît surtout comme bourgeois de Romont, où il devait donc résider. Il dépendait peut-être du seigneur savoyard, comme son héritier, Guillaume de Salvion, noble lui-aussi et homme de la Savoie, qui détenait deux maisons en ville en 1278⁵⁸.

Cependant même si Pierre de Morens légua la terre, où furent élevés les premiers bâtiments conventuels, il semble bien que l'initiative de la fondation du monastère appartint à la famille de Villa. On ne sait pas si des liens particuliers unissaient cette famille aux Morens⁵⁹, outre le fait qu'elles possédaient toutes deux d'importants biens dans la région proche, parfois voisins les uns des autres.

Aux XIIIe-XIVe siècles, en effet, un monastère est encore largement une affaire de famille. Celles-ci confisquaient généralement à leur profit l'institution qu'elles avaient fondée et qui devait témoigner de l'excellence de leur maison⁶⁰. La solidarité

⁵⁷ Raymond de Morens, chevalier, et son fils Hugues, chevalier, vendent en octobre 1230 un alleu, situé dans la région de Lussy (lieu-dit des Nays), aux moines de l'abbaye d'Hauterive ; l'acte est confirmé par Marguerite, femme de Raymond et par Jordanne, femme de Hugues, et les héritiers de celui-ci, Pierre et Perrette (AEFribourg, Illens, n°69). Jordanne mourra avant novembre 1262 (AEFribourg, Humilimont, T, n°5a). Pierre aura également une deuxième soeur, Jeanne, qui épousera Guillaume de Payerne, dit *de Domo murata*, avec lequel elle aura un fils, Othet (cf. sous 1289).

⁵⁸ Chiaudano, t. III, 1941, p. 101, 1278 (cité alors comme *dominus*).

⁵⁹ Emeri, chevalier de Villa, est toutefois cité comme témoin dans un différent qui opposa l'abbaye d'Hauterive à Jordanne, veuve d'Hugues de Morens, et à un certain Pierre de Granges. Il s'agit peut-être du père de Conon de Villa (AEFribourg, Illens, n°81).

⁶⁰ Bel exemple d'un tel monopole à l'abbaye de Bonlieu (département de la Haute-Savoie), monastère fondé par la famille de Sallenôve, en 1486. Selon Simon abbé de Balerne, ce monastère n'était qu'une prison dorée, où l'on retenait les femmes nobles

Conon de Villa était alors, sans doute, détenteur des droits de la seigneurie de Villa, qu'il dut hériter de son père Emeri, seigneur de Villa, mort avant 1274⁶⁵. C'est ce que laisse supposer l'étendue des biens qu'il détenait, libres de toutes redevances, sur le territoire de Villaz. Si, en 1281-1282, il n'est encore cité que comme *miles*, dès 1309, au moins, il porta le titre de *dominus*⁶⁶. En 1278, il niait certes tout lien de dépendance directe envers le comte de Savoie⁶⁷, mais, comme de nombreux nobles vaudois avant lui, il intégra finalement le parti savoyard. Le 29 avril 1305, en effet, ses neveux, Rodolphe et Guillaume, prêtèrent l'hommage vassalique à Louis II de Savoie, seigneur de Vaud ; le même jour, Conon lui-même légua à ce seigneur, mais sans lui prêter, semble-t-il, l'hommage, ses biens situés à Villaz⁶⁸. L'allégeance de fait à la Savoie se traduisait par la possession, dès 1278, d'une maison à Romont dans le *burgum*, qu'il détenait encore à sa mort en 1326⁶⁹. De plus, il semble avoir exercé une position influente dans cette ville, puisqu'en 1318, il pouvait représenter la communauté de Romont lors d'un conflit, intervenu entre celle-ci et le curé de la paroisse⁷⁰.

L'attachement de la famille de Villaz au prieuré de Bénédictines de Romont se traduisit enfin par d'importantes donations pieuses, faites par Conon et par son frère Guillaume. Les liens, entretenus par le premier avec l'abbaye de Hauterive, où il fit élever un tombeau dans le cloître, ont peut-être facilité le long processus de rénovation du monastère dans le deuxième quart du XIVe siècle, qui aboutit finalement à son incorporation à l'Ordre de Cîteaux.

L'intervention de Guillaume de Villa à la Fille-Dieu est attestée dès la fin du XIIIe siècle. Il prêta d'importantes sommes

⁶⁵ Gummy, 1923, p. 227, n°606 et p. 238-239, n°638.

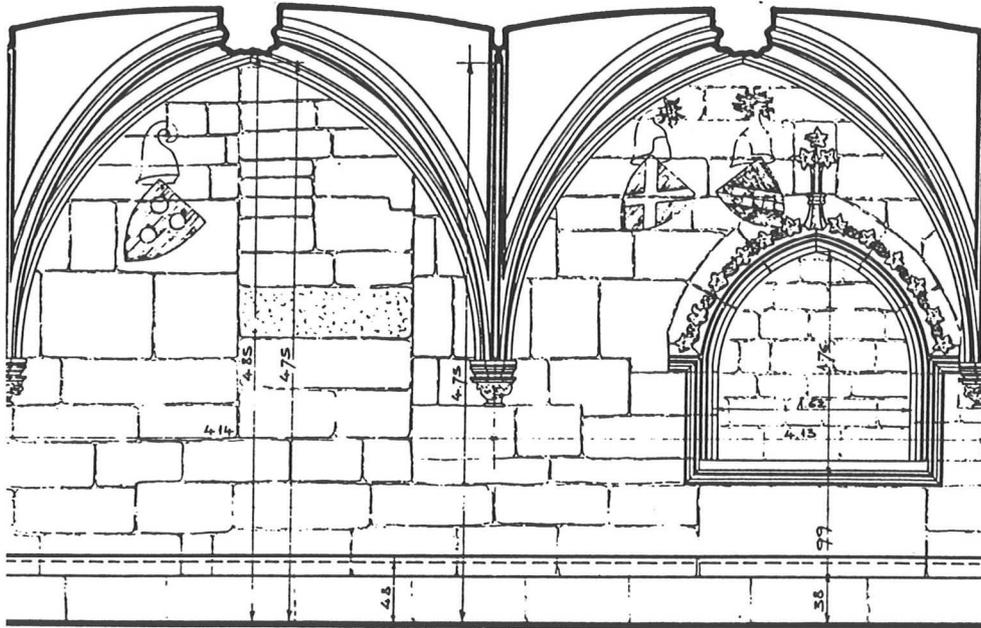
⁶⁶ AFDieu, VI, n°31.

⁶⁷ Chiaudano, t. III, 1941, p. 101, 1278.

⁶⁸ Bruchet, 1900, p. 251. Louis II poursuivait là une politique d'implantation sur le territoire de la paroisse de Villaz, commencée déjà par Pierre de Savoie (Wurstemberg, t. IV, 1858, n°355, 1253-1254); pour les droits que détenaient la Maison de Savoie dans cette paroisse, voir Chiaudano, t. III, 1941, p. 88-135.

⁶⁹ Chiaudano, t. III, 1941, p. 101 et AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°149.

⁷⁰ Dellion, t. IX-X, 1897, p. 355.



Tombeau de Conon de Villa dans l'aile nord
du cloître de Hauterive (relevé bureau d'architecture
Broillet et Wulfleff, 1910-1912, publié dans
Waeber-Antiglio, p. 71, fig. 62)

d'argent au monastère et paya, avant 1318, certains frais de construction d'une maison neuve, qui était peut-être située à proximité de la clôture. Il est même possible qu'après avoir renoncé à sa charge de prieur, il s'y retira jusqu'à sa mort⁷¹.

Le rôle joué par la famille de Villa lors de la fondation du monastère s'explique par les logiques propres à la géographie seigneuriale de la fin du XIII^e siècle et des débuts du XIV^e siècle. Fondé dans la paroisse de Villaz, sinon sur le territoire de la seigneurie du même nom, le monastère était, de fait, lié au destin de cette famille. Celle-ci ne manqua pas d'assumer pleinement ses responsabilités seigneuriales, en encourageant l'implantation de la nouvelle fondation, puis en accompagnant son développement. Peut-être faut-il également expliquer ainsi la relative discrétion de la Maison de Savoie. Celle-ci ne semble être intervenue de manière décisive qu'après la mort de Conon de Villaz, dont ils héritèrent les biens et sans doute les obligations⁷². Dans la seconde moitié du XIV^e siècle encore, cependant, la protection que les Savoie exerceront sur le monastère ne sera qu'indirecte, laissant à une autre famille noble locale, les Billens, sa direction effective.

⁷¹ Il en conserva en tout cas la jouissance sa vie durant (AFDieu, X, n°8).

⁷² AFDieu, X, n°28.

3. La rénovation du monastère au XIV^e siècle

La mort du seigneur Conon de Villa et celle de son frère, l'ancien prieur clunisien de Villars-les-Moines Guillaume, qu'il faut sans doute considérer comme les véritables fondateurs du monastère, marque une étape importante de l'histoire du monastère. En effet, l'apparition de la Maison de Savoie comme son nouveau protecteur laïc et l'intervention d'une nouvelle famille, les Billens, qui comptent parmi les vassaux les plus fidèles de celle-ci, allèrent profondément modifier le statut du monastère. Quant à sa situation matérielle, avec la reconstruction de son église entre 1321-1350 et l'amélioration sensible de son temporel, du point de vue religieux et spirituel ensuite, avec le développement des fondations bourgeoises et l'incorporation définitive à l'Ordre de Cîteaux, réalisée vers 1346-1348.

Les relations avec Romont : la Fille-Dieu, un monastère urbain ?

Dès l'origine, la Fille-Dieu partagea son destin avec celui de Romont. Certes ce sont surtout les familles nobles locales, plus que les bourgeois, qui participèrent à la fondation du prieuré de Bénédictines. Mais, on l'a vu, ces familles s'étaient rapidement rapprochées du nouveau pouvoir urbain établi sur la colline, où elles s'étaient d'ailleurs installées.

Dans le second quart du XIV^e siècle, ces relations entre le monastère et les bourgeois laïcs de Romont s'intensifièrent. Une indulgence, accordée en 1321 aux religieuses par dix-sept patriarche, archevêque et évêques réunis à Avignon, en est le signe le plus évident. Elle invitait les fidèles à vénérer et visiter le monastère, en participant à près de quarante fêtes, qui y étaient célébrées durant

l'année liturgique, et à leurs octaves⁷³ ; en outre, ces prélats encourageaient ceux-ci à s'y rendre chaque dimanche, à suivre le Corps du Christ et l'huile sainte portés aux malades, à assister aux prédications et messes - en particulier, celle, solennelle, du samedi, qui était dédiée à Notre-Dame -, enfin, à être présents lors des inhumations, qui se faisaient dans le monastère ou le cimetière.

Dès cette époque en tout cas, la Fille-Dieu joua ainsi pour Romont le rôle de monastère urbain, qui pouvait offrir à l'expression de la piété des fidèles une véritable alternative institutionnelle à leur église paroissiale. A ce succès auprès des fidèles de la région devait correspondre un nouveau cadre architectural.

La reconstruction de l'église conventuelle et sa consécration en 1346

Le mouvement, qui invitait les laïcs à participer à la vie religieuse du monastère, devait finalement conduire à la reconstruction de son église. Un tel projet apparaît déjà clairement dans l'indulgence de 1321, qui atteste pour la première fois l'existence de la *fabrique*, soit l'institution chargée des travaux d'entretien et de rénovation du monastère. La récolte de fonds pour la fabrique, le luminaire ou encore ses ornements liturgiques, inaugurée par cette indulgence, se poursuivit durant toute la première moitié du XIV^e siècle⁷⁴.

L'analyse archéologique des élévations de l'église, menée par Jacques Bujard, a montré l'ampleur des travaux qui furent entrepris alors. A l'exception du bas-côté sud de sa nef, la quasi totalité de

⁷³Il s'agissait de Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, du Vendredi-Saint, de Pâques, de l'Ascension, de Pentecôte, des fêtes des saints Paul et Pierre, de celles des Apôtres et des Evangélistes, de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix, de saint Jean-Baptiste et de saint Jean-l'Evangéliste, de saint Michel Archange, de saint Laurent, des saints Christophe, Martin, Nicolas et Blaise et des saintes Marie-Madeleine, Agathe, Catherine, Cécile, Lucie, Agnès, Anne et Marguerite et de la Toussaint (AFDieu, I, n°4).

⁷⁴Les indulgences, accordées en 1321, furent confirmées par l'évêque de Lausanne en 1328, puis en 1346 (AFille-Dieu, I, n°4). La fabrique est encore citée en 1348 (AFDieu, I, n°4 et VI, n°5).

l'église actuelle fut reconstruite à cette époque⁷⁵. Une donation en faveur du luminaire de l'église en 1349 indique certainement que les travaux étaient achevés à cette date⁷⁶. Ils devaient être déjà bien avancés trois ans plus tôt, en tout cas en ce qui concerne le gros oeuvre, pour que l'église puisse être consacrée, le 10 avril 1346. L'analyse des plus anciennes croix de consécration, retrouvées sur le mur nord de la nef, a cependant montré que l'enduit, sur lequel elles avaient été peintes, n'avait été appliqué que localement. Cet enduit devait permettre l'exécution de ce seul décor, indispensable à la cérémonie, mais laissait encore apparent la quasi totalité de l'appareil de maçonnerie des murs⁷⁷.

Le fait que l'acte de confirmation des indulgences accordées au monastère, daté du 14 avril 1346, fut dressé dans *l'église de la maison de la Fille-Dieu sous Romont ... dans le chœur de cette église* atteste peut-être que les moniales disposaient alors déjà de leurs stalles, nécessaires à la célébration des offices. Il faut sans doute interpréter ce terme comme l'espace, où se réunissent les religieuses pour chanter l'office et non pas comme le sanctuaire, où se trouvait l'autel majeur (*choeur* au sens large, également possible). Il n'était pas rare, en effet, de réunir une communauté religieuse dans les stalles pour passer un acte - plutôt que dans la salle du chapitre par exemple - surtout si celui-ci revêtait un caractère solennel.

La dédicace.- Du point de vue religieux, cette consécration, quelque peu précipitée au vu de l'état d'achèvement de l'édifice, s'explique par les contingences propres à ce type de cérémonie, qui nécessitait la présence d'un évêque, et par les contraintes du calendrier liturgique. De 1346 à 1349, en effet, l'évêché de Lausanne, était dirigé par Jacques de Billens, doyen de Sion, vicaire général de l'évêque en titre Guillaume de Vayrol, absent du diocèse. C'est donc à un évêque auxiliaire, Henri Blanc, archevêque de

⁷⁵ Pour la description de ces élévations et l'analyse, encore en cours, du déroulement complexe de ce chantier, on se référera à Bujard, 1992, p. 2-3.

⁷⁶AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°30v°-31 et f°54-54v°.

⁷⁷Georg Stribrsky, 1992, fig. 9A.

Navarzan, que l'on fit appel pour consacrer l'église de la Fille-Dieu, mais aussi, peu après, celle des moniales de Bellevaux⁷⁸.

La proximité des fêtes pascales a pu précipiter les choses. La dédicace de la Fille-Dieu, intervint, en effet, au lendemain de la fête des Rameaux 1346, soit le lundi de la semaine sainte, vraisemblablement pour permettre les célébrations pascales dans le monastère. L'évêque auxiliaire resta, semble-t-il, encore quatre jours dans le monastère, jusqu'au vendredi saint, avant de repartir à Lausanne pour le dimanche de Pâques. Enfin, le lendemain, le 17 avril, il procéda à la dédicace de l'église des moniales cisterciennes de Bellevaux⁷⁹. Mais, dans cette abbaye également, les travaux semblent s'être poursuivis après la consécration, jusqu'en 1348 au moins⁸⁰.

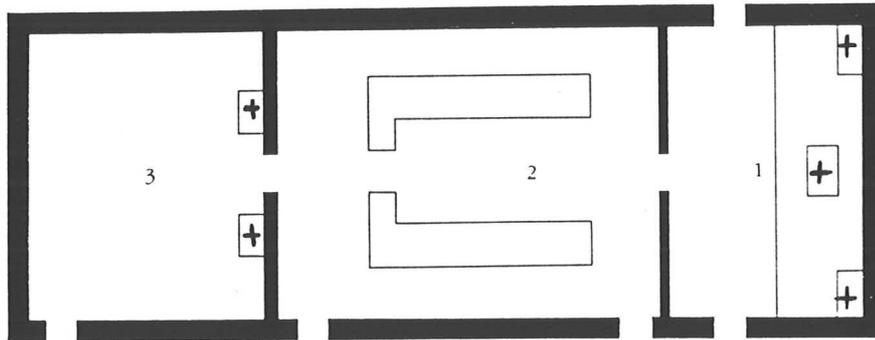
L'organisation intérieure de la nouvelle église et les fondations d'autel par des laïcs

Le *choeur* des religieuses, cité en 1346, devait, si notre hypothèse se vérifie, être situé dans la partie orientale de la nef actuelle. On sait, en effet, que les églises cisterciennes ne se présentaient pas, à l'origine, sous la forme d'un grand espace continu. Elles étaient généralement divisées, dans le sens de la longueur, en trois espaces autonomes, délimités par des grilles ou des cloisons et disposant chacun de communications indépendantes avec l'extérieur. Ces espaces étaient hiérarchisés selon les fonctions qui leur étaient attribuées : le sanctuaire, où officiait le prêtre et ses ministres, le *choeur* des religieuses, où se réunissaient les moniales pour chanter les offices, le *choeur* des converses, enfin, soeurs laïques liées par leur vocation au service du monastère. Les *choeurs* des religieuses et des converses, qui occupaient en général toute la nef, étaient organisés en direction de l'autel majeur, visible à travers

⁷⁸Chavannes, 1877, p. 23-24.

⁷⁹Comme dans ce monastère, il est d'ailleurs possible que l'évêque fixa la fête de la dédicace de l'église de la Fille-Dieu non pas le jour anniversaire de la première consécration, soit à la Fille-Dieu, le 10 avril, mais en fonction de la date de Pâques, soit, chaque année, au lendemain de la fête des Rameaux ; voir Chavannes, 1877, p. 23-24.

⁸⁰MAHVaud, IV, p. 397.



Plan schématique de l'organisation liturgique
d'une église cistercienne et emplacement type
des autels (d'après Sennhauser, 1990, p. 13)

1. Sanctuaire
2. *Choeur* des religieuses
3. *Choeur* des converses

des grilles. Ces espaces liturgiques présentaient cependant également un aménagement autonome, signalé notamment par la présence d'autels secondaires, qu'on retrouvait parfois également dans le sanctuaire⁸¹.

Une telle organisation de l'église n'apparaît pas directement dans les sources écrites. On peut cependant, en précisant la situation des autels secondaires, érigés vers le milieu du XIV^e siècle déjà, déduire l'existence à la Fille-Dieu d'un aménagement classique de l'espace liturgique, dont les fonctions semblent cependant avoir été différentes.

Les fondations d'autels.- A la Fille-Dieu, les fondations d'autels sont restées rares durant tout le Moyen Age et même au-delà. Le phénomène est d'ailleurs général dans les églises de moniales cisterciennes⁸². Les donateurs se sont le plus souvent contentés de faire célébrer des messes anniversaires ou de léguer des rentes permettant d'assurer une *pitance* des moniales à l'occasion de certaines fêtes. On ne compte que trois autels secondaires, qui soient attestés avec certitude au XIV^e siècle.

Un premier autel, dédié à saint Benoît, fut consacré le 10 avril 1346, le même jour que l'autel majeur. Cet autel, comme l'indique son vocable, était sans doute une fondation destinée aux religieuses. On ne connaît pas son emplacement, mais il est très possible qu'il s'agissait de l'un des autels appartenant au XIV^e siècle, dont on a retrouvé les fondations dans les collatéraux de la nef, de part et d'autre de l'arc d'entrée du chœur, soit dans la partie de l'église appartenant à la clôture⁸³.

Les deux autres autels connus furent fondés par des notables issus de la bourgeoisie de Romont, qui possédaient tous deux un lieu de sépulture dans l'église paroissiale de cette ville. Le premier, dédié

⁸¹ Sur ces questions, voir Sennhauser, t. I, 1990, p. 12-26.

⁸² Sennhauser, t. I, 1990, p. 24-26.

⁸³ Sa situation dans le sanctuaire est aussi envisageable, comme pourrait l'indiquer les circonstances de sa dédicace. Dans ce cas, on pourrait admettre qu'il était placé dans l'angle sud-est du chevet, à un emplacement usuel pour de telles fondations ; à cet endroit se trouve une représentation de saint Benoît, qui a été dégagée lors de la dernière restauration. Les fouilles archéologiques du sous-sol du sanctuaire devraient permettre de trancher cette question.

à Tous-les-Saints-et-Saintes, a été commandité par Girard Dominget, un bourgeois de Romont, dont la fortune était considérable⁸⁴. En 1349, il légua aux religieuses de la Fille-Dieu, entre autres donations, deux cents florins d'or de Florence, à charge pour celles-ci de faire célébrer une messe quotidienne sur cet autel. De plus, il fit don de 11 marcs d'argent, destinés à la confection des calices nécessaires à la célébration de ces messes⁸⁵.

Le second autel fut fondé avant ou en 1377 par Agnelette, fille de feu Martin Charvet et femme de Perrod de *Fuens*, tous deux bourgeois de Romont⁸⁶. Deux messes hebdomadaires, les lundi et vendredi, devaient y être célébrées. Cette fondation était sans doute motivée par les liens qu'entretenait cette famille avec le monastère, où la soeur de la fondatrice, Perrissone Charvet, héritière universelle de la fondatrice, s'était retirée comme moniale.

L'emplacement du premier de ces autels nous est connu. Situé *dans la partie occidentale du monastère*, l'autel de Tous-les-Saints-et-Saintes devait se trouver dans l'espace, qui était traditionnellement réservé, dans l'architecture cistercienne, aux converses. Cet espace était toutefois situé hors de la clôture, dont les limites à l'intérieur de l'église étaient très certainement marquées par une paroi ou une cloison élevée à l'arrière des stalles et percée d'un *treillis*, attesté en 1615, peu avant que l'organisation intérieure de l'église médiévale ne fût complètement bouleversée. Cette partie de l'église devait donc être ouverte aux fidèles laïcs, venus de l'extérieur pour assister à des célébrations particulières et obtenir ainsi les indulgences réservées aux visiteurs et bienfaiteurs du monastère.

On peut également supposer que le second autel, consacré à Sainte-Agnès, fut érigé à cet endroit. Ces autels secondaires, à caractère semi-privés, dédiés à la commémoration des morts, pouvaient ainsi faire l'objet de dévotions particulières par les

⁸⁴Girard Dominguet est notamment connu pour avoir prêté, en 1343, 800 florins de Florence à la ville de Fribourg, pour lesquelles il réclamait un cens de 100 florins, soit un intérêt de 12-13 % ! Il avait fondé la même année la chapelle Saint-Jean-Baptiste dans l'église paroissiale de Romont (Kuelin, 1980, p. 292).

⁸⁵AEFribourg, FDieu, grosse 32a, f°122v°-126. La donation est citée dans le nécrologue de la Fille-Dieu au 28 mai (*Obituaire*, 1953, p. 12).

⁸⁶AEFribourg, FDieu, grosse 32b, f°31v°-35. Cet autel est encore cité au XVe siècle (*Obituaire*, 1953, p. 7).

familles des fondateurs. Il est possible d'ailleurs que les sépultures de laïcs aient été permises dans cette partie de l'église. En 1274, le pape Grégoire X avait accordé aux religieuses le droit d'ensevelir *tous ceux qui le voudraient* dans leur monastère. De telles inhumations sont également attestées pour le monastère de Bellevaux, dès 1276⁸⁷. Jusqu'en 1854, le monastère conserva d'ailleurs une pierre tombale d'un chevalier de la famille de Billens, il est vrai à l'extérieur de l'église. En 1427, François de *Fuens* a élu sépulture *dans le monastère* ; le caveau funéraire, dont disposait, vers 1460, la famille de Chenens, était cependant, lui, situé dans le cloître⁸⁸. La détermination du sexe des défunts ensevelis dans l'église et l'analyse archéologique du matériel funéraire des tombes devraient permettre de préciser la part de l'inhumation laïque dans le monastère.

En dernière analyse, l'accès accordé aux laïcs dans l'église conventuelle explique, sans doute, les dimensions imposantes de la nef qui fut construite au XIVe siècle et qui est comparable aux grandes églises abbatiales des XIIe-XIIIe siècles. Les laïcs occupèrent la place traditionnellement réservée aux converses, laïques elles-aussi. D'une manière générale, c'est précisément au début du XIVe siècle que les monastères cisterciens abandonnèrent l'exploitation directe de leurs domaines et granges, donc l'institution des frères et soeurs convers qui lui était liée. On ne sait d'ailleurs pas s'il n'y eut jamais de véritables soeurs converses à la Fille-Dieu au Moyen Age. Dès 1335 en tout cas, la pratique de l'affermage des terres y est également attestée pour ce monastère⁸⁹.

⁸⁷AFDieu, I, n°2 et Chavannes, 1877, p. 20-22, n°2. Dès le XIIe siècle, l'abbaye de Hauterive recevait les sépultures des bourgeois de Fribourg (*Liber donationum*, 1984, p. 353, D 14).

⁸⁸ *Mémorial de Fribourg*, I, 1854, p. 494 ; AFDieu, VI, respectivement n°25 et n°18.

⁸⁹AFDieu, XI, n°68. Sur l'accroissement des biens du monastère au XIVe siècle, voir *HS*, III/3, 2, p. 668-669.

L'incorporation du monastère à l'Ordre de Cîteaux

Certes, cette image d'un monastère, ouvert aux préoccupations extérieures, s'éloignait sensiblement de l'idéal cistercien, marqué encore, aux origines de l'Ordre, par le *contemptus mundi* du premier monachisme chrétien. Il n'est pas sûr cependant que cette évolution soit le signe d'un déclin, qui serait caractéristique de la fin du Moyen Age. Au contraire, la profonde mutation du sentiment religieux aux XIIe-XIIIe siècles, désormais plus intériorisé et individuel, nécessitait la recherche d'un nouvel équilibre entre le cloître et le monde. L'Ordre de Cîteaux lui-même semble d'ailleurs avoir encouragé cette évolution, en incorporant définitivement le monastère de la Fille-Dieu vers le milieu du XVe siècle.

L'incorporation du monastère.- Peu d'indices nous permettent de mesurer le cheminement spirituel, qui a conduit le prieuré de Bénédictines, dépendant directement de l'évêque de Lausanne à être élevé au rang d'abbaye, puis pleinement affilié à l'Ordre de Cîteaux⁹⁰.

Depuis sa fondation, les religieuses de la Fille-Dieu suivaient la règle de saint-Benoît. Il est très possible également que, dès cette date, elles aient observé les institutions cisterciennes, bien que leur monastère n'appartenait pas encore formellement à l'Ordre. Les prieures de la Fille-Dieu semblent d'ailleurs, comme on l'a vu, avoir entretenu de très bonnes relations avec les abbés de Hauterive et du Hautcrêt, mais aussi avec le prieuré clunisien de Villars-les-Moines. Mais jusqu'au milieu du XIVe siècle, le monastère resta soumis à l'autorité diocésaine, comme le confirme encore un acte en 1346⁹¹.

Les statuts du Chapitre général de Cîteaux ne font pas mention de l'intégration de la Fille-Dieu à l'Ordre. Le 14 janvier 1349 au plus tard, la mère supérieure de la Fille-Dieu, alors Marguerite de

⁹⁰HS, III/3, 2, p. 667.

⁹¹"*Monasterium Beate Marie de Filiabus Dei de subtus Rotondum Montem nostre dyocesis quod nobis et ecclesie nostre Lausannensis inmediate subiectum est*" (AFDieu, I, 4, 1328 et 1346).

Vuisternens, est désignée comme abbesse, ce qui supposait certainement l'exemption préalable du monastère de la juridiction épiscopale⁹². Le rattachement à Cîteaux intervint sans doute dans les mêmes années, avant 1351 en tout cas⁹³.

Du point de vue religieux, le passage à la nouvelle observance a pu être facilité par la venue à la Fille-Dieu de certaines moniales de la Maigrauge, un monastère qui avait été incorporé à l'Ordre de Cîteaux en 1293 déjà. Dans la première moitié du XIV^e siècle, le succès de ce monastère fut tel que le nombre de ses moniales dut être limité à vingt. Il attirait alors également des jeunes filles nobles de la région de Romont⁹⁴. Vers 1346-1348, l'une d'entre elles, Jacqueline de Billens, fut déplacée avec d'autres religieuses de sa famille, de la Maigrauge à la Fille-Dieu, sans doute peu avant l'affiliation de ce monastère à l'Ordre de Cîteaux. Ce transfert était certainement lié au changement de statut du prieuré de Romont, dont on cherchait alors à revitaliser la vie intérieure. On en veut pour preuve que Jacqueline devint rapidement la première supérieure élue de la nouvelle abbaye (vers 1352-1370).

L'emprise de la famille de Billens sur le monastère

Les motivations de ce déplacement de moniales, toutes issues d'une même famille, n'étaient sans doute pas que religieuses. Dès cette date, en effet, il semble que la famille de Billens chercha à exercer son emprise sur le monastère. Alors que quelques années plus tôt, les jeunes filles nobles de ce lignage préféraient encore l'abbaye cistercienne de la Maigrauge au prieuré de Bénédictines de Romont, pourtant voisin, en août 1348, quatre moniales de ce nom faisaient partie de la communauté de la Fille-Dieu, dont deux étaient

⁹²HS, III/3, 2, p. 667.

⁹³"*Abbatisse et conventus monasterii monialium de Rotundomonte ordinis Cisterciensis*" (*Mémorial de Fribourg*, t. I, 1854, p. 502, 17 octobre 1351).

⁹⁴*Mémorial de Fribourg*, t. II, 1855, p. 50.

sans doute encore à Fribourg moins de deux ans auparavant⁹⁵. Vraisemblablement peu après, Amphélise de Billens vint se joindre à celles-ci ; elle succéda d'ailleurs à sa cousine Jacqueline comme abbesse de 1369 à 1384 environ. A cette date, enfin, la soeur d'Amphélise, Jeannette, parvint, elle-aussi, à la tête de l'abbaye (vers 1384-1396). Ainsi pendant près d'un demi siècle, la famille de Billens réussit à commander aux destinées de la jeune abbaye cistercienne⁹⁶.

Les peintures au-dessus de l'arc d'entrée du choeur.- Cette mainmise des Billens sur l'administration de la Fille-Dieu est aujourd'hui encore bien illustrée par une peinture murale monumentale de l'église, qui fut réalisée après 1361⁹⁷. Trois personnages y sont représentés en adoration de part et d'autre d'une image du Christ en majesté, situé au-dessus de l'arc d'entrée du choeur. Dans l'écoinçon gauche de l'arc, occupant une place traditionnellement privilégiée, deux figures féminines, habillées en moniales⁹⁸, sont placées devant une grande crosse d'abbesse, symbole de la nouvelle autonomie acquise par le monastère⁹⁹. Leur faisant face, une figure masculine, sans doute également un religieux, comme l'indiquent sa tonsure et son ample vêtement, d'ailleurs

⁹⁵Jacquette de Billens, abbesse de 1352 à 1370 environ et Jeannette de Billens, abbesse de 1384 à 1396 environ ; cette dernière était encore prieure de la Maigrauge, le 24 décembre 1346.

⁹⁶Sur les trois abbesses de Billens, voir *HS*, III/3, 2, p. 680-682.

⁹⁷Nous ne développerons pas ici tous les problèmes que posent ces peintures murales ; pour ces questions, nous renvoyons aux conclusions de l'étude de ces peintures, en cours, dans le rapport sur l'ensemble des décors de l'église. A titre d'hypothèse de travail, nous supposerons ici que ces peintures furent exécutées encore sous l'abbatit de Jacqueline de Billens, morte vers 1370, soit peu après l'incendie, qui détruisit la charpente de la nef de l'église peu avant 1360-1361.

⁹⁸L'identification de ces figures comme des moniales est assurée par la présence d'une crosse d'abbesse. Si le voile, la guimpe et la coule appartiennent bien au costume cistercien, en revanche, les couleurs, dans leur état actuel, ne correspondent pas aux usages de Cîteaux : voile et guimpe blancs au lieu de noirs ; coule rouge au lieu de blanche. Sur le costume des Cisterciennes, strictement réglementé, Micheline de Fontette, 1968, p. 50.

⁹⁹Il s'agit sans doute d'une représentation de l'abbesse Jacqueline de Billens, morte vers 1370, et de sa soeur Amphélise, qui lui succéda à cette charge ; la date d'exécution de ces peintures n'étant toutefois pas encore fixée définitivement (après 1370), on pourrait y voir également une représentation d'Amphélise, en abbesse cette fois, et de sa soeur, Jeannette.

difficilement identifiable avec certitude¹⁰⁰. Surtout, de chaque côté, deux grands écus semblables, placés devant les figures, indiquent que les trois donateurs appartenaient à la même famille¹⁰¹.

Cette peinture murale - par les dimensions des portraits, la mise en évidence des armoiries et la présence d'un donateur masculin aux côtés des moniales - doit être considérée comme un monument dédié à la mémoire de la maison de Billens. Son thème central n'est pas l'image de dévotion, placée au centre, mais bien la glorification de la piété des représentants de cette famille, qui se sont illustrés par leurs libéralités. Du point de vue historique, elle atteste, enfin, l'importance du rôle que jouèrent à la Fille-Dieu, aux côtés des abbesses, les membres masculins du lignage, en particulier les ecclésiastiques.

Jacques de Billens, doyen de Sion et vicaire général de l'évêché de Lausanne .- L'émancipation du monastère de la juridiction épiscopale au milieu du XIV^e siècle n'était vraisemblablement guère imaginable sans l'intervention de solides appuis extérieurs. Ce rôle fut sans doute assumé par Jacques de Billens, influent prélat, qui dirigea successivement, comme vicaire général, les diocèses de Sion et de Lausanne¹⁰². C'est certainement lui aussi, qui fut à l'origine de la confiscation par les membres de son lignage de l'administration de ce monastère, dont il fut l'un des principaux donateurs.

Une de ses premières interventions connues comme vicaire général de l'évêque de Lausanne, Geoffroi de Vayrols, fut le renouvellement des indulgences accordées à la Fille-Dieu, le 4 mars

¹⁰⁰Il s'agit peut-être d'Antoine de Billens, frère d'Amphélis e de Billens, qui vers 1350, avait été chapelain de Catherine de Chalon, dame de Vaud (de Zürich, 1922, p. 51-52, n°45).

¹⁰¹Comme pour les costumes des religieuses, les armes, en l'état actuel, présentent certes une forme correcte, mais pas les couleurs usuelles des armoiries de Billens (*de gueules à la bande d'or accompagnées de deux cotices d'argent*). Qui plus est, les émaux, telles qu'ils apparaissent aujourd'hui, sont contraires aux règles du blason, qui exclut la présence simultanée de deux couleurs, à l'exception de cas bien précis : rouge sur noir au lieu de jaune ("or) sur rouge ("gueules"). Le problème est encore compliqué par le fait que les armes de la famille de Billens ont pu, selon une pratique alors usuelle, avoir été volontairement brisées, par changement d'émaux, pour signifier l'état ecclésiastique des donateurs ou même faire allusion aux armes de Saint-Bernard de Clairvaux, qu'elles ne sont pas sans évoquer (reprise du rouge et du noir).

¹⁰²De Zürich, 1921, p. 207 ; von Roten, 1946, p. 54 ; HS, III/1, 749.

1346¹⁰³. On peut penser qu'il assista également à la dédicace de l'église au début du mois d'avril 1346¹⁰⁴. Surtout, l'exemption du monastère de la juridiction épiscopale intervint encore sous son vicariat, avant le 14 janvier 1349.

D'un point de vue plus personnel, malgré les détours que connut sa carrière, Jacques de Billens gardait encore, à la fin de sa vie, de très forts liens avec Romont, où il détenait d'ailleurs une maison. S'il élut sépulture dans le cimetière du couvent des Cordeliers de Lausanne, où sa famille avait une chapelle depuis la fin du XIII^e siècle¹⁰⁵, les dons pieux qu'il ordonna dans son testament, daté du 25 août 1348, atteste de cet attachement (chartreuse de la Valsainte ; église paroissiale, clergé, hôpital et confrérie du Saint-Esprit de Romont, abbaye d'Humilimont, église paroissiale et chapelle Saint-Jean-Baptiste de Morlens)¹⁰⁶.

Son principal légataire était cependant le couvent de la Fille-Dieu : fondation d'oraisons quotidiennes, de vigiles et d'une grand-messe hebdomadaires, d'une pitance et d'une grand-messe des morts aux Quatre-Temps de l'année, donation de biens situés au territoire d'Arruffens au sud de Romont, qu'il avait achetés à Humbert de Billens, seigneur de Palézieux et qui formèrent par la suite la grange dite d'Arruffens, dotation, enfin, de ses quatre nièces, moniales à la Fille-Dieu. Le monastère était également désigné comme le bénéficiaire, après déductions des dons qu'ils avaient pu faire, du reliquat de tous ses biens jusqu'à une valeur de 160 livres de Lausanne. Dans un codicille du mois d'avril 1349, Jacques céda encore à la Fille-Dieu d'autres biens et de nouvelles fondations, l'une notamment en faveur de la soeur portière ; celle-ci était tenue de donner en contre-partie du pain à chaque pauvre, qui viendrait se

¹⁰³AFDieu, I, 4. En 1338, il avait déjà vidimé un acte de donation fait en faveur du monastère (AEFribourg, FDieu, grosse 32 a, f°45v°). D'autre part, son père Guillaume avait déjà fait des legs en faveur du monastère (*ibid.*, grosse 1, f°282).

¹⁰⁴Le fait qu'il ne soit pas cité parmi les témoins de l'acte du 14 avril 1346 n'est pas déterminant à cet égard, puisque cet acte a été dressé quatre jours après la dédicace. En tout cas, Jacques de Billens, en temps que vicaire général, assista aux côtés de l'abbé du Hautcrêt à la dédicace de l'église de Bellevaux (Chavannes, 1877, p. 22).

¹⁰⁵MAHVaud, t. I, 1965, p. 224.

¹⁰⁶AFDieu, VI, n°5 ; *Obituaire*, 1953, p. 11, 7 juin et *HS*, III/2, 2, p. 668.

présenter à la porte du monastère entre la Toussaint (1er novembre) et la Saint-Laurent (10 août).

Certes, la première motivation de ces donations religieuses était l'espérance du rachat et le gain du salut éternel. Mais, d'une manière générale, ces dispositions testamentaires laissent transparaître le souci de préserver les intérêts du lignage. Ainsi les legs faits en faveur de ses neveux par le prélat ne pouvaient en aucun cas, si ceux-ci venaient à mourir, passer en mains féminines, mais devaient être attribués à l'héritier mâle le plus proche. Les dons pieux accordés à la Fille-Dieu avaient été préparés par le transfert de religieuses de la Maigrauge à Romont, intervenu sans doute, comme on l'a vu, entre 1346 et 1348. Pour le plus important d'entre eux, les terres d'Arruffens, Jacques de Billens réserva même, dans le codicille qui suivit son testament, la moitié des droits de juridiction pour son frère Guillaume et ses neveux, Guillaume et Jacquet, attribuant ainsi à ceux-ci et à leurs descendants un droit de regard sur l'administration de ces biens. Enfin, l'exemption de la juridiction épiscopale, accordée au monastère par Jacques de Billens, pouvait également avoir une fonction économique. Elle permettait de soustraire efficacement à toute convoitise extérieure au lignage les biens légués par le donateur¹⁰⁷.

Les Billens doivent ainsi certainement être considérés comme les successeurs de la *consorterie* des Villa au rôle de protecteur privilégié du monastère. L'immixtion progressive de la bourgeoisie de Romont à la Fille-Dieu, que nous avons pu observer, n'a alors pas encore réussi à atteindre la tête du monastère. D'ailleurs, les deux lignages seigneuriaux de la région ne semblent pas avoir jamais cherché à partager le pouvoir qu'ils exerçaient sur le monastère. Avant la disparition des Villa, en effet, les Billens paraissent se désintéresser du prieuré, auquel il préférait la Maigrauge, pourtant située en dehors du domaine savoyard. Ensuite, en revanche, les Billens monopolisèrent la gestion des affaires tant temporelles que spirituelles du monastère pendant près d'un demi-siècle, comme l'avaient fait avant eux les membres de cette famille.

¹⁰⁷Voir *Liber donationum*, 1984, p. 2.

La Maison de Savoie, la Fille-Dieu et les monastères de moniales cisterciennes au milieu du XIVe siècle

L'accession des Billens à la tête du monastère peut être également comprise comme le signe d'un intérêt renouvelé de la Maison de Savoie pour le monastère. Ils étaient l'un de leurs plus sûrs appuis dans la région ; cette fidélité apparaît jusque dans le testament de Jacques de Billens, dont le garant ultime était Louis de Savoie, seigneur de Vaud¹⁰⁸. Mais à la Fille-Dieu, comme ailleurs en Pays de Vaud¹⁰⁹, les Savoie eurent un rôle limité dans le développement du monastère, laissant l'initiative aux familles bourgeoises, fondatrices d'autels comme on l'a vu, et surtout nobles, qui présidaient aux destinées du monastère. Au niveau symbolique, cependant, leur intervention n'en fut pas moins essentielle, signalant, jusque dans le sanctuaire, leur prééminence dans la région.

L'intérêt des Savoie pour la Fille-Dieu s'inscrivait plus généralement dans le cadre des liens privilégiés que cette Maison a entretenus, pratiquement dès l'origine de la dynastie, avec l'Ordre de Cîteaux, qui, à Hautecombe au bord du lac du Bourget, avait la garde des tombeaux de ses plus illustres représentants. En Pays de Vaud, la promotion par les Savoie des abbayes cisterciennes ne peut plus guère être mesurée précisément, la quasi totalité de ces monastères ayant été détruite. L'abbaye du Hautcrêt, dont il ne reste rien, a pu jouer un rôle central, notamment en tant que détenteur du droit de patronage de l'église de Compèngie, soit l'église paroissiale du bourg savoyard de Villeneuve de Chillon¹¹⁰. On sait maintenant qu'elle entretenait des relations privilégiées, au milieu du XIVe siècle, avec les abbayes d'Aulps et de Hautecombe¹¹¹, affiliées elles-aussi à Clairvaux et très proches de la dynastie princière. De plus, l'intérêt particulier des seigneurs de Vaud pour Hautcrêt se traduit par

¹⁰⁸"*Illustri viro domino meo domino Ludovico de Sabaudia domino Vuaudi*" (AFDieu, VI, n°5)

¹⁰⁹Grandjean, 1990, p. 216.

¹¹⁰Grandjean et Grote, 1985, p. 6-7.

¹¹¹Morerod, 1988, p. 187.



L'abbaye du Lieu (département de la Haute-Savoie)
(d'après Renard, 1948, fig. 1)

l'élection de sépulture dans cette abbaye de Louis II de Savoie, décédé en 1349. Il est possible d'ailleurs qu'il fut à l'origine de certains travaux, entrepris quelques années avant sa mort dans ce monastère¹¹².

Dans les mêmes années, on l'a vu, l'abbaye de moniales de Bellevaux¹¹³, fille du Hautcrêt depuis la fin du XIII^e siècle, et celle de la Fille-Dieu, qui fut également rattachée à cette abbaye¹¹⁴, furent également rénovées, puis consacrées à peu de jours d'écart, lors des fêtes de Pâques 1346. Enfin, c'est encore l'abbé du Hautcrêt, qui est choisi en 1344, aux côtés des abbés de Bonmont et de Saint-Jean d'Aulps, pour examiner la validité de la proposition, faite au Chapitre général de Cîteaux par Jeanne de Savoie, dame de Gex et soeur de Louis II, d'élever le prieuré de moniales cisterciennes du Lieu (Haute-Savoie, commune de Perrignier) au rang d'abbaye et de le doter en conséquence¹¹⁵. On ne connaît pas l'aboutissement de ces démarches, mais la renaissance du monastère, bien attestée dans la première moitié du XV^e siècle, trouve peut-être là sa première origine¹¹⁶.

La coïncidence, autour des années 1344-1349, d'interventions du même type (élévation au rang d'abbaye à la Fille-Dieu et au Lieu ; rénovation des bâtiments au Hautcrêt, à la Fille-Dieu, à

¹¹²HS, III/3,1, p. 147, 153 et 156, n.70 (couverture de la nef). Ces travaux sont donc intervenus avant l'incendie qui détruisit le monastère en 1350. Sur l'importance des legs faits au monastère par Louis II, voir Morerod, 1985, p. 17 (tableau III).

¹¹³Le comte de Savoie fit un don en 1348 à l'abbesse de Bellevaux "*pro refectioe ecclesie sue*" (MAHVaud, t. IV, p. 397).

¹¹⁴Si les contacts entre Bellevaux et Hautcrêt ne semblent pas avoir été très fréquents avant le milieu du XIV^e siècle - rappelons toutefois que l'abbé assista à la dédicace de l'église en 1346 -, l'abbé d'Hautcrêt fut plus occupé avec la Fille-Dieu, peut-être en raison de son incorporation (Morerod, 1988, p. 188, n. 4).

¹¹⁵Canivez, t.III, année 1344, p. 491. Le Lieu était sans doute, avec Bellerive près de Genève, l'une des deux abbayes-filles du monastère cistercien de Bonmont que le chapitre général de de Cîteaux voulait unir en 1254 du fait de leur extrême pauvreté (Canivez, t. II, année 1254, p.406, n°30). Ces deux abbayes sont en effet les seules abbayes connues, qui ont dépendu de Bonmont, dès 1344 en tous cas pour Le Lieu, dès 1484 pour Bellerive (*Visites des abbayes cisterciennes*, 1984, p.168, 182 et 200-201). La mention d'une prieure à la tête du Lieu en 1299 atteste que cette abbaye fut effectivement abaissée au rang de prieuré après 1254 (MDG, t. XIV, p. 452, n°383, 1299 corrigé par Gonthier, 1905, t. XXIX, p. 164, n°1867). Bellerive, en revanche, resta une abbaye (Chauvin, 1990, p. 56).

¹¹⁶Un examen archéologique approfondi des vestiges conservés, aujourd'hui très difficiles d'accès, montrerait si certains éléments de la nef ne peuvent être situés vers le milieu du XIV^e siècle déjà.

Bellevaux et sans doute, au moins à l'état de projet, au Lieu ; dédicace de l'église à Bellevaux et à la Fille-Dieu), le rôle central joué par le Hautcrêt suggère l'existence d'un véritable projet concerté de promotion de l'Ordre de Cîteaux, qu'aurait voulu favoriser Louis II au soir de sa vie. Dans les abbayes de moniales, l'initiative fut laissée aux femmes de l'entourage proche du seigneur de Vaud.

En 1340, sa femme Isabelle de Chalon, dame de Vaud, fonda quatre messes hebdomadaires dans l'église de la Fille-Dieu, et, sans doute à la même époque, sa fille Catherine fit un don de 11 florins, consigné dans le nécrologue¹¹⁷. Au Lieu, c'est la soeur du seigneur de Vaud, Jeanne, qui se proposa de promouvoir le monastère. Cette abbaye, située à proximité des résidences privilégiées de la cour de Savoie que furent Thonon et Ripaille, deviendra d'ailleurs un lieu de séjour apprécié des princesses de la Maison de Savoie. Marie de Bourgogne, femme du duc de Savoie Amédée VIII - qui sera dès lors considérée comme la fondatrice du monastère¹¹⁸ - entreprendra d'ailleurs sa rénovation, l'intégrant ainsi au complexe prestigieux de bâtiments, que la cour de Savoie s'était fait construire au sud du Léman autour de Ripaille¹¹⁹.

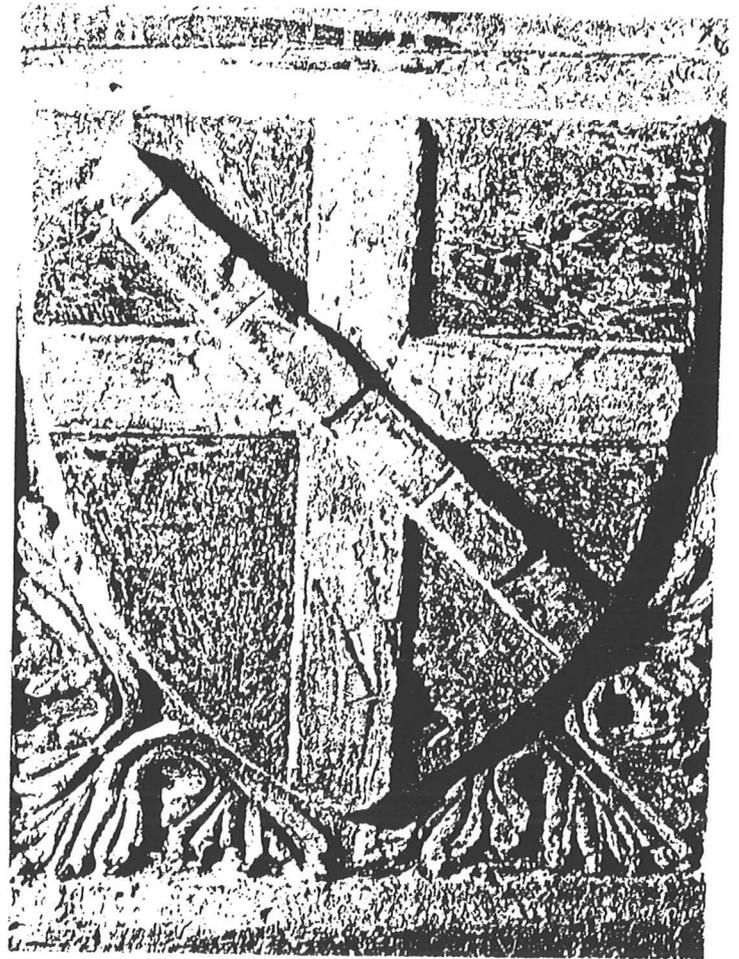
Les armoiries du chevet de l'église et la représentation de Jeanne de Savoie en donatrice

La Fille-Dieu, monastère urbain comme Bellevaux, ne jouit certainement jamais d'une telle proximité avec la cour de Savoie. Cependant, elle bénéficia également des largesses de la maison princière, soucieuse de marquer sa prééminence sur l'ensemble de

¹¹⁷ *Obituaire*, 1953, p. 13.

¹¹⁸ *Ipsium monasterium fondatum est a sancte memorie Margaretha [pour Marie], sorore deplorande recordationis domini ducis Philippi [pour Jean] Burgundie, quondam uxore sanctissime recordationis domini ducis Sabaudie et postea pape Felicis "* (*Visite des abbayes cisterciennes de Savoie*, 1984, p. 154). Les motivations de la "fondation" n'ont cependant aucun fondement historique : le duc Philippe le Bon, son neveu !, mourut bien avant elle ; l'abbé de Balerne confond sans doute celui-ci avec son frère, Jean sans Peur, assassiné en 1419 ; ce décès tragique n'a cependant pu justifier qu'après coup les travaux, entrepris au monastère dès 1417 en tout cas.

¹¹⁹ Grandjean, 1992, p. 104, n. 22 ; Bruchet, 1907, p. 171 et 324 ; Tanner, 1965 ; de Raemy, 1992, p. 328.



Ecus sculptés aux armes des Joinville et des Savoie-Vaud
placés contre le mur de chevet de l'église
(photos Jacques Thévoz, Fribourg)

son domaine. Jeanne de Savoie, qui s'était déjà signalée au prieuré du Lieu en 1344, commanda, en effet, dans les mêmes années, l'important ensemble de peintures murales, qui fut retrouvé lors de la dernière restauration sur le mur de chevet du sanctuaire de l'église conventuelle.

Au-dessous de deux écus armoriés, sculptés en bas-relief et placés symétriquement de part et d'autre de la baie axiale du chevet, quatre représentations, aujourd'hui partiellement détruites, montraient trois saints et saintes sous des arcatures et une donatrice en prière ; au-dessus de ces écus, la Vierge et l'ange de l'Annonciation étaient placés des deux côtés de la fenêtre ; tout en haut, une représentation du Couronnement de la Vierge, aujourd'hui difficilement lisible, se trouvait coincée dans l'espace laissé libre par le tracé des voûtes.

L'identification héraldique des écus ne fait guère de doute. Les armes du côté nord, qui ont perdu leur polychromie d'origine, appartiennent à la famille de Joinville, qui détiennent, dès la seconde moitié du XIII^e siècle, l'importante seigneurie de Gex, à proximité de Genève¹²⁰. Celles du côté sud, en revanche, figurent les armes de la seigneurie de Vaud¹²¹. L'association entre ces deux familles au milieu du XIV^e siècle ne peut que désigner Jeanne de Savoie, fille de Louis I^{er}, seigneur de Vaud, qui épousa, en 1293, Guillaume de Joinville, seigneur de Gex et qui serait morte vers 1350, à un âge avancé¹²².

Cette identification est confirmée par la présence sous l'écu des Joinville, du portrait de la donatrice, représentée hors de tout encadrement, agenouillée, les mains jointes, en adoration perpétuelle devant une image sainte, dont seule l'arcature supérieure a été

¹²⁰[D'azur] à trois broyes [d'or], au chef [d'argent] chargé d'un lion issant [de gueules]. Les broyes sont parfois liées de gueules . Un examen attentif d'éventuels vestiges conservés de la polychromie d'origine devrait confirmer notre identification. Voir Galbreath, 1934, t. I, p. 353-354.

¹²¹De gueules à la croix d'argent, brisé d'un filet componné d'or et d'azur brochant . Elles apparaissent sous cette forme depuis 1306 sur les sceaux de Louis II sire de Vaud, qui est le premier à les avoir portées, et se maintiendront jusqu'à la Réforme, notamment sur les sceaux de nombreuses châtelainies vaudoises, dans ce cas généralement brisées d'un meuble il est vrai ; voir Galbreath, 1941, p. 11-14.

¹²²Sur Jeanne de Savoie, voir Guichenon, 1660, p. 1086-1087 et *Regeste genevois*, 1866, tableau généalogique des seigneurs de Gex.



Jeanne de Savoie, veuve de Guillaume de Joinville
représentation sur le mur de chevet de l'église
(photo Jacques Thévoz, Fribourg)

conservée. Son vêtement - cote rouge, surcote blanche et voile de couleur foncée, noire ou bleue - exclut, semble-t-il¹²³, l'image d'une religieuse. La guimpe, qui couvre son menton, laisse supposer qu'il s'agit d'une femme mariée. Le lien entre peintures murales et armoiries est confirmé par le fait que les écus furent de toute évidence posés avant l'exécution des peintures¹²⁴.

Cette représentation de Jeanne de Savoie-Joinville évoque très certainement sa contribution personnelle¹²⁵ au décor du chevet du sanctuaire. Les sources écrites conservées au monastère, qui ne mentionnent pas cette princesse, ne permettent pas de déterminer, si l'intervention de Jeanne de Savoie fut de plus grande envergure, à l'image de ce qu'elle projeta à la même époque pour le monastère du Lieu. On peut ainsi se demander si elle ne participa pas, par des dons en nature par exemple, à l'édification du choeur lui-même¹²⁶. Au milieu du XVe siècle, Uldric Chabordat, ne retiendra déjà plus son nom parmi les bienfaiteurs du monastère lors de la rédaction du nécrologue de la Fille-Dieu.

La motivation première de ces peintures murales était d'assurer le salut individuel de la donatrice, dont l'image voulait perpétuer éternellement la dévotion. Mais, comme les armes des Billens à l'entrée du choeur, les écus avaient certainement aussi pour fonction de pérenniser les libéralités savoyardes au sein même du sanctuaire, qui, rappelons-le, n'appartient pas à la clôture. Remarquons toutefois que cette ostentation des seigneurs du lieu, du point de vue strictement politique, restait relativement discrète. Certes, le choix de la donatrice de ne pas unir sur un même écu les

¹²³La question des couleurs de ces peintures murales mérite toutefois encore un examen approfondi, puisque les moniales, représentées à coup sûr au-dessus de l'arc d'entrée du choeur, ne portent pas non plus les couleurs du costume cistercien (voir *supra*, notes 94 et 97).

¹²⁴Les représentations, situées sur deux registres au-dessus et au-dessous des écus armoriés, s'inscrivent parfaitement dans l'espace défini par ceux-ci et l'ébrasement de la baie axiale du sanctuaire. Du côté sud, l'image supérieure déborde sur le cadre de l'écu aux armes de Savoie-Vaud.

¹²⁵Malgré l'état très mauvais de conservation de ces peintures, la représentation d'un second donateur paraît exclue.

¹²⁶Un examen archéologique approfondi devrait permettre de déterminer, si les pierres, dans lesquelles ces écus furent sculptés, sont liées à la maçonnerie du mur du chevet, ou si elles furent posées après coup.

armes qu'elle hérita de sa famille et celles qu'elle reçut par alliance (comme sur les sceaux qu'elle utilisait généralement, *parti de Savoie-Vaud et de Joinville*)¹²⁷ mettait en évidence les armes du seigneur du lieu. Mais cette allégeance au lignage est tempérée par la situation des armes de son mari, sous lesquelles la donatrice s'est fait représenter, du côté le plus prestigieux, reléguant l'écu de Savoie en position subordonnée (*à sénestre*).

Conclusion

D'une manière plus générale, le caractère privé du décor du chevet, qui peut étonner dans un monastère de Cîteaux, renvoie à la fonction même de la Fille-Dieu, comme monastère urbain. On chercherait ainsi vainement une dimension proprement cistercienne à ces peintures, hormis dans son iconographie (la thématique mariale et la présence d'un saint Benoît notamment). La fondation de la Fille-Dieu, non pas dans le désert à l'écart du monde séculier mais à proximité immédiate de la ville, visait à participer plus directement à la quête de salut, si pressante, des laïcs de la fin du Moyen Age.

Au XIII^e siècle et plus encore aux XIV^e et XV^e, ce salut, en effet, ne pouvait être gagné qu'individuellement, le renoncement au monde de quelques-uns ne suffisant plus à sauver l'ensemble du peuple chrétien. Le monastère, isolé jusque-là, se devait d'aller au devant des hommes, et donc de la ville, tant méprisée par saint Bernard. En ce sens, l'église de la Fille-Dieu, avec sa nef ouverte aux fidèles de l'extérieur et son décor, qui glorifie les lignages nobles de la région, est bien le signe de l'adaptation de Cîteaux à ce souffle nouveau, venu des villes alors renaissantes, qui bouleversa, dès la fin du XII^e siècle, l'organisation de la société chrétienne.

¹²⁷Galbreath, 1936, p. 630.

4. Le XVe siècle : heurs et malheurs

Dès son incorporation et jusqu'au XVIe siècle, la nouvelle abbaye connut une période de prospérité. Le monastère bénéficia alors du formidable développement économique de la région à cette époque, comprise ici au sens large, la Savoie du Nord, d'une part, autour des foires internationales de Genève, le plateau suisse, d'autre part, autour de ses villes les plus importantes et notamment Fribourg¹²⁸. Les revenus du domaine, augmentés régulièrement par de nombreuses donations et les dots des religieuses, ont ainsi considérablement renforcé sa capacité financière, comme l'attestent les nombreuses acquisitions de biens, dîmes et droits divers, faits alors par les religieuses¹²⁹.

Cette relative aisance n'avait pas, semble-t-il, affecté la qualité de la vie religieuse. En effet, la Fille-Dieu comptait parmi les rares monastères, avec le Lieu et surtout la Maigrage, à faire exception dans le sombre tableau de l'état matériel et moral des abbayes cisterciennes de Savoie, que dressa en 1486 l'abbé de Balerne Simon¹³⁰. Parmi celles-ci, aux dires du visiteur, la Maigrage (*vere hic est paradisus* !) et la Fille-Dieu n'avaient pas leur pareil, qu'elles soient d'ailleurs d'hommes ou de femmes¹³¹. Le fait était d'autant plus remarquable que les abbayes dont elles dépendaient, Hauterive et le Hautcrêt, ne brillaient pas alors spécialement par leurs vertus.

¹²⁸Morard, 1981, p. 241-283.

¹²⁹Fille-Dieu, HS, III/3,2, p. 668-669.

¹³⁰"*Timor Domini, amor et compassio proximi, disciplina regularis, forma in habitibus, unitas in caritate et in servicio dominico, serimonia et uniformitas in voce et omnis rigor monasticus perierunt*" (*Visite des abbayes cisterciennes de Savoie*, 1984, p. 216). Bien que Fribourg s'était à cette date affranchie de la tutelle savoyarde, la Maigrage fut associée aux abbayes de Savoie et visitée à ce titre.

¹³¹"*Ipsa enim solum duo monasteria principatum virtutum tenent inter alia omnia, tam virorum quam mulierum. Et utinam alia ipsis essent similia in tota Sabaudia et alibi !*" (*ibid.*, p. 199-200).

Dans les propos acerbes de l'abbé Simon, un lien peut être établi d'une manière générale entre l'état matériel et moral des abbayes visitées. A la Fille-Dieu, toutefois, c'était aux conséquences désastreuses des guerres de Bourgogne qu'il fallait attribuer la décrépitude des bâtiments conventuels en 1486. Vingt-cinq ans auparavant, l'église abbatiale avait fait l'objet d'une importante restauration.

L'apogée : la rénovation du monastère au milieu du XVe siècle

A la Fille-Dieu même, peu de vestiges archéologiques peuvent aujourd'hui encore donner une idée de l'ampleur des travaux, qui embellirent l'église du monastère autour du milieu du XVe siècle, sous les abbatiats d'Isabelle d'Illens (1433-1447) et d'Alexie Lucens (1444-1456). Deux imposants piliers de bois de la nef, d'une part, datés par la dendrochronologie de 1451-1452, laissent cependant soupçonner que la charpente fut alors modifiée et la voûte en bois de la nef peut-être refaite. D'autre part, quelques fragments de peintures murales pourraient être également attribués à cette époque, auxquels il faut ajouter un doigt-reliquaire en argent, qui fut alors offert au monastère. En revanche, c'est dans différents musées suisses qu'il faut aller chercher un ensemble de trois verrières figurées et différents fragments de vitraux armoriés, provenant de la Fille-Dieu, pour se représenter la diversité et, surtout, la qualité artistique des donations, dont bénéficia le monastère au milieu du XVe siècle.

La volonté d'entreprendre la rénovation du monastère apparaît, dans les sources, peu après l'incendie qui ravagea Romont, le 25 avril 1434. Bien qu'elle fût épargnée par la catastrophe, la Fille-Dieu fut associée à l'église paroissiale et à l'hôpital de la ville dans les indulgences, qui avaient été accordées par le pape Eugène IV, sur requête du duc de Savoie Amédée VIII, pour permettre la réédification de ces bâtiments détruits par le feu. Les moyens financiers, ainsi réunis, étaient considérables. Un an plus tard, une sentence arbitrale accordait, en effet, aux moniales 400 florins d'or

petit poids pour la *reconstruction* de leur monastère, ce qui devait représenter nettement moins que le tiers de la somme globale, réclamé initialement par les religieuses.

Ce besoin de rebâtir ou tout au moins d'embellir leur monastère, au détriment même, semble-t-il, de la solidarité la plus élémentaire avec les habitants de la ville incendiée¹³², s'explique sans doute par le mouvement de construction ou de rénovation des édifices religieux, qui s'empara de la Savoie dès la fin du XIV^e siècle déjà et que favorisait une conjoncture économique exceptionnelle. Les moyens financiers, alimentés par de nombreuses donations, ne semblent d'ailleurs pas avoir manqué tant pour la rénovation de la collégiale de Romont que pour celle du monastère. Les 400 florins, promis au monastère en 1435, représentaient, en effet, une somme importante, comparable aux 510 florins qui devaient suffire à achever la construction du nouveau choeur de l'église paroissiale de Romont en 1447¹³³.

A la Fille-Dieu cependant, les travaux ne furent pas entrepris avant le milieu du siècle. C'est, en effet, à cette date qu'il faut situer la plupart des donations faites au monastère, qui peuvent être mises en relation avec la rénovation de l'église. Elles furent consignées, parmi d'autres, dans le plus ancien nécrologue connu de la Fille-Dieu, dont elles ont peut-être motivé la rédaction vers 1455¹³⁴.

On peut distinguer parmi celles-ci deux types de donations. Quelques legs étaient destinés à des travaux de gros oeuvre. Il s'agit de ceux destinés au *clocher*, faits par Catherine de Menthon, femme du chevalier Jean de Blonay (entre 1438 et 1455)¹³⁵ et par "plusieurs autres gens" (avant 1455)¹³⁶ ou ceux faits pour des

¹³²La ville serait passée de 262 feux en 1429 à 151 feux en 1445, soit une diminution de plus de 40% ! (Gremaud, 1866, p. 8). Dès 1460, cependant, elle atteint à nouveau un niveau proche de l'état précédent l'incendie avec 237 feux (Tallone, 1941, p. 313-314). Jacques d'Illens, arbitre du litige qui opposa la ville de Romont au monastère quant à la part de celui-ci au produit des indulgences, dut rappeler aux moniales, que les dépenses occasionnées pour la réédification de l'église et de l'hôpital de Romont étaient sans comparaison avec celles exigées par la rénovation du monastère (AEFribourg, Romont, XIII, Fille-Dieu, n°16).

¹³³Dellion, 1897, t. IX-X, p. 382 .

¹³⁴Leisibach, 1976, p. 188-190.

¹³⁵Obituaire, 1953, p. 17 .

¹³⁶Obituaire, 1953, p. 14.

tavillon à l'église, par Jean Clavoz et sa femme Jeannette (avant 1455)¹³⁷. Il est ainsi probable que la charpente de l'église fut modifiée, en tout cas pour y aménager un nouveau clocher, placé sans doute au-dessus du choeur et peut-être couvert de bardeaux¹³⁸. Si les deux anciens piliers de la nef, redécouverts récemment et datés de 1451-1452, étaient à leur emplacement d'origine, ils pourraient avoir servi de supports à ce clocher.

D'autres legs, plus nombreux, étaient destinés à enrichir l'église, surtout par de nouvelles verrières. Celles-ci furent notamment léguées par le notable genevois Michel de Fer et sa femme Amphélise de Ruex (avant 1448)¹³⁹, par Jean Comte, curé de Billens (avant 1455)¹⁴⁰, par Catherine de Menthon (entre 1438 et 1455) ou encore par Henri Asperling, évêque de Sion, et son frère Rodolphe (1454-1455) ; un fragment de ce vitrail a été préservé. En outre, deux autres fragments de verrières aux armes de Billens et de Praroman, provenant de la Fille-Dieu et également conservés, appartenaient très certainement, pour des raisons stylistiques, à la même série.

Surtout, le Musée Historique de Berne conserve un groupe de trois vitraux figurés. L'origine de ceux-ci est confirmée par une iconographie bien caractéristique. Ils représentent trois saints et sainte particulièrement vénérés dans les monastères de moniales cisterciennes, saint Benoît, rédacteur de la règle suivie par Cîteaux et sa soeur sainte Scholastique, fondatrice de l'ordre des Bénédictines, enfin, saint Bernard de Clairvaux. Leur date d'exécution peut être située dans les années 1452-1460 en raison de la présence, sur le vitrail de sainte Scholastique, des armes de Yolande de France. Sans atteindre le niveau artistique des oeuvres contemporaines du verrier d'origine franco-flamande Agnus Drappeur, offertes avant 1459-

¹³⁷ *Obituaire*, 1953, p. 12.

¹³⁸ Le toit de l'église pouvait également être couvert de bardeaux. Les rénovations du XVI^e siècle montrent toutefois une large utilisation de la tuile ; le bardeau semble avoir surtout été utilisé pour les bâtiments conventuels (voir dans les sources, les extraits de comptes du XVI^e siècle). Le nouveau clocher, construit en 1583, était quant à lui couvert de tôles, qui furent remplacées en 1598 (AFDieu, comptes, 1598-1599).

¹³⁹ *Obituaire*, 1953, p.13. Michel de Fer et sa femme Amphélise de Ruex léguaient également une chasuble de velour blanc.

¹⁴⁰ *Obituaire*, 1953, p. 14.



Vitrail provenant de la Fille-Dieu,
sainte Scholastique, vers 1452-1460
Musée historique de Berne
(d'après *Corpus Vitrearum*, III, 1965, ill. 176)



Vitrail provenant de la Fille-Dieu,
saint Benoît, vers 1452-1460
Musée historique de Berne
(d'après *Corpus Vitrearum*, III, 1965, ill. 175)



Vitrail provenant de la Fille-Dieu,
saint Bernard de Clairvaux, vers 1452-1460
Musée historique de Berne
(d'après *Corpus Vitrearum*, III, 1965, ill. 176)



Vitraux armoriés provenant
de la Fille-Dieu : Asperling,
Billens, Praroman, vers 1455
Musée National Suisse
(d'après Anderes, 1963, p. 71,
ill. 33-34 et p. 74, ill.38)

Vitrail provenant de la Fille-Dieu
Vierge à l'enfant
vers 1510-1517
Musée National Suisse (d'après
Anderes, 1963, p. 135, ill.112)



1460 à la collégiale de Romont par les mêmes commanditaires, ces vitraux, à l'exécution très soignée, sont tout de même les meilleurs vestiges de la restauration du milieu du XVe siècle.

Enfin, sur un tout autre registre, c'est également au milieu du XVe siècle qu'est attesté le legs, par l'abbesse Alexie Lucens, d'un doigt-reliquaire en argent de sainte Radegonde. Ce reliquaire, bien que modeste par la taille (7,5 cm de haut), dépassait certainement en importance toutes les autres donations faites au monastère dans les mêmes années. La redécouverte du corps intact de cette sainte en 1412 avait en effet réanimé le culte rendu à reine mérovingienne, qui fonda vers le milieu du VIe siècle le monastère Sainte-Croix de Poitiers. Certaines reliques, furent alors diffusées en France à partir de Poitiers¹⁴¹. La possession de l'un de ces précieux ossements revêtait un prestige particulier dans un monastère de moniales. Cette donation fut, en effet, à l'origine d'une vénération spéciale à sainte Radegonde à la Fille-Dieu, comme l'attestent des annotations marginales des XVe-XVIe siècles dans le plus ancien des graduels conservés au monastère (13 août). Un autel lui était peut-être dédié, puisque le couvent encaissait au XVIe siècle de "l'argent du tronc et de Sainte-Radegonde" et des "oblaciens de sainte Regonde"¹⁴². De plus, cette sainte, habillée en cistercienne, est représentée sur le couronnement de l'autel de la Miséricorde, vers 1640-1650 et sur deux tableaux du dernier tiers du XVIIe siècle.

En résumé, la rénovation de l'église au milieu du XVe siècle, telle qu'elle apparaît dans le nécrologue, semble s'être limitée à l'édification d'un nouveau clocher, qui était peut-être couvert de bardeaux. Les deux anciens piliers de la nef ont pu porter ce clocher. Surtout, on entreprit alors un embellissement de l'église, qui reçut de nouvelles verrières, offertes par les notables des environs. Parmi celles-ci, on retiendra particulièrement une série de vitraux, célébrant la mémoire de trois grands saints et sainte bénédictins et cistercien, qui furent offerts vers 1452-1460 par Yolande de France,

¹⁴¹Guérin, 1880, t. IX, p. 492-512 (aimable communication de soeur Marie-Emmanuel, responsable des archives du monastère) et Aigrain, 1918, p. 177.

¹⁴²AFDieu, Comptes, 1529, voir aussi *Obituaire*, 1953, p. 17.

épouse du futur duc de Savoie Amédée IX. On ne connaît pas l'emplacement d'origine de ces vitraux. Enfin, la donation d'un reliquaire de Sainte-Radegonde fut peut-être à l'origine de la fondation d'un autel, dédié à cette sainte.

Le monastère connut là sans doute son véritable apogée. Le nombre des donations atteste l'intérêt jamais démenti qu'il suscita auprès des habitants de toute la région, les familles d'ancienne noblesse et les bourgeois détenteurs de seigneuries, mais aussi les "autres gens", parmi lesquels sans doute quelques petits bourgeois et artisans de Romont. La Fille-Dieu, en ce sens, est alors véritablement devenue un monastère urbain. L'affirmation politique du seigneur savoyard, à nouveau représentée par une femme, est relativement discrète.

Les guerres de Bourgogne et la "destruction" du monastère

Pour les abbayes cisterciennes "vaudoises" de Bellevaux et de la Fille-Dieu, encore florissantes quelques années auparavant, les guerres de Bourgogne furent une terrible épreuve. On connaît bien le destin que connut le monastère de Bellevaux à cette époque. En 1486, Simon, abbé de Balerne, rapporte, en effet, que ce monastère, pourvu suffisamment en biens, relativement bien construit dans un lieu agréable, avec une église assez belle et un dortoir régulier d'environ vingt chambres, comptait 18 religieuses, avant l'installation du camp militaire du duc Charles à sa proximité immédiate. Ce voisinage avec la soldatesque bourguignonne occasionna non seulement des pertes matérielles importantes, mais surtout propagea des maladies infectieuses parmi les soeurs ; seules deux moniales échappèrent à la peste, qui ravagea la communauté peu après. En 1486, l'abbé dut reconstituer celle-ci, en déplaçant à Lausanne plusieurs religieuses, notamment deux soeurs de la Fille-

Dieu, dont l'une, la cellérierie Perronnette Chapisaz, fut élue abbesse¹⁴³.

Le sort de la Fille-Dieu ne fut guère plus enviable¹⁴⁴. En octobre 1475, Romont, avec 16 autres villes et 43 châteaux, avait été pris sans coup férir par les troupes bernoises et fribourgeoises, qui cependant ne cherchèrent pas à occuper la ville. Le 28 mars 1476, en revanche, lors d'une attaque manquée des Suisses contre la ville, le bourg de Chavannes sous Romont et de nombreux villages des environs furent incendiés. Enfin, le 29 juin 1476, quelques jours après la défaite de Morat, Romont offrit les clefs de la ville aux vainqueurs en signe de reddition. Après avoir été pillée - les cloches de Romont furent notamment transportées à Fribourg -, les Suisses abattirent ses murs et mirent le feu à la ville au mois de juillet¹⁴⁵.

Les conséquences sur le monastère de ces événements sont difficiles à évaluer. Contrairement à Bellevaux, les dégâts furent surtout matériels. La communauté put sans doute se réfugier à l'abri des murs dans la maison, qu'elles avaient acquise à la Grand'rue de Romont en 1355¹⁴⁶. Si le monastère ne fut certainement pas détruit jusqu'au fondement, comme le rapporta l'abbé Simon de Balerne dix

¹⁴³ *Visites des abbayes de Savoie*, 1984, p. 203-204.

¹⁴⁴ Sur Romont et les guerres de Bourgogne, voir von Fischer, 1936, p. 168-170 ; Ochsenbein, 1876, p. 68, 80-82, 202-203, 341, 364, 625-626, 628-630, 632-634, 645 et 651 ; Fries, 1901, p. 418 et 411-413 ; Schilling, t. II, 1901, p. 17-20 et von Molsheim, 1914, p. 171-174.

¹⁴⁵ Une notice lapidaire dans les comptes du clergé de Romont le rappelle encore : "*Hoc anno villa Rotundimontis fuit cremata et tota destructa per Allemanos*" (Gremaud, 1866, p. 9) ; voir aussi Schilling, 1901, p. 73 ("*Roeyemont daz wart usgebrent*") ; de Gingins-La Sarraz, 1858, n°285, lettre d'Antoine Appiano au duc de Milan, 30 juin 1476 ("*Essi alamani hanno fatto abattere le mure de Romont et non hanno voluto fare ferma promessa che la ferra non sia abbatuta vel potius brusata anchora*") et *infra*, note 146. Voir encore AEFribourg, collection Gremaud, n°34, f°261, 25 septembre 1478 et f°263, 30 juin 1480 ("*propter guerram habitam contra Theotonicos per quosquidem Theotonicos fuere ... ignisque voragine eorum domus eciam turres menia et pontes dicte ville concrumati et toalter tractati quod omnia eorum bona mobilia perdiderunt aliqui ex ipsis per dictos Theotonicos capti conductique in partibus Alamagnie...*").

¹⁴⁶ Les religieuses avaient à Romont "*unam domum sitam in magno vico a parte occidentis juxta domum Ludovici Velliet a parte boree et domum Johannis Costhet a parte venti ad conservandas et retrahendas personas et bona dictarum religiosarum et familie earundem tempore guerre seu per incendium aut alio inopinato casu si existeret*" (AFDieu, I, n°31, 1463). Sur l'achat de cette maison voir *ibid.*, X, n°2. Le 25 juillet 1476, Catherine de Billens reçurent d'ailleurs un legs, fait par un bourgeois de Romont, d'une certaine quantité d'or et d'argent que les religieuses avaient gardés pour lui (AFDieu, VII, n°7). Sur cette maison, AFDieu, X, n°2.

ans seulement après les faits¹⁴⁷, il est probable que le 28 mars 1476, il fut incendié en même temps que le bourg de Chavannes, ce qui a dû surtout affecter les charpentes et les couvertures. Après la reddition de Romont, le 27 juin, le monastère abrita encore les troupes bernoises et fribourgeoises venues occuper la ville¹⁴⁸. En outre, le monastère a sans doute été pillé en même temps que la ville.

Surtout, l'église conventuelle fut profanée par les soldats et le Saint-Sacrement violé¹⁴⁹. Des sacrilèges de ce type, destinés à humilier l'adversaire, dont pourtant on partageait les convictions religieuses, étaient fréquents dans ce type de conflits, et ce, bien avant les troubles de la Réforme¹⁵⁰. Cette très grave profanation des lieux saints nécessitait impérativement la réconciliation de l'église et de son cimetière. Elle explique, sans doute, la présence d'une seconde série de croix de consécration, retrouvée récemment contre les murs de la nef. Certains décors semblent liés à ces croix, qui attestent des travaux de rénovation entrepris après 1476.

Conclusion

Il est convenu de considérer les guerres de Bourgogne comme un point de rupture de l'histoire vaudoise. Prélude à l'implantation définitive, après 1536, des Bernois et des Fribourgeois dans l'ancien Pays de Vaud, les défaites successives de Charles le Téméraire face

¹⁴⁷*Monasterium ipsum quamvis tempore guerrarum ab Allemanos fuisset quasi funditus destructum* " (Visites des abbayes de Savoie, 1984, p. 200).

¹⁴⁸*Und uf de Sundag, do zoch man herwider bis gon Reymond. Und ob das baner gon Reymond kam, do waz me dann der halb teil des volkes vorhin da. Und als die zeichen nachhin zuo der stat kamen do stiess man die stat mit für an und kond doch nieman wissen, wer es getan het. Und also gieng daz für an allen orten in der stat uf, daz das volk mit grosser not darus entran. Und also zoch man fur und kamen gan Friburg ane die paner von Fryburg und von Bern und was zu inen gehort. Die belibend über nacht in dem kloster und darumbe, das do ligt hie disenthalb der statt Remundt* (Fries, 1901, p. 418).

¹⁴⁹*An Amman zu Haszle, min Hrn vernemen nach dem groben Misshandel zu Reymond in dem Closter mitt dem Heiligen Sakrament vollbracht, das im darumb kundt sye* (Ochsenbein, 1876, p. 79, 30 mars 1476).

¹⁵⁰La foi ne semble pas ici dépasser les cultes particuliers. Ainsi, on a pu montrer récemment que, lors des guerres de Zürich, les sacrilèges commis par les Schwytzois contre certains sanctuaires mariaux de leurs adversaires, ne les empêchaient nullement de se rendre, victorieux, à Einsiedeln remercier leur Vierge (Marchal, 1992). A Romont, en revanche, le Conseil de Berne semble s'être offusqué de ce manque de respect devant le Corps du Christ.

aux Suisses en 1476-1477 marquèrent, de fait, le début du déclin de l'influence des Savoie au nord du Léman.

Pour les contemporains, qui, comme l'abbesse de la Fille-Dieu Alexie Clavaz, avaient connu le pouvoir savoyard à son apogée, lorsqu'en 1440, l'ancien duc de Savoie Amédée VIII reçut à Bâle la tiare pontificale, le contraste dut être saisissant. Même si les deux monastères de Lausanne et de Romont connurent, peut-être au début du XVI^e siècle, un certain redressement, les destructions des guerres de Bourgogne annonçaient sans doute leur déclin, effectif dès le second tiers du siècle : Bellevaux fut supprimée après la conquête de Lausanne par les Bernois en 1536 et la Fille-Dieu, devenue, elle, fribourgeoise en même temps que Romont, connut une longue période d'incertitude, marquée par un net relâchement de la vie intérieure et la détérioration progressive des bâtiments conventuels.

Un renouveau n'intervint qu'après l'introduction à la Fille-Dieu des réformes du concile de Trente (1545-1563). En 1581, l'abbé de Cîteaux en visite à la Fille-Dieu n'avait "point trouvé l'abbesse ny sa seur ains y a un an et plus qu'elles sont absentes qui ne peult estre sans scandale pour ledict monastère". De plus, il pleuvait alors "dedans l'eglise, dedans le dortoir et dedans les cloistres tellement que les religieuses bien souvent n'y peuvent faire la procession". C'est certainement suite à cette visite que, dès l'année suivante, les bâtiments conventuels furent entièrement rénovés, de nouveaux vitraux installés dans l'église, les toitures refaites et un nouveau clocher dressé sur la nef¹⁵¹.

Ainsi les réformes tridentines, qui furent appliquées de manière systématique à partir de 1615 à la Fille-Dieu - non sans résistance d'ailleurs - était donc introduite dans un monastère, qui venait d'être rénové. Elles transformèrent profondément l'organisation intérieure du monastère, en particulier les rapports entre les moniales et le monde extérieur. Une stricte clôture fut introduite, signalée à l'extérieur par l'édification d'un mur d'enceinte, des parloirs construits, et surtout, à l'intérieur de l'église, le chœur des religieuses élevé sur une tribune.

¹⁵¹ AFDieu, comptes, 1582-1583 et AEFribourg, Romont, n°72.

On peut pourtant relever dans ces transformations une certaine continuité avec l'esprit, qui présida déjà à la rénovation du monastère au milieu du XIVe siècle. En effet, les réformes tridentines semblent avoir plutôt approfondi et radicalisé que créé, cet équilibre entre le cloître et le monde que nous avons déjà pu observer au Moyen Age. Avec ces réformes, le monastère retrouvait, au début du XVIIe siècle, son rôle de monastère urbain ; la fondation, en 1633, d'une confrérie du Rosaire vint le renforcer. Enfin, l'éviction de la Maison de Savoie de Romont concluait un long mouvement d'appropriation progressive du monastère par la bourgeoisie urbaine de cette ville, dont on avait pu saisir les prémisses au XIVe siècle également.

Sources

1. 1268-1600

1268 (27 juin)

Sentence arbitrale, rendue par Borno de Aula, châtelain de Romont, et Nantelme de Billens, chevalier, sur le conflit intervenu entre Guillaume de Salvion, damoiseau, d'une part, et les moniales de la maison appelée la Fille Dieu de Romont de l'ordre cistercien (*moniales domus dicte Filia Dei de Rotundomonte Cisterciensis ordinis*), d'autre part, à propos d'un champ, sur lequel ladite maison est fondée (*super campo in quo fundatur dicta domus*) - lesdites moniales prétendant que ledit champ leur fut donné en aumône perpétuelle par feu Pierre de Morens, damoiseau, pour le salut de son âme et celles de ses ascendants, afin qu'on y édifie une maison et un monastère en l'honneur de Jésus Christ (*ad hedificandum domum et monasterium in honore Jhesu Christi*) ; ledit Guillaume, héritier dudit Pierre (*qui successit in hereditate dicti Petri*), assurant au contraire que ledit Pierre n'avait pas fait don de ce champ. Lesdits arbitres, ayant mené une enquête auprès de prud'hommes (*probos homines fidedignos*) dignes de foi, qui affirmèrent que ledit Pierre avait bien concédé perpétuellement ce champ auxdites moniales, font savoir que ce champ ou terre doit rester aux mains desdites moniales et que ledit Guillaume est tenu de les rendre quitte pour ce bien. Ils apposent leurs sceaux au bas de l'acte, passé l'an 1268, le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste.

(AFD, X, n°1 = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°148v°-149 ; l'acte a été publié dans *Mémorial de Fribourg*, I, p. 496-497; voir également *Obituaire*, 1953, p. 13).

Il s'agit du plus ancien acte connu mentionnant l'existence du monastère.

1268/1269 (février)

Confirmation par Jean [de Cossonay], évêque de Lausanne, à Juliette de Villa et ses compagnes - qui, désirant mener une vie religieuse, avaient requis son autorisation pour construire à Romont, à l'endroit, où elles résident dans la paroisse de Villaz, avec le consentement du curé du lieu - un monastère de moniales de l'ordre de saint Benoît et pour appeler désormais ce lieu la Fille-Dieu - de ce lieu et de cet ordre (*dilectis in Christo filiabus Juliete de Vila et suis consodalibus vitam religiosam ducere cupientibus et instanter petentibus ut apud Rommon nostre dyocesis in loco ubi resident parrochie de Vila cum assensu curati loci auctoritate nostra sibi liceat monasterium construere sancti monialium ordinis sancti Benedicti et locum ipsum Filiam Dei imposterum appellandum quem videlicet locum et ordinem predictum eisdem confirmamus ...*). En outre, l'évêque prend les religieuses sous sa protection, afin qu'elles puissent heureusement et dévotement se consacrer aux offices divins (AFDieu, I, n°1 = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°105-105v°, publié dans *Mémorial de Fribourg*, I, p. 497-496)

1270 (1er décembre)

Achat par les religieuses, pour 56 sous de Lausanne, de trois poses de terre, situées à côté de la maison des moniales sous Romont ("*... tres posas terre sitas juxta domum ipsarum subtus Rotundummontem ... pro 56 solidis Lausanensibus ... et confrontantur due pose ab oriente cum pascuis ab occidente cum strata publica a vento cum eisdem pascuis a circio cum rivulo qui dicitur Nifforan alia vero posa est super ipsam stratam juxta terram quondam Petri de Morens domicelli et confrontatur ab oriente cum strata publica supradicta ab occidente et vento cum terra quondam Petri de Morens supradicti a circio cum illo rivulo qui dicitur Rusforans ...*") (AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°28v°)

en 1271, 1283/1284, 1285, 1294 et 1302

Achat par les religieuses de terres à Lussy, Villaz-Saint-Pierre et Chenens (dont l'une est située ... *retro grangiam de Luxie que grangia est domus Alteripe ...*, 1271 ; une autre achetée de Conon de Villa, chevalier, du consentement de sa femme Cécile, 1302)

(1271 : AFDieu, XI, n°19 = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°106-106v° ; 1283/84 : AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°4v° ; 1285 : AFDieu, XI, n°20 et 21, = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°108v°-109v° ; 1289 : AEFribourg, AFDieu, grosse 32a, f°148; 1294 : AFDieu, XI, n°53 ; 1302 : AFDieu, XI, n°89, = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°111v°-113v°)

1273/1274 (7 mars)

Le pape Grégoire X prend sous sa protection le monastère Notre-Dame de la Fille-Dieu de Romont (*monasterium Sancte Marie Filie Dei de Rotundo Monte*) dans le diocèse de Lausanne, qui n'a pas d'abbesse mais qui est gouverné par une prieure (*abbatissam propriam non habens sed per priorissam solitum gubernari*) ; il statue notamment que l'ordre monastique, qui a été institué, conformément à Dieu et à la règle de saint Benoît, soit observé perpétuellement (*statuentes ut ordo monasticus qui secundum deum et Beati Benedicti regulam in eodem monasterio institutus esse dinoscitur perpetuis scripti privilegio communimus*) ; de plus, il ordonne que les biens et possessions que le monastère a pu obtenir lui restent entièrement, en particulier le lieu où ledit monastère est situé avec toutes ses dépendances, ses terres, prés, vignes, bois, droits d'usages et de pâturages en bois et plaines, en eaux et moulins, en chemins et sentiers ainsi que toutes libertés et immunités qu'il peut avoir ; en revanche, le chrême, l'huile sainte, les consécrations d'autels ou de sanctuaires et les bénédictions de moniales resteront du ressort de l'évêque diocésain; il défend, en outre, au monastère de construire à neuf, sans le consentement de l'évêque, une chapelle ou un oratoire, dans les limites de la paroisse où le monastère est situé ; en revanche, il décrète que la sépulture audit lieu soit libre, afin que nul ne s'oppose à l'ensevelissement à cet endroit de ceux qui le voudraient, les droits de toute église sur les corps des défunts devant être sauvegardés.

L'acte est passé à Lyon, le jour des Nones de mars 1273.

(AFDieu, I, n°2, publié dans *Mémorial de Fribourg*, I, p. 497-499)

avant 1274 ?

"Sire Ymeri de Villa a donner le prez de Lylaz por la lampe du dortour"

(*Obituaire*, 1953. p. 13).

Il s'agit sans doute d'Emeri de Villa, père de Conon, attesté dès le milieu du XIIIe siècle et mort avant 1274 (Gumy, 1923, p. 238, n°638).

1280 ou 1281 (respectivement 25-31 mars ou 1er-24 mars)

Abergement fait par Conon de Villa, fils de feu Emeri de Villa, chevalier, avec le consentement de son épouse Cécile, en faveur de la prieure de la maison de la Fille-Dieu sous Romont et des moniales de cette maison, vivant sous la règle de Saint-Benoît, pour le prix de quarante livres de Lausanne d'introge et 30 sous de censes annuelles, de tout ce que ledit Conon possède sur le territoire de Villaz, depuis le moulin de Villaz jusqu'aux limites des confins de Chavannes au-delà de la rivière qu'on appelle la Glâne d'Orsonnens ("*quicquid habeo et habere seu possidere debeo in territorio de Villa a molendino de Villa usque ad metas confinium de Chavannes ultra aquam que dicitur Glana de ver Orsonens*") :

à savoir un champ contigu à la terre de l'église de Villaz contenant 11 poses de terre , un champ situé au même endroit de 4 poses, un champ de 5 poses situé *super vuadum* dit De la Pierra , la moitié du champ qu'il possède avec le seigneur Guillaume de Salvion, deux poses contiguës situées sur le pré [dit] Communal avec un champ de 7 poses situé *supra vuadum* Deis Sauges, 2 poses [de terre] situées sous le champ de Pierra Dignerion sous la biollière, 12 poses [de terres] situées au-dessus de la fontaine (*super fontem*) dite Alliot, à côté des limites des confins de Chavannes et contiguës à trois poses de terre, données par ledit Conon et son père à l'abbé et couvent de Hauterive, quatre poses [de terre] situées sur le champ de Guillaume de Salvion entre la biollière et le pré dit Communal, deux poses de terre situées sous la grange de Lussy qui appartient aux religieux d'Hauterive, une pièce [de terre] située Eis Chan su Mutanz, un pré dit Eis Paccotionis, contigu au champ de Saint-Paul, un pré dit Communal et un pré dit Porchet avec le petit pré de La Fay, la moitié de ses bois dits de la Fay et deux biollières).

En outre, s'il arrivait que ledit Conon de Villa et lesdites moniales construisent d'un commun accord un moulin, soit foule soit baptoir, sur la Glâne ("*edificare concorditer*

molendinum unum seu fullam vel batorum in cursu Glane "), afin d'en percevoir communément les revenus, Conon s'engage à en payer la moitié des coûts, sous la condition toutefois que ledit moulin ne puisse être construit que d'un commun accord et que les moniales soient tenues de concéder un lieu propice à la construction d'un tel édifice, si un tel lieu peut être trouvé sur la terre qu'il tiennent de lui dans la Glâne. L'acte est scellé par l'abbé de Hauterive, par Aymon de Sestenay, chevalier, châtelain de Romont, et par Rodolphe, curé de Villa.

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°120)

*La presque quasi totalité de ces biens formèrent par la suite l'essentiel du domaine d'une grange de l'abbaye, située sous Villaz vers Muez ("grangiam suam sitam subtus Villa versus Muez cum pertinenciis et appendenciis suis"), que la prieure Perrette de Villa amodia en mars 1334/1335 pour une durée de vingt ans et pour le prix de 12 livres de censes à Jacques dit Lorcat et à Mermet, Uldric, Nicolas et Bocard, ses frères, de Chavannes-sous-Orsonnens ; d'une manière générale ce domaine comprenait toute la terre et les prés appartenants au couvent, qui étaient situés entre le pré derrière le cloître, à côté de la Glâne, et les limites et confins des Chavannes, dans le territoire de Villaz et de Lussy ("generaliter totam terram nostram et prata nostra sitam et sita inter pratum retro claustrum nostrum juxta Glanam et inter metas et confina Deys Chavanes in territorio de Villa et de Lussie") ; à ces biens, s'ajoutaient à cette date de nouvelles possessions, notamment certains terrains en friche (*raspam de la Fay*) ; voir AFDieu, XI, n°68, = AEFribourg, AFDieu, grosse 32a, f°116-117v°).*

1284 (17 juin)

Legs d'une rente annuelle de dix sous par mois fait par Philippe, comte de Savoie, aux moniales de la Fille-Dieu. Acte passé à Evian, le samedi avant la Saint-Jean-Baptiste 1284.

(AFDieu, I, n°23, = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°22v°, publié dans *Mémorial de Fribourg*, I, p. 500-501; voir également *Obituaire*, 1953, p. 13).

1289

Abergement aux moniales de la Fille-Dieu à côté de Romont, de l'ordre de saint Benoît, par Guillaume de Payerne dit de *Domo Murata*, avec le consentement de Jeanne, sa femme, soeur de feu Pierre de Morens, et d'Othet, son fils pour le prix de 10 livres d'introge et pour la cense de deux sous de :

- la moitié du ténement, que tenait Jean dit Gaula et qui est partagé avec Jacques, fils de Guillaume de Salvion, chevalier, à savoir la moitié de quatre poses de terre avec ses dépendances, situées *super vuadum de Rierins* entre la route de Fribourg et la Glâne

- la moitié de dix poses de terre avec ses dépendances situées au-dessus de l'étang ("*super stagnum*") dans le territoire de la paroisse de Villa, à savoir entre la terre d'Hauterive, d'une part, et la rivière, qui partage le territoire de *Boscens*, d'autre part.

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°148).

1290 (19 juin)

Vente par Aymon, *Jordanus* et Guillaume, frères, fils de feu Rodolphe dit *Forguera*, de Lussy, avec le consentement de leurs femmes, soeurs et enfants, à la prieure et au couvent de moniales de la Fille-Dieu près de Romont de leur pré, situé entre la Glâne et les terre et maison desdites moniales (*pratum nostrum funditus cum suis appendiciis ex utroque latere universis quod jacet immediate inter aquam que dicitur vulgariter Glana et terram et domum monialium subtus Rotundummontem*), pour le prix de 10 livres.

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°109v°-110)

1293 (10 avril)

Isabelle, veuve de Guillaume Alamant de Vully, bourgeois de Romont, Jean, Ottonin et Perrussod, leurs fils, font savoir que, comme les dames prieure et moniales de la Fille-Dieu près de Romont avaient commencé à construire un certain mur au bord de leur pré, à côté du bief des moulins de l'étang de Romont (*cum religiose domine priorissa et conventus monialium de Filia Dei prope Rotundummontem ceperint edificare quemdam murum in margine prati nostri juxta bezeriam molendinorum stagni Rotundimontis*), ils confessent que ledit mur déborde sur leur propriété et donnent le droit d'achever la construction dudit mur (... *concedentes ... licenciam et plenariam potestatem dictum murum ad consummacionem et perfectionem producendi ...*)

Sont présents les témoins Jacques de *Fuens*, Jacques *Blesi* et Rodolphe de *Vuistarnens*, damoiseau ; l'acte est scellé par Guillaume de *Salvions*, chevalier, et par Jean *Domingeti*, bourgeois de *Romont*.

(AFDieu, X, n°13, acte en partie illisible et AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32 a, f°107v°).

Au début du XIVe siècle, le couvent rachètera le pré et la grange, appartenant à la même famille et situés près des deux biefs des moulins de l'étang de Romont : en avril 1308, la part d'Otthonin Alamant pour 45 livres (...terciam partem meam totius prati siti ante grangiam condam dicti patris mei prout ipsum pratum protenditur in longum inter quandam ochiam jacentem ante dictam grangiam a parte superiori et Glanam a parte inferiori et in latum inter duas bezerias a stagno Rotundimontis extendentes cum pertinenciis ... dicte terciè partis ... , -AFDieu, X, n°22 et AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32 b, f°64-64v°) ; en octobre 1308, la part de Jean et de Perrussod pour 56 livres (AFDieu, X., n°24 et AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32 b, f°65-65v°); enfin, en août 1310, à Jean, la grange de leur père pour 42 livres (totam grangiam funditus condam dicti patris mei sitam juxta bezeriam stagni Rotundimontis et calciatam cum casali funditus pertinenciis et appendenciis dicte grangie a calciata dicti stagni inferius utrobique et ochiam sitam inter dictam grangiam et pratum dictarum monialium ..., - AFDieu, X., n°23 et AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32 b, f°63-63v°).

En outre, on sait qu'en février 1308/1309, Otthonin, avait indemnisé son frère Jean - qu'il avait obligé comme fidéjusseur en mains de Pierre dit Pâques pour 6 livres et en mains du seigneur Conon de Villa, chevalier, pour 50 sous - en lui cédant son champ, situé au-delà de l'étang ("campum meum situm ultra stannum"), tenu par Aymon dit Legiers, et la troisième partie du pré contigu à l'étang de Romont ("terciam partem meam prati contigui stanno de Ronmont", - cf. AFDieu, VII, n°31, =AEFribourg, AFDieu, grosse 32a, f°113v°).

D'autre part, derrière le monastère, se trouvait un moulin ("...unam molam aygue sitam retro monasterium monialium de Filia Dei subtus Rotundi quam mola olim fuit Udrico de Porta fabro cum cursu aque in dicta mola hactenus asueto..."), vendu en 1351 par l'hôpital Notre-Dame de

Romont à Jeannot Cutalent, bourgeois de Romont (AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°30).

1297 (10 mai)

Donation par Girard de Villa, dit *de Cudray*, aux moniales de la Fille-Dieu, de la partie de biens qui lui revient ou peut lui revenir par héritage dans le territoire de Villaz et de Coudray, sous la condition que lesdites moniales paient à l'église Saint-Paul de Villaz 12 deniers de cense annuelle, qui font partie de la donation qu'il avait faite avec ses frères à cette église pour le salut de leurs âmes ; sceaux (non conservés) de Guillaume [de Villaz?], prieur de Villars-les-Moines, Pierre, curé de Démoret, et Pierre, curé de Saint-Martin.

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f° 108-108v°)

fin du XIIIe siècle

crose (d'abbesse ?) de la fin du XIIIe siècle, restaurée dans la première moitié du XVe siècle et au XIXe siècle (*IPR/Fille-Dieu*, 1987, n°104)

vers 1302 (10 janvier ?)¹⁵²

Legs testamentaire de Louis I, seigneur de Vaud, aux religieuses dames moniales de Romont de 52 sous pour le luminaire de l'église des moniales (...*quod cum carissimus pater et dominus noster quondam dominus Ludovicus de Sabaudia dominus Vuaudi in testamento suo seu ultima voluntate sua dederit et legaverit pro remedio anime sue religiosis dominabus monachalibus Rotundi quinquaginta solidos Lausanenses et duos solidos Lausanenses pro luminari ecclesie dictarum monachalium percipiendi et habendi perpetuo per ipsas et successores earundem annuatim...*) ; ladite cense a été assignée, le 28 avril 1343, par son fils Louis, sur les revenus des fours de Romont, les religieuses étant tenues de faire célébrer un anniversaire pour le salut de l'âme dudit seigneur son père et pour le salut de la sienne.

(AFDieu, VI, 4 - acte disparu-, = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°23-23v° ; voir également *Obituaire*, 1953, p. 9).

1309 (17 juin)

¹⁵² L'acte n'indique pas la date du testament de Louis Ier, seigneur de Vaud. Sur cette date, voir Guichenon, p. 1080.

Louis II, seigneur de Vaud, donne, pour le salut de son âme et celles de ses prédécesseurs et successeurs, au couvent de moniales de la Fille-Dieu de Romont les cens qui lui sont dûs pour un pré que les moniales avaient acheté au territoire de Romont à côté de leur maison et d'une pièce de pré de l'abbé d'Hauterive.

(AFDieu, I, n°24 = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°23v°-24).

Un vidimus de cet acte est scellé par l'abbé d'Hauterive au mois de janvier 1308/1309

1310 (octobre)

Donation par Guillaume de Montagny et par Aymon, son fils, en faveur du couvent de la Fille-Dieu, de 6 livres de censes annuelles, dues au couvent en raison de la réception comme moniale dans le couvent de la Fille-Dieu de Marguerite, fille de feu Girard de Palézieux, nièce dudit Guillaume et en raison de l'héritage revenant à ladite Marguerite contre Aymonod, son frère, ou contre lesdits donateurs, des biens tant de son père que de sa mère

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°45v° - *vidimus* par Jacques de Billens, doyen de Sion, et Jean Chamos, cleric, de Moudon, du 23 septembre 1338).

1315 (avant le 23 juillet)

Legs par [Guillaume] de Billens d'une cense de 10 sous pour une pitance, qui devra être faite le jour de son anniversaire, soit le mardi avant la Translation de Saint-Nicolas.

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 1, f°282 : ce legs est rappelé à l'occasion d'une donation faite par Jacques de Billens, son fils ; la date correspond à la première attestation connue de la mort de Guillaume, voir de Zürich, 1921, tableau généalogique).

1316 (mai)

Donation en aumône perpétuelle par Mermet, fils d'Aubert dit de Frereres, maçon (*lathomi*), bourgeois de Romont, pour le salut de son âme et de ses prédécesseurs à la prieure et au couvent de la Fille-Dieu près de Romont de 12 deniers de Lausanne de censes annuelles ; cette donation est confirmée par Aubert, père du donateur, et, à leur demande, scellée par

Guillaume [de Villaz?], prieur de Villars-les-Moines et par Conon de Villa, chevalier
(AEFribourg, AFDieu, grosse 32a, f°114 ; voir également *Obituaire*, 1953, p. 12)

1318 (avril)

Perrette, prieure de la maison qu'on appelle la Fille-Dieu, située sous Romont, et le couvent dudit lieu concèdent à Guillaume [de Villaz ?], prieur de Villars-les-Moines, aussi longtemps qu'il vivra, leur maison neuve, c'est-à-dire citerne, étable et cheminée au-dessus, avec ses dépendances, entrées et sorties libres (*domum nostram novam scilicet cisternum stabulum et caminatam supra cum appendenciis dicte domus cum ingressu et egressu libero ad dictam domum opportuno*) - ladite maison pouvant être utilisée librement par ledit Guillaume (*utendo libere ad suam voluntatem de dicta domo nova cum ingressu et egressu et appendenciis supradictis*) ; elles confessent, en outre, avoir reçu dudit prieur 30 livres de Lausanne, qui ont déjà été affectés à la construction de ladite maison neuve (*pro factura et edificacione dicte domus triginta libras bonorum Lausanensium in bona pecunia numerata in dictis edificacione et factura jam implicitas et conversas*) ; l'acte est confirmé par l'abbé d'Hautcrêt ; celui-ci, la mère prieure et le couvent apposent leurs sceaux (seuls celui de l'abbé est conservé).
(AFDieu, X, n°8)

Cette maison, qui n'est pas située précisément dans l'acte, ne se trouve pas nécessairement, comme on l'a toujours supposé, en ville de Romont ; au contraire, il n'est pas impossible qu'elle se situait à proximité du monastère ou même qu'elle faisait partie du domaine rural de celui-ci. Ce, d'autant, que les Villa possédaient, jusqu'au XIVE siècle, d'important biens et fiefs à proximité du monastère : Conon de Villa, puis après sa mort, son frère, l'ancien prieur de Villars-les-Moines Guillaume, détenaient ainsi d'importantes terres arables et jardins, situés "En Chavannes sous Romont" (omnes ochias casalia sitas et sita Eis Chavanes subtus Romont subtus viam publicam tendentem a domo Cononis Fabri versus domum Mermeti Domingeti), - à la mort de Guillaume, ces biens devenaient en revanche propriété du seigneur de Vaud (AFDieu, X, n°28 = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°24-24v°). De plus, - outre un pré donné avant janvier 1328

et situé au territoire de Billens -, Guillaume de Villa avait donné en février de la même année, pour le salut de son âme et pour l'anniversaire de feu Conon de Villa, chevalier, son frère, à ses nièces, Perrette, prieure, Jacqueline et Cécile, moniales de ce couvent, 30 sous de cens qui lui étaient dues par le monastère pour une terre située au-delà de la Glâne ("pro terra quam a me tenent ad censum pro tanto ultra Glanam") ; à la mort de ses nièces, cette terre devenait une propriété de pur et franc alleu du couvent ; le donateur s'en réservait toutefois l'usage aussi longtemps qu'il vivrait. Cette donation fut confirmée par François¹⁵³, prieur de Villars-les-Moines (AFDieu, VI, n°1 ; = AEFribourg, grosse 32 a, f°150v°-151v° et AFDieu, IX, n°3 ; voir aussi Obituaire, 1953, p. 6).

1321 (juin)

Dix sept patriarche, archévêque et évêques (*Egidius Alexandranensis¹⁵⁴ partriarcha Matheus Duratensis et Petrus Lugdunensis archiepiscopi Raymondus Ebredunensis Petrus Civitatis Nove Johannes Scotensis Jordanus Arcernensis Stephanus Lubucensis Egidus Andrinopolitanensis Guillelmus Sancte Juste Franciscus Cernensis Guillelmus Putereolanensis Andreas Tarratensis Petrus Narmensis Guillelmus ad partes Tartarorum Zaccarias Suetonensis et Guillelmus Vintimilliensis episcopi*) désirant que le monastère Notre-Dame des Filles de Dieu au-dessous de Romont soit visité et vénéré par les chrétiens (*cupientes igitur ut monasterium Beate Marie de Filliabus Dei de subtus Rotem Montem Lausannensis diocesis congruis honoribus frequentetur et a Christi fidelibus jugiter veneretur*) accordent à tous ceux qui, étant authentiquement pénitents et confessés, se rendraient audit monastère à chaque fête célébrée dans le monastère - aux fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Epiphanie, du Vendredi-Saint, de Pâques, de l'Ascension, de Penthecôtes et à toutes les fêtes des Saints Apôtres Paul et Pierre, de tous les autres Apôtres et Evangélistes, aux fêtes de

¹⁵³Les archives de la Fille-Dieu sont une source très précieuse pour qui veut compléter les connaissances, encore très lacunaires, qui ont été réunies sur les prieurs du monastère de Villars-les-Moines dans la première moitié du XIVe siècle. On apprend ainsi que Guillaume de Villa, très certainement déjà prieur de 1297 à 1316, à coup sûr en 1318 et sans doute encore en 1325 (son sceau montre cependant à cette date un Saint-Martin) ; il résigna cependant sa charge, peu après, avant st benoit 1326 ; son successeur était prénommé François, un prieur inconnu des historiens de ce monastère.

¹⁵⁴Ms. : Alexandanensis

l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix, des Saints Jean-Baptiste et Jean-l'Évangéliste, des saints Michel Archange, Laurent, Christophe, Martin, Nicolas et Blaise ainsi que des saintes Marie-Madeleine, Agathe, Catherine, Cécile, Lucie, Agnès, Anne, mère de la Vierge Marie, et de Marguerite et à la Tousaint-, ou à quiconque, qui, pendant les octave de ces fêtes ou chaque dimanche, en raison d'un pèlerinage, de dévotions ou d'oraisons se rendrait au monastère, qui suivrait le Corps du Christ et l'huile sainte portés aux malades ou encore qui serait présent lors de prédications, de messes, d'obsèques et enterrements de morts dans le monastère ou dans son cimetière ou, les samedis, assisterait à la messe de Notre-Dame, qui est célébrée solennellement, ou qui, enfin, lèguerait une part de ses biens ou qui apporterait son soutien et sa contribution, de quelque façon que ce soit, à la fabrique, au luminaire, aux ornements liturgiques ou autres choses nécessaires audit monastère (*qui in extremis laborantes dicto monasterio quicquam suarum legaverint facultatem necnon qui ad fabricam luminaria ornamenta et alia dicto monasterio necessaria manus porrexerint adjutrices*), à tous ceux-là, lesdits patriarche, archevêque et évêques accordent 40 jours d'indulgences sur les pénitences qui leurs ont été infligées
Fait à Avignon, le 4 juin 1321

sont conservés les sceaux de l'évêque d'Embrun, de l'évêque Henri¹⁵⁵ et de l'évêque *P. Civitatis Nove*
(AFDieu, I,4 ; publié dans *Mémorial de Fribourg*, I, p. 501-502)

Deux actes sont annexés à cette bulle :

1328 (27 mai)

Confirmation au monastère Notre-Dame de la Fille-Dieu sous Romont, qui dépend immédiatement de l'église de Lausanne (*monasterium Beate Marie de Filiabus Dei de subtus Rotondum Montem nostre dyocesis quod nobis et ecclesie nostre Lausanensis inmediate subjectum est*) des ces indulgences par Jean de Rossillon, évêque de Lausanne.

¹⁵⁵ Identifié par une inscription plus tardive.

1345/1346 (le samedi avant le dimanche des Brandons, soit le 4 mars)

Confirmation par Jacques de Billens, doyen de Sion, vicaire général de Geoffroi de Vayrols, évêque de Lausanne des mêmes indulgences.

Sans doute suscitées par ces indulgences, de nombreuses donations et fondations. dans les décennies qui suivirent ¹⁵⁶, attestent l'intérêt porté par les fidèles laïcs¹⁵⁷ à la reconstruction de l'église - en particulier après la consécration de l'église en 1346 :

a) par la Maison de Savoie

en 1340, par Isabelle de Chalon, dame de Vaud (AFDieu, VI, n°3, = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°22-22v° ; voir également *Obituaire*, 1953, p. 18) ; en 1343, par Louis II de Savoie (cf. *supra* sous 1302, 10 janvier) ; entre 1350 et 1355, par Catherine de Savoie, dame de Vaud (*Obituaire*, 1953, p. 13).

b) par la famille des Villa : en 1326, par Conon de Villa (voir sous cette date) ; de 1327 à 1328, par Guillaume de Villa, moine, autrefois prieur du prieuré clunisien de Villars-les-Moines (voir sous 1318) ; voir aussi, en 1325, la quittance faite en faveur du couvent de la Fille-Dieu par Guillaume [de Saint-Martin ?], prieur dudit Villars-les-Moines, de toutes les dettes, que ledit prieuré pouvait avoir envers lui, moyennant le paiement d'une pension de 40 sous sa vie durant (AFDieu, IX, n°1)

c) par la noblesse locale :

en 1339, par Agnès, veuve de Nantelme de Billens (AFDieu, cartulaire d'Ulrich Chabordat, février 1339) ; en 1348, par Jacques de Billens, doyen de Sion (voir à cette date) ; en 1350, par Guillaume de Billens, damoiseau, fils de feu Richard de Billens, damoiseau (AEFribourg, AFDieu, grosse 32b, f°42v°-43 - l'acte est annullé, car cette donation fut rachetée par les descendants dudit Guillaume en 1445) ; en 1352, par Jean, fils de Mermet de Sarvions,

¹⁵⁶ Ces donations et fondations se poursuivent bien sûr au XVe siècle.

¹⁵⁷ Le champ géographique, défini par l'origine des donateurs, déborde bien sûr le cadre régional et va en tout cas jusqu'à Lausanne (Pasche, 1992, p. 99).

damoiseau (AFDieu, X, n°25, = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°154-154v° et 32b, f°29v°-30 : donation de...*unam peciam prati sitam retro gerdile dicti conventus monialium inter Glanam et pratum dictarum monialium*) ; en 1360, par Jacquet de Billens, frère de l'abbesse Jacqueline de Billens (AFDieu, VI, n°8, = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 1, f°291v°) ; en 1367, par Isabelle, veuve de François de Vuisternens, damoiseau (voir à cette date);

d) par les bourgeois de Romont à la Fille-Dieu :

en 1336, par Pierre Agno, bourgeois de Romont, et par Jordanne, sa femme (AFDieu, VI, n°2, = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°28) ; vers le milieu du XIVE siècle (?) par Agnès *de Ferra* ("por refare deux patines 1 once d'argent", *Obituaire*, 1953, p. 10) ; en 1349, par Girard Domenget, bourgeois de Romont (voir à cette date); en 1366-1367, par Aymonet de Ferreres, bourgeois de Romont (AFDieu, VI, n°9) ; en 1355, par Jeannette, fille de *Vionerii* Chapuis, bourgeois de Romont, et femme de Berthet *Malie* (AFDieu, n°6 et cartulaire d'Uldric Chabordat, 4 juin 1355 et 22 mai 1376) ; en 1376/1377, par Agnelette, fille de feu Martin Charvet, bourgeois de Romont (voir à cette date) ; en 1398, par Jean, fils de Mermet Contesou, de Trey (AFDieu, VI, n°10)

e) par d'autres laïcs de la région

en 1350, par Catherine *de Autenberg*, veuve de Jeannot *Jaquinodi* , bourgeois d'Estavayer

1325 (décembre)

Guillaume [de Villaz ?], prieur du prieuré clunisien de Villars-les-Moines, rend quitte les religieuses moniales - c'est-à-dire la prieure et le couvent de la maison de la Fille-Dieu près de Romont, de l'ordre de Saint-Benoît - de toutes les dettes qu'elles peuvent bien avoir contractées auprès de lui, depuis l'origine du monde jusqu'à ce jour, moyennant toutefois le paiement d'une certaine pension , qui lui est due sa vie durant, comme cela est dit dans un acte, muni de son sceau et de celui de l'abbé de l'abbé d'Hautcrêt (AFDieu, IX, n°1)

L'acte est scellé du sceau de Guillaume, prieur de Villars-les-Moines¹⁵⁸.

1326/1327 (le jeudi après la fête de la Purification de la Vierge, soit le 5 février)

Testament de Conon de Villa, chevalier, par lequel il lègue diverses rentes à ses nièces, moniales de la Fille-Dieu (à Perrette, prieure, à Jacqueline et à sa soeur Cécile) et confirme la donation qu'il avait faite au couvent de sa maison, située dans le bourg de Romont entre la maison des frères de Vuisternens et la maisons *A la Bugnieta*.

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse, 32a, f°149 ; voir aussi *Obituaire*, 1953, p. 6).

Conon mourut au mois de février de la même année (AFDieu, VI, n°21).

1326/1327 (21 mars)

Guillaume de Villa, moine autrefois prieur du prieuré clunisien de Villars-les-Moines, reconnaît avoir reçu de la prieure de la maison de la Fille-Dieu sous Romont et de tout le couvent dudit lieu entier paiement de toutes les dettes qui lui étaient dues par ledit couvent (*plenam et integram solutionem ... super omnibus et singulis debitis ... in quibus ... domina priorissa et conventus ... michi vel altero nomine meo tenebantur ...*).

(AFDieu, XI, n°2)

1345-1346 (automne -hiver)

Date d'abatage de certains bois utilisés lors de l'édification des baies sud de la nef ; ces bois présentent des traces de carbonisation.

1346 (14 avril)

Après avoir, à la requête de Marguerite de Vuisternens, prieure de la maison de la Fille Dieu sous Romont, et de tout le couvent de ladite maison, dédié et consacré, le 10 avril 1346, l'église, son cimetière et aussi un certain autel, construit dans ladite église en l'honneur de saint Benoît, (*dedicavit et consecravit ad instanciam et requisitionem sororum Marguerete de Vuisternens priorisse dicte domus et tocius conventus ejusdem domus predictam ecclesiam et*

¹⁵⁸Le sceau conservé montre un Saint-Martin à cheval.

cimisterium ipsius ecclesie prout mete inde ponite discernunt ac eciam quoddam altare infra dictam ecclesiam constructum et edificatum in honore Sancti Benedicti more solito et debito prout in talibus fieri consuevit), Henri Blanc, archevêque de Navarzan, confirme les indulgences qui furent données audit monastère. L'acte est passé dans l'église de la Fille-Dieu, dans le "choeur" de ladite église (*in ecclesia domus de Filia Dei de subtus Rotodomonte Lausanensis diocesis in coro dicte ecclesie*), en présence de Nantelme Guersat de Allyo, notaire public, de Pierre, curé de Billens, Pierre Rigot, chapelain, maintenant recteur de l'église de Romont, Jean *Huguerii*, Nicolas de Mézières près de Romont, de Guillaume Chedel, de Jean Berrotet, tous chapelains, et plusieurs autres personnes dignes de foi.

(AFDieu, I, 15 = AEFribourg, grosse 32 a, f°152-153)

1348 (25 août)

Testament de Jacques, fils de Guillaume de Billens, doyen de Sion ; il fonde notamment une grande messe devant être chantée alternativement de semaine en semaine par deux prêtres dans l'église de la maison des moniales de la Fille-Dieu près de Romont ; il fait en outre divers legs audit couvent, celui-ci étant cependant tenu de faire divers paiements et notamment, chaque année, le jour de la Saint-Martin, de payer un muid de demi-froment, à la mesure de Romont, au recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste [qu'il a fondée] dans l'église de Morlens près de Moudon, ainsi qu'un demi-muid de pur froment, à Jacqueline, Jeannette et Margarethe, fille de feu Richard de Billens, et Jeannette, fille de Guillaume de Billens, ses nièces et moniales, aussi longtemps que celles-ci vivront ; en outre, il révoque la donation qu'il avait faite au couvent de la Fille-Dieu de sa dîme de Chavannes-les-Forts ; de plus, ledit couvent est tenu de dire chaque jour après complies le *De profundis* pour les défunts, *Collectas inclina Domine* et *Fidelium Deus* et de chanter les vigiles chaque lundi de l'année et de faire une pitance lors de chacun des Quatre-Temps de l'année¹⁵⁹, enfin, de célébrer une grande messe des défunts pour le salut de son âme et de ses prédécesseurs ; si le couvent venait à manquer à ses devoirs, les revenus de ces legs devraient être transférés à l'hôpital Notre-Dame de Romont ou , selon l'avis

¹⁵⁹Soit les mercredi, vendredi, samedi après les Cendres, la Pentecôte, l'Exaltation de la Croix (14 septembre) et la Sainte-Luce (13 décembre).

de ses héritiers, à la fabirique du monastère (*si deficiant in predictis vel aliis predictorum ... quod dictum frumentum quod dicto conventui legavi quamdiu cessabunt a premissis vel altero premissorum vel insimul non comendent deveniat ad hospitale Beate Marie de Romont vel ad ordinacionem heredum minorum vel majorum partis applicetur fabrice ipsius monasterii*) ; si l'un de ses neveux, auxquels il a fait divers legs, contrevenaient à ses dispositions testamentaires, la part qui serait dévolue à celui-ci, devrait être partagée entre ses autres neveux et si, dans ce cas, l'un de ceux-ci ne voulaient pas réclamer sa part, que celle-ci soit donnée à Louis de Savoie, seigneur de Vaud, ou à ses descendants, sous la condition toutefois que celui-ci fasse respecter le reste de son testament ; si des biens meubles devaient restés en surplus, ceux-ci, jusqu'à une valeur de 160 livres de Lausanne, seront donnés au couvent de la Fille-Dieu pour l'achat d'une cense pour le remède de son âme.
 (AFDieu, VI, n°5, = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°13-19v°; voir également *Obituaire*, 1953, p. 11).

Le 14 janvier 1348/1349, Jacques de Billens fonda, en outre, pour l'anniversaire de sa mère Jolie une pitance, qui devait être faite chaque jeudi avant la fête de la Translation de Saint-Nicolas, le couvent étant par ailleurs tenu la veille de cet anniversaire et de celui de son père Guillaume, soit la veille du mardi avant la même fête, de chanter des vigiles pour les défunts.
 (AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 1, f°282-284)

De plus, le premier avril 1349, Jacques de Billens ajouta un codicille à son testament, dans lequel il augmenta les donations qu'il avait déjà accordées au couvent de la Fille-Dieu, sous la condition que la portière dudit couvent donnât chaque jour depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Laurent des pains d'une coupe de froment, à la mesure de Romont, chaque lundi et vendredi à tous les pauvres, qui se présenteront à la porte du couvent pour quérir une aumône ; de plus, le couvent devait convoquer chaque année le jour de son anniversaire 20 prêtres, réguliers si c'est possible, qui célébreront dans le monastère des messes pour le salut de son âme, celui de sa mère, de son père et de tous ses prédécesseurs ; il légua en outre au couvent une grande marmite, la deuxième en taille qu'il possède ; en revanche les

biens meubles en surplus, légués au couvent dans son testament, sont désormais destinés à payer les nouvelles donations et sa sépulture

(AFDieu, n°6 ; = AEFribourg, grosse 32b, f°55-57)

1348/1349 (avant le 14 janvier)

Première mention d'une abbesse à la Fille-Dieu, Marguerite [de Vuisternens]. Il est probable que le couvent fut exempté peu auparavant et incorporé à l'Ordre de Cîteaux à la même époque (avant 1351)

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 1, f°282-284 et HS, p. 667)

1349 (20 mai)

Clausule du testament de Girard Domenget, bourgeois de Romont, par laquelle celui-ci donne, en aumône perpétuelle pour le salut de son âme et de celle de sa femme Mermette, aux religieuses soeurs moniales de la maison de la Fille Dieu sous Romont 200 florins d'or de Florence destinés à acquérir une cense annuelle ; les religieuses seront tenues de s'assurer le service d'un chapelain, qui célébrera chaque jour une messe à l'autel dédié à Dieu et à Tous-les-Saints-et-Saintes, construit dans le monastère de cette maison du côté occidental (... *pro quibus redditibus teneantur dicte sorores moniales annis singulis et imperpetuum tenere providere et administrare unum capellanum ydoneum qui missam celebrare et deo servire teneatur perpetuo singulis diebus in altari ad honorem dei et Sanctorum ac Sanctarum Omnium in monasterio dicte domus a parte occidentali edificato videlicet pro remedio animarum nostrarum quarum supra ...*); il lègue, en outre, aux religieuses tout son bois dit de *La Fay de Villa*, qu'il avait reçu en donation de Guillaume d'Oron, seigneur d'Illens et d'Arconciel et sur lequel une cense est due à Louis, seigneur de Vaud ; les religieuses recevront ce bois après la mort de sa femme et pas avant et seront tenues de faire dire par dix chapelains un anniversaire le jour de sa mort dans l'église soit monastère de ladite maison (*in ecclesia seu monasterio dicte domus*) et de faire une pitance ce même jour et deux autres jours, l'un pendant le Carême, soit potage, pain, vin et poissons, l'autre en temps de viande, soit potage, pain, vin et viande fraîche ; ces distributions se feront toujours de l'avis de la dame abbesse et de quatre soeurs pleines de sagesse ; de plus, il lègue aux religieuses divers ustensiles de cuisine (*unum magnorum coquipendiorum*

coquine domus mee et duas grossas laridenas cum una magna calderia que sunt in domo mea), des coupes, pots et assiettes, qu'elles recevront après la mort de sa femme (*unam duodenam scutellarum peantri unam duodenam cathinorum peantri et sex platellos peantri*) ; enfin, il leur lègue le quart de sa vaisselle d'argent, ce qui correspond à 11 marcs d'argent, destinés à la fabrication des calices de l'autel de Tous-les-Saints-et-Saintes (*Item do ... eisdem religiosis ... ad faciendi calices in altari Sanctorum et Sanctarum Omnium predicto quarta partem vuassalie mee argenti continentem undecim marchas argenti*).

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°122v°-126 ; voir aussi *ibidem* , grosse 32b, f°22 ; *ibidem* , Romont, 13, n°6 et AFDieu, II/III, n°1 et 7 ; voir également *Obituaire*, 1953, p. 12)

Le bois de la Fay lui avait été donné deux ans auparavant par Guillaume d'Oron, seigneur d'Illens et d'Arconciel, damoiseau, en considération des services qu'il avait rendus à ce seigneur et de diverses donations qu'il lui aurait faites ("... meritis curialitatibus et serviciis dilecti mei [= Guillaume d'Oron] Girardi Domengeti burgensis Rotundi et donacionibus quam plurimis mihi per eundem Girardum factis et dilectionem quam ego habeo et habui a dicto Girardo ...") ; voir AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32a, f°120v°-121)

1349 (avant le 19 août)

Donation, par Jacques de Fellens, donzel de Romont, en faveur du luminaire de l'église (*pro una torchia ad luminandi Corpus Christi in altari monasterii predictarum monialium*) ; cette donation est confirmée en 1349 par Mermet Dinisat, puis, en 1442, par Nicod de Saint-Martin, damoiseau de Romont.

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°30v°-31 et f°54-54v° ; voir également *Obituaire*, 1953, p. 16)

1351 (17 octobre)

A la requête de l'abbesse et du couvent du monastère de moniales de Romont, appartenant à l'ordre cistercien, mandat est donné par le pape Clément VI au prévôt de l'église de Soleure, dans le diocèse de Lausanne, pour que celui-ci fasse restituer à leur légitime propriétaire les droits et propriétés,

que ce monastère détient sur des biens qu'il jugera avoir été illicitement aliénés

(AFDieu, I, 5; publié dans *Mémorial de Fribourg*, I, p. 502-503 ; voir aussi Largiadèr, t. II, 1970, p. 72, n°819)

Il s'agit de la première mention connue attestant l'incorporation du monastère à l'Ordre de Cîteaux

Parallèlement, pendant les années qui suivirent, le domaine du monastère se trouve considérablement agrandi par diverses acquisitions de biens, faites par Jacquette de Billens, dont notamment : en 1355, une maison et jardin, situés à Romont, achetés pour 113 livres à Conrad Hospitis, bourgeois de Romont et à Rolet, son fils (videlicet totam domum nostram funditus sitam in burgo Rotundimontis inter domum illorum de Cudray de Villa a parte boree et domum heredum condam Mermeti alumpni Cristini Regis burgensis Rotundi a parte venti Item ortum retro dictam domum venditam situm inter ortos illorum de Cudray et heredum predictorum prout domus et ortus venditi predicti in lungum proceduntur et latum cum fundis juribus ... plateis ante et retro alteque et basse universis) ; en 1356, une roue et cours d'eau, situés derrière le monastère des moniales de la Fille-Dieu (unam molam aygue sitam retro monasterium monialium de Filia Dei subtus Rotondummontem cum fondo et pertinenciis suis universiis et cum cursu aque in dicta mola actenus assueto) et achetés pour 100 sous, soit 5 livres, à Jean, fils de feu Martin Cutaleri (AFDieu, X, n°2 et 3) ; en 1363, d'important biens, censes et terres, situés au Châtelard et achetés pour le prix de 152 livres à son frère Guillaume de Billens, damoiseau, fils de Richard de Billens (HS, p. 680)

1360-1361 (automne-hiver)

Date d'abatage de certains bois utilisés lors de l'édification de la nouvelle charpente, installée dans la nef après un incendie survenu sans doute peu auparavant

1367 (3 juillet)

Isabelle, veuve de François de Vuisternens, damoiseau, a fondé un anniversaire "...per ipsas dominas religiosas in ipsarum claustro seu domo annuatim ... faciendo..." (AFDieu, cartulaire d'Ulrich Chabordat, 20 août 1382)

1376-1377 (14 février)

Clausule du testament de Pierre de Billens, damoiseau, dans laquelle il confie la tutelle de ses enfants François, Catherine et Marguerite, à sa soeur Amphélise de Billens, abbesse de la maison de moniales de la Fille-Dieu sous Romont, de l'Ordre cistercien, à Pierre de Dompierre et à Aymon de Prez, fils de feu Mermet de Prez

(AFDieu, IX, 20; publié dans *Mémorial de Fribourg*, I, p. 502-503)

1376-1377 (16 mars)

Testament d'Agnelette, fille de feu Martin Charvet, bourgeois de Romont, par lequel elle élit notamment sépulture dans le porche de l'église paroissiale de Romont à côté de la sépulture de Perrod de Fuens, bourgeois de Romont, feu son mari ("*in portali parrochialis ecclesie Rotundi juxta sepulturam Perrodi de Fuens burgensis Rotundi quondam mariti mei*"); elle nomme Perrissone Charvet, fille dudit Martin Charvet, sa soeur, moniale du couvent de la Fille-Dieu, comme héritière universelle; après la mort de celle-ci, elle lègue audit couvent tous ses biens - déduction faite des dettes et legs qu'elle aura pu faire - en augmentation de la prébende du vin dudit couvent ("*Item do et lego predictis religiosis monialibus dicte domus presentibus et futuris omnia et singula acquisita cum suis juribus fructibus exitibus et pertinentiis universis que de residuo dictorum bonorum meorum dictis debitis et legatis meis solutis et clamoribus emendatis ... et omnia alia bona mea si que sint habenda percipienda tenenda et possidenda per dictas religiosas moniales post decessum dicte heredis mee et non ante in augmentum prebende vini earumdem ...*"); elle lègue, en outre, aux moniales 40 livres de Lausanne pour son anniversaire et celui de ses parents et de son mari; cette anniversaire devra être célébré dans l'église dudit monastère deux fois dans l'année, le 16 mars et le lundi avant la fête de Saint Jacques Apôtre; les moniales seront tenues de donner au chapelain qui célébrera sa messe dans l'église à chaque anniversaire 14 deniers et elles seront tenues de faire une pitance générale de pain, de vin et de viande ou de poissons, selon la décence du jour; de plus, elle lègue audit couvent un pot de métal ("*minorem duorum magnorum pоторum meorum metalli*"), à chaque moniale, deux florins d'or pour que chacune puisse acheter une coule, à l'abbesse du couvent

son saphir, placé sur une baquette en or, et une coupe d'argent ("*meum saphirum in verga aurea situatum et unam cupam argenti*"), à sa soeur et héritière, sa vie durant, une coupe d'argent, puis, après sa mort, à Agnès Chamossa, moniale, à Jacquette *de Priviaco*, moniale, une coupe d'argent, puis si elle meurt, à sa soeur Jeannette, moniale, enfin, à Jacquette de Fellens et à Agnès Chamossa, 1 florin d'or

elle fonde également, en l'honneur de Dieu et de Sainte-Agnès et pour le salut de son âme et des siens, deux messes hebdomadaires, qui devront être célébrée le lundi et le vendredi sur l'autel Sainte Agnès, situé dans l'église des religieuses ("*altari Beate Agnetis sito in ecclesia predicta dictarum religiosarum monialium*"); elle lègue à cet autel et au chapelain, qui célébrera ces messes, outre 25 livres de Lausanne déjà données au couvent, 5 livres de Lausanne; elle donne aussi aux trois chapelains, qui doivent célébrer leurs messes dans l'église ou à quatre chapelains, s'ils sont quatre dans l'année à compter de son jour de décès, 20 sous de Lausanne; chacun sera tenu de dire lors de sa messe une collecte pour le remède de son âme ("*dicere qualibet die in sua missa unam propriam collectam pro remedio anime mee*"); en outre, la testatrice fait des donations à de nombreuses personnes et institutions religieuses (au curé de Romont ou à son vicaire, à l'église paroissiale de Romont, à l'autel du clergé de Romont, aux hôpitaux de Romont, de Lausanne, de Moudon, du Mont-Jovet [soit du Grand-Saint-Bernard], aux deux hôpitaux de Vevey, à ceux d'Yverdon, de Bulle, de Lucens, de Fribourg, aux maladières de Romont, de Fribourg, de Vevey, de Lausanne, de Rolle, de Lucens et d'Attalens, aux recluses de Romont et de Payerne, de Saint-Léger, de Saint-Sylvestre, des Champs de Bulle, *Montis Saxi*, de Fribourg, soit de Saint-Pierre de *Vizi* et de la *Vuarchiery*, aux moines de Hauterive, du Hautcrêt, de Marsens, aux chartreuses de la Part-Dieu, de la Valsainte et de la Lance, aux moniales de la Maigrage de Fribourg et de Bellevaux, aux moniales d'Estavayer, aux Frères Mineurs et Prêcheurs de Lausanne et de Fribourg, aux Augustins de Fribourg, à Nicod Rosseta de Romont, de l'ordre des Frères Prêcheurs de Lausanne, à Jean Pilicier, de l'ordre des Frères Mineurs de Lausanne, à la confrérie de la Conception de la Vierge de Romont, à la confrérie de Saint-Nicolas de Romont, au luminaire des tisserands de Romont ("*Item*

lampadi textorum Rotundi "), aux confréries du Saint-Esprit de Romont, de Siviriez, de Dompierre et de Torny-le-Petit, d'Autigny, d'Orsonnens, de Bellens, de Vuisternens, de Mézières et de Billens, à l'église de Villaz[-Saint-Pierre], à divers prêtres, à Jeannette et à ladite Rossa, béguines habitants Fribourg, ...)

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°31v°-35 ; voir également *Obituaire*, 1953, p. 7 : "Item 2 coppes d'argent et 6 culiers d'argent pour fare ung calice ouz dict autel")

La valeur de cette importante donation est de 250 livres [soit environ 417 florins], reçues le 1er août 1377 par l'abbesse Amphélise de Billens de Perrissonne, moniale du couvent et héritière universelle de la testatrice, par les mains des exécuteurs testamentaires de celle-ci; conformément aux vœux de la donatrice, l'abbesse promet d'augmenter la prébende du vin, distribué aux moniales après la mort de ladite héritière universelle

(AFDieu, VI, n°30, = AEFribourg, AFDieu, grosse 32b, f°66)

1377

L'abbé du monastère d'Hautcrêt, Etienne *de Rupe Johannis* est dit père immédiat du monastère de la Fille-Dieu (AFDieu, VI, n°30)

deuxième moitié du XIVe siècle ?

Pierres tombales conservées dans le monastère :

- pierre tombale dite de Jacquette de Billens, qui était placée avant les travaux de restauration dans le corridor sud du cloître, mais se trouvait en 1883 à côté de l'autel Saint-Jean-Baptiste, au sud-est de la nef (située dans la nef par Kuelin en 1832, p. 188) ; on distingue malgré les dommages les traits d'une moniale, vêtue d'une guimpe avec mentonnière et d'un voile (H: 172, L: 90; molasse sculptée et gravée, très endommagée et regravée, *IPR/Fille-Dieu*, 1987, n°145)

- pierre tombale d'une abbesse (crosse), située avant les travaux de restauration contre le mur ouest de l'église (H: 156, L: 77; molasse sculptée et gravée, très endommagée, *IPR/Fille-Dieu*, 1987, n°144)

- pierre tombale d'un chevalier portant les armes de Billens, située en 1854 hors de l'église, mais aujourd'hui disparue (Mémorial de Fribourg, I, 1854, p. 494)

deuxième quart du XIVE siècle

Croix de procession (*IPR/Fille-Dieu*, 1987, n°36)

deuxième moitié XIVE siècle

Vierge de Pitié, statue en chêne sculpté, polychrome et doré. La tradition veut que cette pièce ait toujours appartenu au monastère; elle se trouvait sur le maître-autel en 1862, puis fut transférée dans une niche proche de l'autel latéral droit avant d'être placée dans le cloître (H: 129, L: 90; restaurée en 1980 par Jean Horky, voir *IPR/Fille-Dieu*, 1987, n°158)

1389

L'abbé du monastère de Hauterive est dit père immédiat du monastère de la Fille-Dieu
(Canivez, t. III, 1934, p. 570)

[vers 1400-1410 ?]

"Dom P[ierre ?] Musy encuré de Romont a donner por les verreres XV livres"
(*Obituaire*, 1953, p. 4).

1411 (28 août)

Agnelette, fille de feu Perrod *Choudereni*, bourgeois de Romont, lègue aux religieuses de la Fille-Dieu sa grange, située à Chavannes-sous-Romont et toute sa terre, où qu'elle soit, pour le salut de son âme et de celle ses parents; elle fonde, en outre, un anniversaire, qui doit être célébré chaque année dans le monastère, le lundi avant la fête de la Purification de la Vierge
(AFDieu, VI, n°11 = AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°26v-27)

1422 (31 juillet)

11 moniales citées
(AFDieu, IX, n°4)

1426-1427 (14 janvier)

François, fils de feu François *de Missat*, élit sépulture dans le monastère de la Fille-Dieu (*in domo conventuali de Filia*

Dei subtus Rotondummontem) et donne 100 livres pour un anniversaire
(AFDieu, VI, n°25)

1434 (5 mai)

13 religieuses citées
(AEFribourg, Fille-Dieu, XIII, n°35)

1435 (31 mars)

Sentence arbitrale prononcée par Jacques d'Yllens, sur un litige survenu entre l'abbesse Isabelle d'Yllens et tout le couvent de la Fille-Dieu, d'une part, et Jean Renaud, bourgeois et procureur de la ville de Romont, agissant au nom de celle-ci, d'autre part, à propos des revenus de certaines indulgences que le pape Eugène IV avait accordées pour la réédification et la restauration de l'église, de l'hôpital de Romont et du monastère [de la Fille-Dieu] à tous les bienfaiteurs de ces église, monastère et hôpital - les moniales réclamant la tierce partie de ces revenus, ledit procureur, pour diverses raisons, contestant ce droit au monastère.

Après que les arbitres en première instance, choisis par les parties, à savoir Pierre de Billens pour le couvent et Guillaume de Prez pour ledit procureur, ne purent parvenir à un accord, les parties s'en remettent à Jacques d'Yllens, arbitre médiant.

Celui-ci statue :

- qu'étant donné que les dépenses nécessitées par la réédification de l'église et par celle de l'hôpital de la ville de Romont sont sans comparaison avec celles qu'exige la réédification du monastère, l'abbesse et son couvent sont tenus de rendre quitte ledit procureur de tous les droits qui leur avaient été concédés par ces indulgences
- que ledit procureur est tenu de payer aux religieuses pour la restauration de leur monastère 400 florins or petit poids sur les revenus des indulgences, soit 100 florins à la prochaine fête de Saint-Jean-Baptiste [= 24 juin], 100 florins à la prochaine fête de Saint-Michel Archange [= 29 septembre], 100 florins à la prochaine fête de Saint-André Apôtre [= 30 novembre], et 100 florins à la prochaine fête de Pâques
- que ledit procureur et le conseil de la ville de Romont sont tenus de concéder aux religieuses le droit d'agir par l'intermédiaire d'un procureur

- que ledit procureur est tenu de remettre gracieusement à chaque religieuse une absolution en vertu desdites indulgences
 - que ledit procureur et le conseil de Romont sont tenus de prendre soin à ce que le sable qui est pris dans leur champ ne cause aucun dommage [aux religieuses] et, s'il est nécessaire de prendre du sable à cet endroit, que celui-ci soit prélevé dans un angle, au moindre mal.

Nos Ysabella de Yllens humilis abbatissa domus de Filia Dei ... et totus conventus dicte domus sonitu campane in capitulo ut moris est convocati ex una parte et Johannes Renaudi burgensis et preceptor ac nomine ville et communitatis Rotundimontis habito super hoc consilio parte ex altera notum facimus ... quod

cum fore materia questionis inter nos dictas partes supra eo videlicet quod sanctissimus in Christo pater et dominus dominus Eugenius ... papa quartus pro reedificatione et restauratione ecclesie et hospitalis Rotundimontis et monasterii dicte domus concessit omnibus benefactoribus ipsarum ecclesie monasterii et hospitalis nonnullas indulgentias de exitibus quarum indulgentiarum dicti domina abbatissa et conventus petebant tertiam partem me dicto preceptore dicente non debere pertinere dictis domine abatisse et conventui tertiam partem pluribus causis et rationibus per me allegatis et oppositis

tandem nos dicte partes volentes amicabiliter super premissis tractare et concordare nos compromisimus et per presentes compromittimus scilicet nos dicti abbatissa et conventus in nobilem virum Petrum de Billens et ego dictus preceptor quo supra nomine in nobilem Guillelmum de Prez quibusquidem amicis predictis per nos ut supra electis ... [les parties promettent de s'en remettre aux arbitres et, si ceux-ci n'arrivaient pas à trouver un accord, elles élisent Jacques d'Yllens pour trancher définitivement leur différend] ...

Nos siquidem Petrus de Billens et Guillelmus de Prez amici predicti super premissis tractantes et non nos concordantes remissimus pronunciacionione super premissis faciendam dicto amico medio

Ego siquidem Jacobus de Yllens amicus medius predictus ... pronuncio dico et ordino

Primo quod bona pax ... sit inter dictas partes et de cetero remaneat

Item ... quod dicta domina abbatissa et ejus conventus attentis et consideratis quo pro reedificatione ecclesie et hospitalis ville Rotondimontis requiruntur multa et maxime missiones et expense sine comparatione plusquam pro reedificatione dicti monasterii teneantur et debeant intuitu pietatis dare quittare et remittere dicto preceptori ad opus dicte ecclesie et hospitalis per litteram fidedignam omne jus et omnem actionem sibi pertinentem in dictis indulgenciis concessis et in exitibus ipsarum

Item omne id et quidquid ipsi domina abbatissa et conventus a dicto preceptore seu alia quacumque persona occasione ipsarum indulgentiarum petere possunt quoquomodo vel exigere

Item pronuncio dico et ordino quod dictus preceptor teneatur et debeat de exitibus dictarum indulgentiarum dare et solvere dictis abbatisse et conventui pro restauratione dicti eorum monasterii et inde se obligare per litteram quatercentum florenos auri boni parvi ponderis aut pro quolibet floreno duodecim solidos Lausannensium bonorum per terminos subscriptos videlicet in proximo festo Nativitatis Beati Johannis Baptiste centum florenos et in sequenti proximo festo Beati Michaelis Archangeli centum florenos et in sequenti proximo festo Beati Andree Apostoli centum florenos et in sequenti proximo festo Pasche residuos centum florenos

Item pronuncio ... quod dictus preceptor unacum consillio dicte communitatis debeant concedere dictis domine abbatisse et conventui quod possint agere per procuratorem donec et quousque per dictam communitatem revocatum fuerit...

Item pronuncio ... quod dictus preceptor teneatur ... tradere cuilibet religiose dicti conventus unam absolucionem dictarum indulgentiarum sine costu

Item pronuncio ... quod dictus preceptor unacum consillio dicte ville et communitatis teneantur providere ad causam arene qua capitur in eorum campo quod non portet eis damnum et illud damnum quod factum fuit et quod fiet sibi ementur et si sit opportunum quo oporteat ibidem capere arenam quod capiatur in uno angulo ad minus malum ...

Datum ultima die mensis martie anno domini 1435

(AEFribourg, Romont, carton XIII, Fille-Dieu, n°16 - copie du 30 août 1767 ; l'expédition de l'acte original, conservé aux AFDieu - I, n°32- n'a pas pu être retrouvé)

*La bulle du pape Eugène IV peut être reconstituée par le formulaire d'absolution, daté du 24 août 1435 et concédé par l'évêque de Genève François de Metz à Nicolette, femme d'Etienne Bernard en vertu de ces indulgences, accordées récemment par le pape Eugène IV, à la demande d'Amédée [VIII] duc de Savoie pour la réédification de l'église, de l'hôpital et du monastère de la ville de Romont, détruits par le feu. Celles-ci s'adressaient pendant un an à tous les habitants des Etats de Savoie, tant cisalpins que transalpins et à tous les habitants du diocèse de Lausanne ("nuper ad supplicationem illustrissimi principis et domini domini Amedei ducis Sabaudie pro reedificatione ecclesie hospitalis et monasterii ville Rotundimontis Lausannensis diocesis succense sanctissimus in Christo pater et dominus noster dominus Eugenius divina providentia papa quartus infra annum die notificationis suarum licterarum cuilibet ex personis utrius sexus infra dominium ipsius domini ducis tam citra quam ultra montes et per totam diocesim Lausannensem comorantibus videlicet nobiles et potentibus qui viginti mediocribus duodecim aliis vero qui sex grossos monete curentis in patria erogaverint vel pro reparacione predictorum suis sumptibus laborari fecerint concessit", *AEGenève, Pièces Historiques, n°504*¹⁶⁰). Cette acte a été analysé par Galiffe, 1829, I, p. p. 156-158 ; voir aussi Mémorial de Fribourg, t. VI, 1859, p. 170-171.*

1444-1455

"Dame Aly Lucine abbesse a donné le doit d'argent de Sainte-Radigonde auxi a donner 11 livres"
(*Obituaire*, p. 19 ; voir aussi p. 17)

Alexie Lucens fut abbesse vers 1444-1456. Le reliquaire, un doigt en argent, est conservé dans le monastère au centre d'une armoire reliquaire, datée du dernier quart du XVIIe siècle. Au début de notre siècle, ces armoires formaient le retable de l'autel des Saintes-Reliques de la chapelle de l'infirmerie (longueur : 7, 5 cm, argent partiellement doré, bagué de fil d'or, repoussé et ciselé, IPR/Fille-Dieu, 1987, n°86)

1445 (31 mars)

¹⁶⁰L'existence de ce document m'a été signalée par M. le professeur Marcel Grandjean.

Outre l'abbesse, Alexie Lucens, 8 moniales sont citées, auxquels il faut ajouter Catherine de Billens, non citée dans cet acte - sans doute parce qu'il concerne un litige entre sa famille et le monastère- , mais qui était bien présente à la Fille-Dieu à cette date

(AEFribourg, Fille-Dieu, grosse 32b, f°2 et f°4v°-5v°)

avant 1447

"Dame Isabel d'Yllens abbesse hat donner 16 livres pour une foy"

(*Obituaire*, 1953, p. 12, annotation après 1455)

avant 1448

"Michie de Fer doncel et sa femme on donner la chasuble de vellaz blanc la verrerez de los et 4 livres"

(*Obituaire*, 1953, p. 13)

La présence parmi les donateurs de la Fille-Dieu de Michel de Fer, important notable genevois, bien introduit auprès du duc Savoie, dont il fut le trésorier général, s'explique par le fait qu'il détenait, avec sa femme, la seigneurie de Billens depuis 1433 (Pierre de Zürich, 1922, p.154-156) . Déjà malade, Amphélise testa le 7 mai 1442 ; elle était en tout cas morte lors de la rédaction du testament de son époux, le 21 août 1448, qui décéda peu après (avant le 29 juin 1449) ; voir AEGenève, Juridiction civile Eb 16 et 17 et Pièces Historiques, n°588, f°19 ; - renseignements aimablement transmis par M. Philippe Broillet de Genève).

1449/1450 (18 janvier)

Confirmation de la fondation, par Uldric Chabordat, chapelain, résident au monastère de la Fille-Dieu sous Romont, d'un anniversaire, qui doit être célébré chaque année au mois de juillet dans l'église du monastère par quatre prêtres du clergé de Romont

(AEFribourg, AFDieu, grosse 32b, f°52v°)

milieu du XVe siècle

Croix de procession, restaurée au XIXe siècle et en 1930
(IPR/Fille-Dieu, 1987, n°37)

Fragments de vitraux, actuellement conservés au Musée National de Zürich, aux armes de Billens (inv. n° IN 6928a)

et de Praroman (inv. n° IN 6928a), qui proviendraient de la Fille-Dieu (Anderes, 1963, p. 70-74, ill. 33 et 38 et p. 166-167, n°25 et 28)

Les liens étroits, qui unissaient la famille de Billens à la Fille-Dieu expliquent sans peine la donation d'un vitrail par un membre de cette famille. Au milieu du XVe siècle, Catherine de Billens figure parmi les moniales ; elle sera d'ailleurs abbesse entre 1481 et 1496 (HS, III/3,2, p. 684). En revanche, il n'existait pas, à notre connaissance, de relations particulières qui puissent expliquer la présence d'un legs des Praroman à cette époque.

1451-1452 (automne -hiver)

Date d'abatage de deux piliers en bois de la nef

vers 1452-1460

Trois vitraux figurés, provenant "de l'église" de la Fille-Dieu et représentant saint Benoît (inv. n° 3252), sainte Scholastique (inv. n° 3254) et saint Bernard de Clairvaux (inv. n° 3253). Propriété de l'antiquaire Piccard de Genève en 1883, ces vitraux sont aujourd'hui conservés au Musée Historique de Berne.

(*Offizieller Katalog*, 1883, p. 72, Fenster XI, Reihe IV, n°172-174 ; Anderes, 1963, p. 34, ill. 13 et 14, p. 36, ill. 15, p. 39-40 et p. 160-161, n°4-6 ; *Corpus vitrearum*, 1965, t. III, p. 197-199 et ill. 175-177).

L'origine de ces vitraux est confirmée par leur iconographie bien caractéristique. Leur date d'exécution - située, pour des raisons stylistiques, soit dans les années 1450-1460 soit vers 1469 - peut être précisée par la présence, sur le vitrail de sainte Scholastique, des armes de Yolande de France. En 1452, le duc Louis de Savoie avait notamment assigné le douaire de Yolande de France, la femme de son fils, le futur Amédée IX de Savoie, sur les revenus de la châtelainie de Romont ; de plus, de 1455 à 1460, cette seigneurie fit partie des possessions accordées par le duc aux jeunes époux pour leur provision (Guichenon, 1660, t. III, p. 404-406).

vers 1454-1455

"Reverend pere Henry Asperlin esvesque de Syond et Rod son frere a donné pour dues verresres 20 florins d'Alamagne"
(*Obituaire*, 1953, p. 22)

Un fragment de ce vitrail est conservé au Musée National de Zürich (inv. n°IN 6928B ; voir Anderes, 1963, p. 70-72, ill. 34 et p. 167, N°26). Henri d'Asperling fut évêque de Sion de 1454 à 1457. Une Jeannette d'Asperling, fille d'Antoine Asperling de Rarogne, était moniale à la Fille-Dieu dès 1422 en tout cas ; elle était prieure de 1445 à 1451 (AFDieu, VII, n°3 et IX, n° 4, AEFribourg, grosse 1, f°277v° et 32b, f°2 ; voir également Obituaire, 1953, p.19).

avant 1455

Nombreuses donations consignées dans le nécrologue de la Fille-Dieu (Obituaire, 1953) :

(25 mai) "Johannes Clavoz et Johanete sa feme on donner por tavillions à l'eglise 30 livres" (p. 12)
Ceux-ci sont peut-être des parents d'Alexie Clavaz, moniale à la Fille-Dieu depuis 1434, abbesse vers 1471-1478.

(10 juillet) "Dom Johannes Conte encuré de Billin a donner por une verrere 115 sous" (p. 14)
Jean Comte est curé de Billens de 1440 à 1459 au moins.

(12 septembre) "Dame Katherine de Menton femme de Johannes de Blonay chevalier a donner une verrez et por le clochie 7 livres 2 sous. Et plusieurs aultres gens on donné por le clochie 14 livres"
Catherine de Menthon était femme de Jean de Blonay depuis 1438 (Foras, III, p. 443)

vers 1456-1468

"Dame Briance [Fabri] abbesse hat donner 10 livres et une coppe d'argent pesant ung marck"
(*Obituaire*, 1953, p. 21 ; annotation postérieure à 1455)

Briance Fabri fut abbesse vers 1456-1468

1456 (7 août)

Confirmation de la fondation par Alexie Clavaz, moniale du couvent de la Fille-Dieu, d'un anniversaire, qui doit être célébré dans l'église du monastère ; le jour de cet anniversaire, six prêtres seront tenus de faire deux stations, l'une devant le maître-autel, l'autre devant la porte du chapitre du monastère ("*duas staciones devote videlicet unam ante magnum altare et aliam ante portam capituli dicti monasterii* ")

(AFDieu, VI, n°17, = AEFribourg, AFDieu, grosse 32b, f°53v°)

1461 (26 juillet)

Mermette, fille de feu Udriod de Chenens, damoiseau, béguine de la troisième règle de saint François, habitant Romont, vu le très louable et magnifique service divin qui se fait jour et nuit dans le dévot monastère de la maison de la Fille-Dieu, situé sous la ville de Romont, élit comme lieu de sépulture ce monastère, c'est-à-dire le cloître, dans la tombe de feu Guillaume de Chenens, son oncle (*in dicto monasterio scilicet in claustro ipsius monasterii in sepultura quondam Vuillelmi de Chenens advunculi mei*) ; elle lègue, en outre, à ce couvent sa maison située à Romont (*in vico subtus ecclesiam Rotondimontis dicto Despanchy Lacel juxta domum dompni Vuillelmi de Tavello presbiteri a parte venti et domum dompni Vuillelmi de Corgiz presbiteri a borea*) et tous ses biens et ustensiles domestiques, quels qu'ils soient, le couvent étant tenu de faire ses obsèques et tout ce qui est nécessaire pour sa sépulture et de chanter le septième, le trentième et chaque année un anniversaire dans le monastère, ainsi qu'il est habituel pour une moniale dudit couvent

(AFDieu, VI, n°18 ; voir également *Obituaire*, 1953, p. 18)

1463 (26 juin)

Suite à la pétition, qui a été faite par la commune de Romont à *Briancia Fabri* , abbesse de la Fille-Dieu, et à son couvent, pour qu'ils contribuent avec les autres nobles, bourgeois et habitants de la ville de Romont (*cum aliis nobilibus burgensibus et incolis ipsius ville et communitatis*) à certaines dépenses communes (*oneribus communibus scilicet murorum ville fossalium bertrachiarum itinerum pontium fontium excubiis vigilibus*), du fait que lesdites religieuses ont une maison-refuge à Romont (*unam domum sitam in magno vico a parte occidentis juxta domum Ludovici Velliet*

a parte boree et domum Johannis Costhet a parte venti ad conservandas et retrahendas personas et bona dictarum religiosarum et familie earundem tempore guerre seu per incendium aut alio inopinato casu si existeret) - l'abbesse prétendant en revanche que son couvent n'était pas tenu à payer de telles contributions -, la commune de Romont rend exemptes lesdites moniales de la Fille-Dieu de toutes contributions de ce type moyennant le paiement de 70 sous de cense annuelle.

(AFDieu, I, n°31)

Cet acte ne peut pas être considéré comme l'acte réception du couvent de la Fille-Dieu à la bourgeoisie de Romont (de Vevey, 1957, p. 54-55). En revanche, l'acte atteste bien que le couvent était alors déjà bourgeois de la ville, peut-être depuis une date relativement récente, ainsi la Maigrauge, bourgeoise de Fribourg depuis 1457 seulement (ibid., p. 53)

1476 (28 mars)

Attaque de Romont par les Suisses, qui échoue devant la tour de l'Étang. Le bourg des Chavannes est incendié, comme peut-être le monastère (*monasterium ipsum quamvis tempore guerrarum ab Allemanos fuisset quasi funditus destructum* ", *Visites des abbayes de Savoie*, 1984, p. 200). Le Saint-Sacrement est violé par des soldats bernois dans l'église abbatiale ("*An Amman zu Haszle, min Hrn vernemen nach dem groben Misshandel zu Reymond in dem Closter mitt dem Heiligen Sakrament vollbracht, das im darumb kundt sye*" ; voir Ochsenbein, 1876, p. 79).

La deuxième série de croix de consécration, retrouvée dans l'église, doit sans doute être mise en relation avec la réconciliation de l'église qui dut suivre peu après.

1476 (27-28 juin)

La nuit qui suivit la reddition de Romont, le 27 juin 1476, des soldats passent la nuit au monastère ("*Und uf de Sundag, do zoch man herwider bis gon Reymond. Und ob das baner gon Reymond kam, do waz me dann der halb teil des volkes vorhin da. Und als die zeichen nachhin zuo der stat kamen do stiess man die stat mit für an und kond doch nieman wissen, wer es getan het. Und also gieng daz für an allen orten in der*

stat uf, daz das volk mit grosser not darus entran. Und also zoch man fur und kamen gan Friburg ane die paner von Fryburg und von Bern und was zu inen gehort. Die belibend über nacht in dem kloster und darumbe, das do ligt hie disenthalb der statt Remundt" , voir Fries, 1901, p. 418).

1476 (25 juillet)

Jean *Velliar*, de Villaraboud, lègue, en autres biens, une certaine quantité d'or et d'argent, que les vénérables et religieuses dame abbesse de la Fille-Dieu et dame Catherine de Billens avaient gardée pour lui (*quandam quantitatem tam auri quam argenti quam mihi custodunt venerabiles religiose domina abbatissa conventus monasterii predicti et domina Katherina de Billens*)
(AFDieu, VII, n°7)

1478 (2 avril)

Jean de Clery, damoiseau, rend quitte Alexie Clavaz, abbesse du couvent de la Fille-Dieu, de toutes les sommes à lui dues en raison de l'héritage soit tènement de Drognens (*ob causam hereditagii seu tenimenti de Drogniens*) et en raison de la maison et jardin, situés à Romont et vendus par l'abbesse et le couvent à Nicod *Regis* (*domus et orti per dictam dominam abbatissam et dictum conventum venditorum Nycodo Regis sitorum in Rotondi in vico dicto Magno Vico juxta domum et ortum quondam Johannis Nython a vento casale domus et ortum qui fuerunt quondam Jaqueti Praz a borea*)
(AFDieu, IX, n°12)

1489 (25 mai)

12 moniales citées
(AFDieu, II-III, n°24)

1498 (24 octobre)

12 moniales citées
(AFDieu, VI, n°24)

XVe-XVIe siècles

Pierre tombale d'une abbesse (crosse) ; les armoiries ne sont plus lisibles (très endommagée, voir *IPR/Fille-Dieu*, 1987, n°146)

vers 1510-1517

Vitrail de la Vierge à l'Enfant, attribué à Hans Werro, provenant de la Fille-Dieu et conservé à Zürich au Musée National Suisse.

(Anderes, 1963, p. 135, illustration 112, p. 136 et 187, n°93).

1512 (23 janvier)

12 moniales citées

(AFDieu, VI, n°12)

1513 (1er août)

est notamment citée : Amédéa, fille de feu Vincent *de Ulmo*, maître charpentier, bourgeois de Romont (AFDieu, divers actes non classés)

1513-1514 (16 février)

Litige entre le couvent de la Fille-Dieu et les héritiers de Jacqueline, veuve de feu Nicod Rossier ; celle-ci, qui a fini sa vie dans ledit couvent, lui a légué une maison située à Romont (*in Villanova Rotondi cum orto ochia et ceteris suis pertinenciis retro et circa sitis contigue*) et des ustensiles domestiques ; le couvent obtient gain de cause, moyennant certains dédommagements

(AFDieu, IX, n°13 ; la donation, faite en 1513, est conservée sous la cote X, n°10)

vers 1515

Un vitrail montrant une Vierge à l'enfant sur un croissant de lune et provenant de la Fille-Dieu, est conservé au Musée National Suisse de Zürich (inv. n° IN 6920)

1521 (11 novembre)

Clausule du testament d'Humberte, femme de Christin *de Ogia*, d'Oron, fille de feu Antoine *Tamello senior*, bourgeois de Romont par laquelle elle lègue à Notre-Dame de Pitié du monastère de la Fille-Dieu sous Romont (*...do et lego... Domine Nostre de Pydyez monasterii de Filia Dei subtus Rotondummontem*) 60 sous de Lausanne

(AFDieu, VII, n°9)

A notre connaissance, il s'agit là du seul texte attestant un culte et une dévotion particulière pour Notre-Dame de Pitié à la Fille-Dieu; il pourrait donner quelque vraisemblance à la tradition qui veut que le groupe sculpté de la Vierge de Pitié,

daté de la seconde moitié du XIVe siècle et conservé dans le monastère, ait toujours appartenu au couvent

1523 (24 avril)

Le couvent est placé sous la sauvegarde et protection du duc Charles II de Savoie
(AFDieu, I, n°27 ; HS, III/3, 2, p. 672)

1523 (12 mai)

Antoina, veuve de Claude Jolion, *faber*, de Chavanne-sous-Romont, lègue en faveur du couvent de la Fille-Dieu 100 florins, à prendre sur sa dote ; Catherine Musy, abbesse, s'engageant à l'entretenir dans la maison du couvent, à la nourrir et la vêtir
(AFDieu, VII, n°9)

1553 (31 décembre)

Achat d'une "place, maison, grange et colz ... assi vers la tour de l'estang Eis Chavannes dessoubz Romont et au chemin de Villaz jouxte la terre desdictes dames religieuses devers soleil levant ... la tour de l'estang et le Glanney devers vent et la terre desdites dames religieuses devers bise"
(AFDieu, X, n°32)

1562

Jacobus Giletus, soit Jacques Guillet (ou Keigler) l'ancien, a signé et daté la petite cloche de l'abbaye
(IPR/Fille-Dieu, 1987, n°151)

1562

"Plus a libvré ce mesme jour [de la Sainte-Hilaire] à Pierre et George pour des corniche pour l'eglise, 28 gros"
(AFDieu, comptes 1562, f°25)

1563 (22 août)

"A libvré ce mesme jour [22 août 1563] à Claude Ovrey le maçon pour une pierre pour la sepultures de Madame l'abasse Susanne de Clery, 17 gros, 6 deniers "
(AFDieu, comptes, 1562-1563, f°31v°)

La pierre tombale de l'abbesse Suzanne de Cléry était conservée, avant les travaux de restauration, dans l'église; l'abbesse a été enterrée le lundi de Pâques de la même année

(*ibid.*, f°25v° ; cette pierre est décrite dans *IPR/Fille-Dieu*, 1987, n°37)

1564

Pierre tombale aux armes de Gruyère, vraisemblablement celle de l'abbesse Anastasia de Gruyère (+1564) ; voir *IPR/Fille-Dieu*, 1987, n°148

1565-1566

"A livré à Monsieur le moderne baillif pour plusieurs peines prises pour faire retourner la coppe d'argent qu'avoit egege Antoine Maillard que disoit avoir estee donnee à sa femme par feu noble Anastaise de Gruyere abbesse sa tante pour les peines qu'elle avoit heu en gouvernant et servant icelle dicte abbesse en sa malladie, 64 gros"
(AFDieu, comptes 1565-1566, f°7)

1567-1568

"Plus a livré [...] pour du papier pour des fenestres, 12 deniers"
(AFDieu, comptes 1567-1568)

1572-1573

"Item a livré à Monsieur d'Aulterive que l'avoit delivré à Monsieur l'abbé de Citteaux visitant les abbayes, 20 florins
[...] Plus pour ung aultre tasche donné à Jacques Bauld maçon en l'abbaye pour emboucher et respier la muraille le long de Nayt [?] et de l'eau et reaccoustrer certain mur et fenestre, 7 florins
Item pour les tache employees sus la maison de Madame, 4 gros, 6 deniers
[...] Plus a livré pour aultres tasches employees au toict sus l'egliese de ladicte abbayes, 8 gros
Mais à Pierre Gallin maçon pour journees par luy faictes en embouchant sus ladicte eglise et recouvrissant, 26 gros
[...] Item livré à Jean Pappet pour la façon de la serrure par luy faicte pour mettre en la porte du cellier de ladicte abbaye que pour certaine clefz, 6 florins"
(AFDieu, comptes 1572-1573)

1573 (4 juin)

Extraits du procès verbal de la visite de Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux au monastère de Notre-Dame de Romont

L'abbé insiste sur la nécessité de l'assistance à l'office et réclame que "la secretaire sera soigneuse de tenir la lampe ardente jours et nuicts devant le Saint-Sacrement du precieux Corps de Jesus-Christ"; il rappelle que le martyrologue doit être lu en chapitre, veut que le dortoir reste fermé à clef pendant la nuit et que les chambres des religieuses soient visitées quatre fois par an. En outre, les repas ("refection") doivent être pris en salle commune avec lecture de la bible.

D'autre part, il défend à la dame abbesse "sur peine de deposition de sa dignité abbatiale de ne donner congé à ses religieuses de sortir hors du monastère ny à elles aussi de l'attenter sans licence dudict reverend pere en Dieu de Haulterive nostre vicaire. Il défend également de laisser entrer dans la clôtüre hommes ou femmes "excepté messeigneurs les princes de Frybourg le pere confesseur medecins apoticairens chirurgiens et ouvriers necessaires ... Pourront neantmoins estre introduictz dedans ledict encloz les parens desdictes religieuses come pere meres freres seurs oncles tantes nepveuz niepces cousins et cousines germains y assistant tousjours quelque ancienne et sans que pour ceste occasion les serviteurs desdicts parens soient introduictz". La principale porte doit rester fermée "et il y aura une portiere pour la garder laquelle n'ouvrira la porte à personne quelconque sans premierement avoir licence de ce faire de dame abbesse"

Il ordonne de plus que "ayant trouvé aucunes religieuses portant des colles noires qui est contre la commune façon de l'ordre de Cisteaux nous leur deffendons de porter par cy apres des colles noires en ladicte abbaye". Il interdit enfin la consommation de chair pendant l'Avent et le mercredi.

"Donné en nostre monastere de Notre-Dame de Romont le 4 de juing 1573"

(AEFribourg, Romont, n°72)

1573-1574

"Mais à Jean Pillicier chappuis pour 34 journees tant par luy que par ses serviteurs faictes en ladicte abbaye à raison de trois gros la journee et pour du prins encerle¹⁶¹ prins d'iceluy, 14 florins, 6 gros

¹⁶¹Bardeaux minces.

Item a livré à Jean Pappet pour la façon de trois clefz pour la refaicture d'ung petit verroux et pour des contraires mises en une arche de l'eglise, 8 gros

[...] Item a livré pour dispence faicte à Sensales le jour des Innocents [=1er janvier 1574] que luy et maistre Jean Pillicier y furent pour achepter du prin incerle, 10 gros

Item a livré le jour feste Saint-Estienne [=26 décembre] 1573 pour deux milliers de tueille, 16 florins

Ledict jour au serviteur du tiollier pour son vin, 4 gros

Item a livré par les mains de Jacques Chassot serviteur de ladicte abbaye pour six chers de prin encerle qu'il fait querir à Sensales, 16 florins 10 gros

[...] Le premier de mars [1574] a livré pour ^{achat ?} achept de six douzaines de lattes pour recouvrir les toicts de ladicte abbaye, 6 florins

[...] Le 28eme [de mars] pour achept de mille fesses acheptees pour fesser des paulx, 47 gros

[...] Le 9e dudict mois [d'avril] a livré à deux chappuis de Frybourg qu'on faict certaine armoyre au grand poelle en tasche, 5 florins

Le douziesme dudict moys a livré tant pour huit milliers de clavins¹⁶² que pour douze centz taches acheptez pour recouvrir en ladicte abbaye, 20 florins, 8 gros

Plus pour ses despens faitz à Payerne où il achepta une partie desdictes taches, 6 gros

[...] A livré à maistre Jean Pillicier pour et en deduction du pris à luy promis pour le tasche à luy donné par egrege Louys Moennat, 25 florins

Davantage luy a libvré pour le tasche des avant-toictz à luy donné du commandement de Monsieur le bailly outre deux sacz de bled, 25 florins

[...] Le 17eme dudict moys d'apvril a livré pour dispence faicte donnant le tasche pour recouvrir la maison de Romont et la tarpinaz, 28 gros

Le 21eme a livré entre deux fois pour huict centz et soixante espued plantee devant l'abbaye, 28 gros, 6 deniers

[...] Le 22eme dudict moys a livré pour dix milliers de clavins acheptez à Payerne, 12 florins, 6 gros

Pour ses despens, 10 gros

Le mesme jour pour deux centz espues acheptees pour planter au champ devant l'abbaye, 9 gros

¹⁶²Clou pour fixer les bardeaux.

Le 27eme dudicte moys pour une douzaine de verres, 6 gros, 6 deniers

[...] Plus livré à Pichonaz pour deux milliers de clavin acheptez de luy, 30 gros

Le premier jour de may a livré pour achept de huict milliers de clavin acheptez à Mouldon par maistre Jean Pillicier, 8 florins, 8 gros

Le 5eme dudict moys a livré aultre que dessus pour cinq milliers de clavin acheptez par egrege Louys Moennat à Frybourg, 5 florins

Le 8eme dudict moys a livré à Claude Clément Favre pour trois placques de fer qu'il fect pour mettre en la chambre neufve, 6 gros

[...] Le unziesme dudict moys de may pour le tasche donné à recouvrir la maison de Romont et la tarpinaz a livré outre ung sac de bled, 10 florins

[...] Plus a livré pour achept de trois livres de fer pour faire les esparres et gons de la porte du grand poeille, 7 gros

Le 19eme dudict moys [de juin] pour la ferrure de la porte du grand poeille, 4 florins

23eme du present moys de juing a libvré pour 10 grosses taches employees es battens du grand poeilles, 2 gros, 7 deniers

[...] Ledict jour [= 29 juin] a livré en presence des dames au minusier qui ha travaillé en ladicte abbaye l'envyron trois sepmaines, 7 florins

Le tres jour de juillet 1574 a livré ledit venerable domp Bernard Chevalley tant pour deux milliers de taches acheptees à Frybourg pour latter sus dormyoux que pour cent aultres taches blanches et pour ses despens fait audict lieu, 15 florins

[...] Ledict jour [= 8 juillet] a libvré pour dix douzaines de lattes acheptees pour latter sus dormioux, 10 florins

Le 21eme dudict moys a libvré pour deux milliers de tueille, 19 florins

Pous six vingtz cornetz, 7 florins, 6 gros

[...] Item a livré pour six vingtz cloux par luy acheptez à Frybourg pour les cornetz cy dessus mentionnez, 5 florins

[...] Le tier jour d'aoust a livré pour deux milliers de tiolle et deux centz carrons inclus le vin donné au tiollier, 21 florins, 3 gros, 3 deniers

Pour demy millier de taches acheptees pour latter le grant toict du dormiour, 3 florins, 4 gros

Mais pour achept d'ung cher de groz encerloz pour recouvrir le four, 26 gros

[...] Le mesme jour a livré à maistre Jacques Velliard pour la serrure de l'armoyre neuf du grand poeille, 10 florins, 6 gros

à George Reschoz pour achept d'une piece de chasne acheptee d'iceluy par maistre Jean Pillicier qu'a esté posee en la chemynee de la grande cuisine, 30 gros

Plus a livré pour achept de sept vingtz faix de prin encerloz pour l'avan-toict devant le cloistre, 5 florins, 10 gros"

(AFDieu, comptes, 1573-1574)

1574-1575

"Le 13e de novembre 1574 a livré à Frybourg en presence de Pierre Malliez pour achept de deux millier de taches, 12 florins

[...] Le 7eme de decembre 1574 ha livré en presence desdictes dames à maistre Benoit Broyne et Pierre Gallin pour le tache à eux donné de dispence et de la cuisine, 19 florins, 6 gros

[...] Pour achept de trois millier de tueille ou carrons pour racoustrer la cuisine et la despence, 28 florins, 6 gros

[...] Le premier de febvrier 1575 ha livré pour achept de dix douzaines de lattes pour ladicte abbaye, 10 florins

[...] Pour achept de trois chars de prins encerloz, 13 florins

[...] Le 20eme ducidt moys ha livré pour unze douzaine de lattes pour ladicte abbaye par luy acheptees, 11 florins

[...] Item ha livré à Claude Clément Favre pour havoir racoultré trente deux poinctes de martelz aux maçons qui refirent le lavoir en la cuisine de ladicte maison, 8 gros

[...] Le 25eme du moys [= juin 1575] et au predict ha livré ledit venerable recepveur au nom que devant pour deux milliers de taches acheptees par luy à Ponterlie pour ladicte abbaye, 9 florins

Pour achept de dix huict milliers de clavin, 18 florins

Pour havoir fait refondre 80 livres d'estain mené dempuis ladicte abbaye audict Ponterlie et iceluy reduyre en ouvrage, 6 florins, 8 gros

Plus pour le charron d'avoir fait amesner ledict estain taches et clavin dempuis ledict Ponterlie en l'abbaye que fut par Jacques Thorin, 3 florins

Pour ses despens et d'ung homme qu'il mena avec luy fait tant en allant qu'en venant audict Ponterlie, 6 florins

Le 30eme dudict moys [de juin] pour achept de prin encerloz
achepté pour ladicte abbaye, 26 florins

[...] Item ha livré sus le 5 dudict moys [de juillet] à Gaspard
Vuilleret tant pour la façon de la rame de la fenestre de la
despence que pour une journee par luy en ladicte mayson
faicte, 8 gros

[...] Le douziesme d'octobre ha livré à maistre Jean Pillicier
chappuis pour le tache auparavant à luy donné du toict de
dormioux et des avant-toict de ladicte abbaye comprins 40
florins qui luy furent desjà livrés sus le 5eme de mars dernier
passé, 80 florins"

(AFDieu, comptes, 1574-1575)

1577-1578

"Le 17eme dudict moys livré à maistre Benoit Broye masson
pour le reste des tasches qu'il havoit prins en ladicte abbaye
en presence de sieur Loys Moennath, 10 florins

[...] Item [le même jour] au dernier nommé Bernard Jenet
pour troys journees faictes en ladicte abbaye pour fayre des
portes, 12 gros"

(AFDieu, comptes, 1577-1578)

1578-1579

"Item a livré le prenommé venerable receveur [Bernard
Chevalley] le 10eme de janvier 1579 du commandement des
venerables dames religieuses pour la façon de certaine
fenestre laquelle elles avoient donné à Monseigneur reverend
seigneur l'abbé d'Auteripve, 5 florins

[...] Le mesme jour ay livré le luy estant commandé pour les
despend fait par ung vitrier qui demandoit audict receveur à
luy poier pour le touttaige d'une fenestre en laquelle lesdictes
dames avoient donné et mis leurs armoiries appartenant
audict seigneur abbé d'Auteripve, 3 florins

Le jour de la foire lendemain feste Notre-Dame my aoust en
l'an que dessus [16 août 1579] a livré pour achapt de cent
faitz de prin encerloz pour recouvrir la maison de Romont à
raison de dix deniers le faix monte 6 florins 10 gros 8
deniers

[... divers achats de ce type (bardeaux, clavins) pour le
même objet ...]

Item le 5eme d'octobre ... a livré pour deux molettes de
chesnes et chacune sept piedz longes pour faire des assilles
pour l'avant-toict de leur maison de Romont, 18 gros"

(AFDieu, comptes, 1578-1579)

1579-1580

Achat de "faictz d'encerloz" à Semsales

"Item a livré à Jehan Pillicier pour reste de taches de la mayson de la ville et journees par luy factes par comptes fait, 30 florins, 8 gros"

(AFDieu, comptes, 1579-1580)

1580-1581

"Item au thiolier pour deux douzaines et demy de cornier, 21 gros

[...] A maistre Jean Pilissier pour le toict de l'eglise par conte fait avec les dames, 6 florins

[...] A Monsieur l'abbé de Billon¹⁶³ visitant l'abbaye, 5 florins

[...] Plus à Jean Papet pour refaire la clefs de la porte de l'eglise

A maistre Jaque Veillard pour refaire la clefz de la grande pourte, 3 gros

[...] A Jean Papet pour refaire la serrure et la clefz du grenier, 9 gros

[...] A Loys de l'Abbaye du Chaistelard pour trente pieces de bois achetees en presence de domp François, 12 florins

[...] A Pierre de l'Abbaye pour huit pieces de boy en presence du susdict domp François, 3 florins, 6 gros

A Jean de l'abbaye pour un tison trois pieces de boix pour du marin¹⁶⁴, 4 florins

[...] A Claude Machere pour la grosse cloche, 15 florins

[...] A George Porraz thiolier pour neufz cent thiole, 9 florins

[...] A Loys de l'Abbaye pour deux douzaines de lates, 30 gros

[...] A Claude Perrague pour avoir vuide certain terrault¹⁶⁵ derrier le cloître, 5 florins, 3 gros"

(AFDieu, comptes, 1580-1581)

[vers 1582]

¹⁶³Abbaye cistercienne française (département du Doubs, commune de Chenecey-Buillon). Il s'agit sans doute de l'abbé Pierre III Galet.

¹⁶⁴Bois de construction.

¹⁶⁵Fossé.

Visite de l'abbé de Cîteaux¹⁶⁶, qui déplore le mauvais état matériel et moral du monastère ("arrivé au monastère des religieuses prez Romont il n'a point trouvé l'abbesse ny sa seur ains y a un an et plus qu'elles sont absentes qui ne peut estre sans scandale pour ledict monastère [...])

Davantage audict monastere de Romont il pleut dedans l'eglise, dedans le dortoir et dedans les cloistres tellement que les religieuses bien souvent n'y peuvent faire la procession et pour ce plaira à mesdicts seigneurs ordonner que le tout soit recouvert

Plus est que lesdictes religieuses n'ont point de pitance les jours maigres qui leur donne occasion non seulement de prendre ce qu'on leur presente mais aussy d'en demander, or estant certain que femme qui demande et prend s'oblige, il vouldroit beaucoup mieux que l'on leur bailla pitance par chacun jour sur le revenu du monastere et qu'on leur defendist de ne recepvoir don ne present aucun actendu que le revenu dudict monastere n'est sy petit qu'il ne soit suffisant de nourrir une abbessse et les religieuses pourveu que ledict monastere soit bien mesnaigé [...]

Et pour ce que ledict abbé de Cisteaux ne peut estre tousjours de par deçà il a donné vicariat audict reverend abbé de Haulterive qu'il sera pour visiter les monasteres dudict ordre qui sont riere le diocese de Losanne")

(AEFribourg, Romont, n°72, rapport du lieutenant à Messieurs les sénateurs sur la visite de l'abbé de Cîteaux des monastères dudict ordre qui sont dans la juridiction de la Seigneurie de Fribourg)

Ce document est généralement daté de l'extrême fin du XVIe siècle. En 1596, l'abbesse Ancille de Valeyze était, en effet, absente du monastère ; sa dernière mention à la tête de l'abbaye ne remonte cependant qu'à 1577 (voir HS, t. III/3, 2, p. 687). En fait, l'affirmation, faite par le visiteur, selon laquelle les "bastiments et edifices" de l'abbaye de Haulterive sont "reparez", peut être mise en relation avec la première campagne de travaux, qui fut entreprise dans ce monastère par l'abbé Antoine Gribolet après un incendie survenu en 1578 et qui durèrent jusqu'en 1582¹⁶⁷. De plus, en 1582-1583, on entreprit la rénovation de l'abbaye de la Fille-

¹⁶⁶Il s'agit sans doute de Nicolas Ier Boucherat (1571-1584).

¹⁶⁷Waeber-Antiglio, 1976, p. 115, note 67 et p. 223.

Dieu, en particulier celle des toitures exigées par le visiteur, et l'installation d'un nouveau clocher.

1582-1583

"Premierement rend compte le susnommé recepveur [Gabriel Martin] d'avoir livré au nom des susnommees religieuses à maistre Humbert Rotteret chappuis en deduction de ce que l'on luy doibt à cause de l'ouvrage par luy fait en l'eglise et en aultres lieux en l'abbaye et c'est par plusieurs foys, 22 florins

Plus livré audict mesme ... pour cause susdicte, 11 florins

Plus livré audict chappuis ... à cause susdicte la somme soubzscripte que honorable Pierre Dogoz avoit fait gager, 7 florins, 10 gros

Livré au thiollier pour quatre douzayne de cornyers le jour Saint-Andrey [= 30 novembre] 1582 ezt pour trois douzaines de cornyers pris au mois de juillet 1583 lesquelz furent employes tant en leur mayson sise en la ville que en l'abbaye, 5 florins, 3 gros

[...] Livré à Pierre Gallin masson pour une journee par luy faite d'avoir reacoustré une porte en l'abbaye et fayre ung petit pavement près la grand cuysine, 4 gros

[...] Plus livré à honneste Claude Clement le 20 d'apvril tant pour sept cent et cinquante des grandz cloz employés pour clavaller les lays de la traieson de l'eglise que aussy des cloz tirant pour clavaller des trabs audict lieu, 10 florins, 9 groz

Livré audict mesme pour 32 cloz pour clavaller des cornyers sus la frestaz du toict, 2 florins

Livré à Jaquet Fillot pour achept de sept douzaines des petites lattes pour une chascune douzaine 18 groz deux douzaines et demys des grosses lattes à 20 groz la douzaine avec deux chevron lesquelles estoyent tous escarrez valliant 20 groz, monte le tout 16 florins, 9 groz

Livré davantaige le penultieme d'aoust audict Fillot pour achept de deux douzaynes des petites lattes par luy mesnees en l'abaye, 3 florins

Livré à Remboz et Molleyre joint avec eux ung aultre chappuis pour chascun une journee par eulx faite en visitant le closchier pour leur donner en tasche à rebastir mais à cause le marrin n'est sec ilz laissent jusques à l'annee future, 2 florins

[...] Livré à Centsalles pour asept de sept vingtz et dix faix de prin enserloz à 7 douzaines le faix jointct pour le vin au serviteur, 6 gros monte 8 florins

[...] Livré pour les dispenses faictes en deux journees le 16 et le 17 de may pour aller à Fribourg par devant l'exellence de noz tres redoubtez seigneurs pour la petition de bois pour rebastir le clochier et par nosdicts seigneurs fust remis le susnommé recepveur de huict à debvoir retourner pour avoir leur ordonnance par escript, 26 gros

Livré ... pour 2 journees de retourner à Fribourg recepvoir leur bonne ordonnance par laquelle fust ordonné en deux mandementz luy adressant à Monsieur le baillifz pour avoir 12 pieces de bois en la Joux du Chastellard et l'autre à Monsieur le chastellain de Vaulruz pour avoir 12 pieces en la Joux de Moulles, 2 florins

[...] Livré au forestier de la Joux de Moulles et d'autres avec luy pour les coppes aussy pour son vin , 28 groz

Livré pour journees de ceulx qui s'aydaient avec Lappley à tirer hors de la Joux lesdictes pieces, 8 groz

Livré tant pour la peyne du forestier de la Joux du Chastellard que aussy pour journees faictes par maistre Jehan Pillicier son frere et Bernard le chappuis pour copper les 12 pieces, 15 groz, 3 deniers

A livré à Bernard le chappuis pour sa peyne d'avoir racoultré la grand porte de l'abaye, 2 groz

[...] A livré pour asept de deux cent faix de prin enserloz à Centsalle en presence de Monsieur le prier dudict lieu à / deniers le faix avec 6 groz pour les vins, monte le quinziemes de juillet 10 florins 6 groz

[...] Livré à Jehan Pappet serrurier pour estre alle en l'abaye accoustrer une serrure en la porte de la Loys, 2 groz, 6 deniers

[...] Livré à Bernard Genest pour une journee par luy faicte tant au clochier que rescouvrir plusieurs gottieres sus le dormour le 1 de juillet, 4 groz

Pour une douzayne de grosses tasches employees au clochier, 3 groz

Livré à Anthoyne Gonaulx pour huict milliers de clavin à 15 groz le millier et à Pierre Malliet pour 3 milliers et demy à 17 groz le millier lequel fust employé en leur mayson [des religieuses] sise en la ville [de Romont] et le restat fust porté en l'abaye, monte le tout 14 florins, 11 groz, 6 deniers

[achat de bardeaux, de lattes neuves et deux milliers de tuiles destinés à la maison de Romont ainsi que de clous pour "clavaller les cornyers sus la frestaz du toict" de celle-ci ; l'ouvrage, qui comprenait aussi la rénovation de la charpente, a été confié à Antoine Guillet et était achevé le 24 juillet 1583]

[...] Livré le penultiesme d'aougst à Claude Clement pour achept de 12 cloz moz tallyez employés pour clavaller les charlattes du toict sus le orloge de nouveau couvert à thuille joint aussy pour douze grand cloz pour travailler les cornyers sus le dormeur, 13 groz, 6 deniers

[...] A livré pour l'aschet de cinq cent tasches à 3 pour le toit employees en partie pour relatter à thuilles sus le orloge, 2 florins, 11 groz

Livré à Bernard Genet et à Michel Pillicier pour chascun trois journees par eulx faictes en remuant la partie du toict sus le dormeur devers bise que ne sont comprises du tasches de maistre Jehan Pillicier à 8 groz par jour, 4 florins

Livré à la vigille de Saint-André [soit le 29 novembre] 1582 à Charles Thorin minusier pour la façon d'une petites ramme de fenestre et pour en accoustrer une aultre, 9 groz

Plus livré au verrier pour la façon de deux fenestres de verriere des grandes mises en l'eglise le 6 de decembre 1582, 6 florins, 6 groz

Livré audict verrier le 19 de janvier 1583 qui luy estoit desjàz dehuz à cause d'avoir accoustré des fenestres l'annee passe sus la loye de la sallaz neuvaz, 18 groz

Livré au verrier predict qu'avoict desjàz accoustré les verrieres pour la rediction des comptes du petit poille l'annee passe, 2 florins, 11 groz

Livré à Charles Thorin pour la façon d'une ramme de fenestre mise en la chambre des hermayre et pour en accoustrer une aultre, 7 groz

Livré au susnommé Thorin pour avoir fait des rames de fenestres à verrire nomement en l'eglise une grande fenestre et demy une aultre des grandes Item deux rammes de fenestres des doubles mises en la salaz neuvaz et en aultres lieux avec aussy demy une aultre ramme de fenestre et icelles estre par luy posees, 5 florins, 5 groz

Livré au verrier pour trois lyn et ung grand fueillet de verriere employés aux rammes de fenestre cy-devant escriptes, 6 florins, 4 groz

Livré audict verrier pour fondre et estendre quinze livres de plomb pour une chascune livre 2 groz mys et employé aux fenestres de ladicte abaye, 2 florins, 6 groz

Livré au verrier pour achept de quart de livre d'estain employe pour soulder le plomb des verrieres jointct aussi pour 30 cloz noir pour clavaller des esparres de fenestres, 6 groz, 9 deniers

Plus livré au verrier pour unze journees faictes tant par luy que par son frere en l'abaye pour employer le susdict plomb et les verrieres tant pour fayre des fenestres neufves qu'en racoustrer d'aultres à 3 groz par jour, 2 florins, 9 groz

Livré pour quatre fert de fenestre et sept sibes de verrieres pour chascun fert 6 cart et la sibe 9 deniers, monte 11 groz, 3 deniers

[...] Livré à maistre Jehan Pillicier chappuis en deduction de 24 florins 6 groz que luy sont dehus à cause d'un compte final de tout le temps passé fait tant des journees faictes en la mayson sise en la ville que en l'abaye dont appres la presente livrance restent les religieuses audict maistre Jehan 15 florins et demy sac de bled messel, 9 florins, 6 groz"

(AFDieu, comptes, 1582-1583)

1583-1584

"Plus a livré à Monsieur le Maysonnarre de Fribourg pour la façon de deux fenestres de verrieres mises en l'abbaye d'Aulterive, 30 florins

[...] Mais a livré à maistre Jean Pillicier qu'il luy estoit dehu pour le restat d'un tasche, 15 florins

[la grange d'Arruffens est entièrement rénovée en 1584]

Plus livré quand Monseur l'abbé d'Allemaigne vint fayre la visitation en l'abbaye tant pour pain chair espice et fruictage et aultres missions jointct 12 florins livrés à Claude Dogoz et livré audict abbé trois escus soleil, monte le tout 36 florins, 9 groz

[...] Livré à Claude Thorin pour l'achept d'un millier et demys de clavin employé en l'abbaye par honneste Jehan Pillicier, 2 florins, 2 groz

[...] Plus livré à Anthoine le masson pour le tasche à luy donné pour reacoultrer les murs dedans le cloistre, 15 florins
A livré à maistre Jehan Pillicier pour sept journees pour havoir couvert sus la sallaz neuvaz et en aultres lieux outre certaynes journees qu'il devoit desjàz fayre, 30 groz

[...] A livré au verrier pour avoir accoustrer certayne fenestres de verriere, 12 groz

[...] Mais a livré à Charles Thorin minusier pour la façon d'une ramme de fenestre, 7 groz

Item a livré à Jehan Molleyre le 12 de novembre pour une journee faicte pour mettre certains lans au poille, 8 groz

(AFDieu, comptes, 1583-1584)

1587-1588

Importants travaux de rénovation des bâtiments du domaine rural de la Fille-Dieu : 30 florins payés à Jean Pillicier "pour refayre les granges de la mayson", 3 florins payés à Antoine Guillier pour la couverture du grenier de la maison de Vevey (AFDieu, comptes, 1587-1588)

1590

"Mais a livré à may[t]res Huguet chapuys pour ung tasche à luy donné pour rebastir la mayson et granges d'Aruffens, 25 florins"

(AFDieu, comptes, 1590)

1592

Restauration du "poille" de la maison et du "fournel du grand poille"

(AFDieu, comptes, 1592)

1595

"A honneste Pierre Guillet pour la façon de la cloche neuve desdictes dames et pour quarante livre de metal employees par icelluy endicte cloche, 100 florins

A Pierre Belfrare serrurier pour avoir ferré predicte cloche, 13 florins, 6 groz

Audict mesme pour la ferrure des fenestres du petit poille, 14 groz

D'avantage a livré pour deux milliers de clavin employez au toict de l'abbaye, 5 florins"

(AFDieu, comptes, 1595)

1597

"Pour certaines pierres mises en la grande fenestre de l'esglise, 53 florins

[...] A Pettermann Manoz sus bon compte d'ung tache à luy donné pour l'esglise, 2 florins

Mais a livré aux chapuis qu'ont refaict la ramiere et clochier de l'esglise, 34 escus, 1 florin

A dame Marguerite Chilliex pour les despens des quattres chappuis lesquels avoient taxé le clochier et raniere, 9 florins, 4 groz

Au tuilley d'icy pour ung millier de tuilles, 15 florins

A livré au pintre de Vivey pour avoir reblanchir la sale de la maison dudict Vivey, 12 florins

A Monsieur le general de Citteaux pour le tribut à luy du, 18 florins, 6 groz"

(AFDieu, comptes, 1597)

1597 (10 juin)

Judith, fille de feu François Thorimbert, notaire et bourgeois de Romont, religieuse de la Fille-Dieu, nomme Jean Musy, son oncle, comme son héritier universel; elle lègue 100 florins à la Confrérie de Notre-Dame, fondée dans ledit monastère, 100 florins auxdites religieuses pour diverses fondations pieuses et 100 florins pour le développement dudit monastère

(AFDieu, VI, n°28)

1598-1599

"Item le jour feste de Sainte-Catherine au serviteur de Monsieur de Cîteaux qui venoit d'Hauterive pour passer son chemin, 12 groz

Item a livré au serviteur que le reverend seigneur abbé avoit envoyé vers les dames abbesses et religieuses du predict couvent pour leur rate de la contributions à Monsieur le general de Cîteaux le 23 de decembre, 18 florins, 1 gros, 6 deniers

Item pour quart de pot d'huile employes es lampes de l'eglise, 6 groz

[...] A certain abbé de Fristenveld faisant la queste pour la redification de son monastere qu'avoit esté bruslé par les gens d'armes au mois d'avril en un ducaton, 6 florins, 9 groz

[...] Au serrurier d'Estavayer-le-lac pour les serrures des portes de l'eglise et les autres serrures es dictes portes a livré à son bon compte dudict ouvrage, 25 florins

[...] Au serrurier Maillard pour les serrures du four et du lardier et du celier du laict et pour des esparres pour la poutete de la grand porte de l'esglize, 12 florins

[...] A certain Magnin pour la mieux valente et tornes de deux pots à cuire neufs de luy eue en contre-eschange de

plusieurs feuilletures de vieille tole de la vielle couverture du clocher, 3 florins

Au menuisier d'Estavayer-le-lac par comte fait avec luy pour ses journees et de ses serviteurs employees à faire les quines et portes de l'eglise, 10 florins

[...] A Antoine Bastard pour avoir raccoustré la cheminee de la sale de Madame l'abbesse pour 2 journees, 18 groz

[...] A maistre Pierre [un espace laissé blanc pour être complété par la suite : Manno ?] chappuis de Sales sur bon compte du tasche de la couverture de la sale de Madame l'abbesse et d'autres affaires par luy faits, 10 florins

[...] A Petterman Manno sur bon compte du tasche qu'il a prie à faire en la sale de costé le poele de luy mesme procureur, 30 florins

(AFDieu, comptes, 1598-99)

1599 (16 décembre)

Autorisation donnée pour vendre une maison à Romont "laquelle est fort vieille et caduque"

(AFDieu, X, n°30)

XVIe siècle

En outre, les comptes du monastère (AFDieu) révèlent l'activité des artisans, qui ont oeuvré pour l'abbaye de la Fille-Dieu : en **1529**, maître François Grivet (four à pain de Chavannes) ; un certain Vincent (serrure "pour la grant porte [du monastère]"); en **1557**, maître Mermet Foral et Jean Favre ("pour trois journees faictes en habastant la muraille de la maison de Romont") ; en **1562-1563**, Jeannot le maçon (pour une "marchandise" de pierre pour le four), maistre Jean Le Barbier, soit sans doute, le même artisan ("pour percier 13 bornes pour la fontaine et autres travaux non précisés) ; en **1563**, maître Jean le chappuys, Jeannot le maçon (pour le four d'Arruffens), Jeannot *Barbary* (soit sans doute le même artisan) ; en **1564**, maître Benoît Rosset, maçon (pour le "four"), Jeannot *Barbary* ("pour des pierres pour la maison de Romont") ; en **1565-1566**, Jean Favre le maçon ("pour havoir refait le four dudict couvent"), Bénédict Rosset (avec ledit Jean Favre : "pour faire les degrez faictz devant la maison audict couvent appartenent assavoir audict Romont et pour deux grandes pierres audict degres employes, 46 gros"), Jean Barbeys, chappuis ; **1567-1568** : Jean Villard [serrurier], Bernard, le chappuys ; **1574** : Jean

Pappet [serrurier] ; 1577-78 : Jean Pillicier (grange d'Arruffens) ; 1582-1583 : Jean Pappet serrurier ; Bernard Genest chappuis (grange d'Arruffens), Pierre Gallin maçon (grange d'Arruffens) ; 1583-1584 : Bernard Jenet chappuis (grange d'Arruffens).

2. 1610-1941¹⁶⁶**1610**

Epitaphe de dom Gaspard Egli (+1610), aujourd'hui disparue, mais qui se trouvait en en 1853 "à l'église du côté droit du choeur" (*Mémorial de Fribourg*, I, p. 494)

1611 (23 octobre)

12 moniales citées
(AFDieu, VII, n°18)

1613-1626

"Depuis que la dame abbesse Marie Moennat a esté deputeée en ceste charge à ces premières anne elle a fait change les coles noires pour ce revetir des blanche
Davantage elle a fait recouvrir le toit de l'eglize et tous les autres du monastere qui a cotté 300 florins cens la nourission des charpentiers"
(AFDieu, recueil de cens de 1626)

Le costume qu'ont porté les Cisterciennes de la Fille-Dieu au XVIIe siècle est bien représenté sur le retable de l'ancien autel Notre-Dame de Miséricorde : coule blanche, guimpe blanche sans mentonnière et voile noir avec revers blanc.

1615 (18 août)

Visite du monastère, qui compte alors 11 religieuses professes et 3 novices, par Nicolas II Boucherat, abbé de Cîteaux. Celui-ci rappelle notamment que le silence est de règle dans l'église, "*où ne sera pas permis de parler par les treillis hormis la dame secretaire quand la necessite de son office le requera*". Insistant sur la nécessité absolue de respecter une stricte clôture, il exige que la communication avec l'extérieur ne se fasse que *par le moyen de treillis et parler* : "*et que si à raison de ladicte clausure reguliere qu'à present nous comandons et ordonons, il est necessaire de*

¹⁶⁶Il s'agit là seulement d'extraits de sources complémentaires à ceux déjà réunis par Yvan Andrey (1980) et non d'une présentation systématique.

faire changement du chœur de l'église où psalmodient les religieuses et d'établir et construire des parloirs tant dedans qu'au dehors pour la commodité et consolation des religieuses et des parens d'icelles qui les viendront visiter, nous comettons à cela le venerable Guillaume Moennat pere confesseur de la Maigrerouge et nostre comissaire sur cette maison pour avec l'advis des experts en ordonner en quelle forme ils seront construictz et pareillement de tous autres bastimens qu'il conviendrait reparer, changer ou bastir de nouveau "

(AFDieu, I, n°16)

1615 (18 août)

Suite à la requête des religieuses de la Fille-Dieu, "*tendante aux fins de leur permettre la continuation et confirmation de la confrairie du Rosaire en leur eglise dudit Romont, ayant recogneu que cela n'empeschoit aucunement le lieu de leur profession, ains plustost accroissoit leur devotion et celle du peuple qui avec grande edification et pieté y vient gagner des indulgences "*, Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, autorise la continuation de cette dévotion

(AFDieu, I, n°17)

Une confrérie de Notre-Dame existait depuis 1597 en tout cas (voir à cette date).

vers 1620 (après 1612)

Date d'abatage de certains bois de la charpente du toit en appentis de la galerie sud du cloître, reconstruite en 1873 et rénovée en 1908 (Andrey, 1980, p. 26 et p. 38) ; l'analyse archéologique des crépis du mur extérieur nord de l'église a montré que ces bois proviennent bien, dès l'origine, de cette galerie, construite donc au début du XVIIe siècle, et non de matériaux récupérés (Jacques Bujard)

1633 (17 février)

Thomas Contet - frère Dominicain du couvent de Besançon, spécialement député par Nicolas *Rodulfo* , maître général de l'ordre des Frères Prêcheurs, pour ériger, visiter, réformer et confirmer l'archiconfrérie du Psautier soit du Rosaire de Notre-Dame - suite à la requête de François Gribolet, confesseur et de Marie Moënnat, abbesse, et de certaines moniales du couvent cistercien de la Fille-Dieu, aux fins que

soit instituée dans leur église la confrairie du Psautier soit du Rosaire sous l'invocation de Notre-Dame et que soit fondé et érigé l'autel collatéral droit, soit chapelle, avec les grâces et faveurs opportunes (*confraternitatem Psalterii seu Rosarii sub invocatione Beate Marie Dei Genitricis in vestra ecclesia institui et ordinari pro vobis et personis ac famulis dicti monasterii tam modernis quam pro tempore imperpetuum futuris duntaxat ejusque altare collaterale dextrum seu capellam cum gratiis et favoribus opportunis a nobis die 17 februarii 1633 instantissime petivistis...*), ledit Thomas Contet, considérant l'autorisation déjà accordée en 1615 par Nicolas Boucherat et le consentement donné par Jean de Wattenville, évêque de Lausanne, a institué ladite confrérie et fait la dédicace dudit autel collatéral de l'église sous le titre du Saint-Rosaire et sous l'Invocation de Notre-Dame ; il a célébré sur cette autel la messe du Rosaire et, par les pouvoirs qui lui furent conférés, a érigé ladite confrérie et a reçu dans ladite confrérie tous ceux qui appartiennent audit monastère, tant confesseurs, abbesses, moniales, que personnes ou serviteurs, tant présents que futurs, avec les grâces et indulgences concédées par les pontifes romains ; en outre, il a exigé que la fête du Rosaire, le premier dimanche d'octobre, soit célébrée dans cette chapelle chaque année ; enfin il a nommé le confesseur du monastère et ses successeurs comme recteur de ladite société ; ceux-ci devront tenir un livre des réceptions des membres de ladite société. (AFDieu, I, 19)

Il faut sans doute attribuer à cet autel, le retable de Notre-Dame de Miséricorde, aujourd'hui démantelé, mais dont le tableau principal et celui qui ornait son couronnement sont encore conservés dans le monastère. On sait, en effet, que la Vierge de Miséricorde - particulièrement vénérée dans l'Ordre Cistercien qui s'en attribuait l'origine - est l'un des thèmes fréquemment choisis pour représenter la Vierge du Rosaire, qui n'en est que l'un de ses prolongements. Cet autel aurait été, par la suite, déplacé puisqu'en 1883, Rahn signale l'autel Saint-Jean-Baptiste à son emplacement. (Andrey, 1980, p. 47).

Le tableau central représente la Vierge protégeant l'Ordre de Cîteaux. Les deux moniales regardant en direction du spectateur pourraient, selon l'usage, figurer des personnages vivants, dont, sans doute, l'abbesse Marie Moennat, morte en

1650. *Le thème du couronnement est quant à lui consacré à sainte Radegonde.*

La date d'exécution du retable, située généralement vers 1650, doit selon toute vraisemblance être avancée quelque peu. Attribué à Claude Fréchet, cette oeuvre serait alors une des premières oeuvres connues de cet artiste (IPR/Fille-Dieu, 1987, n°121, 180 et 181).

vers 1650

Ancien autel latéral droit de l'église, dédié à saint Jean-Baptiste, déposé en 1970 dans la sacristie ; le tableau central du retable, signé MF (Meister F ?) représente la décollation de saint Jean et son couronnement l'Adoration des mages (IPR/Fille-Dieu, 1987, n°181 et 182)

1659

"Allianz-Wappen von Praroman-Lanten. 1659. Über der Inschriftcartouche die beiden Wappen auf blauem damascirten Grund, 3 Pfeiler tragen den Architrav. Von den bunten Kopfstücken ist dasjenige zur Rechten, einen Kampf zwischen Landsknecht und Ritter darstellend, spätere Zuthat, links Beschiessung einer Stadt. Am Fuss der Scheibe : "Niclaus vo[n] Perroman des In[n]jere[n] Rahts alter Zeugher zu Fryb[urg] wolbestelter Haupma[n] in guardi Regiment vnd Obrister Jber 14 Fendlin Eydngenosse[n] in J. K. M. in Franckrich vnd Navarra dienste H. vo[n] Aum[m]ont et Montet, Anna Maria von Lante[n] genant Heidt sin ehgma[hlin]". Aus dem Chor der Cistercienserinnen-Klosterkirche von Fille-Dieu bei Romont. Besitzer : Herr Antiquar Piccard in Genf.- 0, 40 H., 0,29 br."

(*Offizieller Katalog der Schweizerischen Landesaustellung, Zürich, 1883, Spezial-Katalog der Gruppe XXXVIII: Alte Kunst, Zürich, [1883], p. 50, Fenster II, Reihe V, n°37a*)

Ce vitrail, aujourd'hui conservé au Musée historique de Berne (HS, III/3,2, p. 690).

dernier tiers du XVIIe siècle

Sainte Radegonde en prière, tableau attribué à l'atelier Richard

(H: 63, L: 50; voir IPR/Fille-Dieu, 1987, n°191)

1675

Deux tableaux représentant les portraits en pied de saint Bernard et de sainte Radegonde, datés de 1675
(IPR/Fille-Dieu, 1987, n°193 et 194)

1677 (24 janvier)

François Galleys, bourgeois et maître charpentier de Romont, promet de supporter tous dommages et pertes, qui pourraient être causés du fait qu'il a construit "un bastiment pour une folas et pour une meule sur le commung dict "En Rierun", or est-il que par ce moyen et à cause d'une bastias qu'il at fait là prosche dans le cour ordinaire de l'eau affin de conduire ladicte eau par une aultre raye pour faire aller sesdictes folaz et meule, estant à craindre qu'il n'endommages et portes quelques pertes aux prés et clos de là prosche le long dudict gran cour ordinaire de l'eau"
(AFDieu, X, 70)

1704

"Dans l'église on ne baillera point de signe aux seculiers ny sur la galerie aux passants par le grand chemin ny à ceux qui peschent"
(AEFribourg, Fille-Dieu, Visites, Visite de l'abbaye de la Fille-Dieu par l'abbé d'Hauterive Clément Morat)

1714 (18 avril)

Requêtes faites par Jacques Bressan et Antoine Beroud, tous deux maîtres maçons et bourgeois de Romont, à Jean-Antoine Lenzburger, bailli de Romont, afin qu'il leur soit fait paiement respectivement de 4 écus huit batz et 2 écus douze batz, pour des journées faites il y a quelques années
(AFDieu, pièces diverses, 1700-1785)

1716

Pierre tombale de l'abbesse Marie-Ludivine Uffleguer

1723 (après le 16 décembre)

Contrat passé avec maître Jacob Fasel, maçon de Fribourg, pour la construction des murailles et maçonnerie du couvent de la Fille-Dieu (voir photocopie en annexe)
(AEFribourg, Romont, XIII, n°20, sans date)

On ne connaît de ce contrat qu'une copie, non datée, récemment retrouvée dans le fonds du baillage de Romont aux Archives d'Etat de Fribourg. On peut néanmoins penser qu'il fut passé à l'extrême fin de l'année 1723. Le 16

Copie du Marché fait avec M^{tr} Jacob -
 Tailleur maçon de Tribourg, pour toutes les Murailles & maçonnerie du Couvent
 des Révérendes Dames Religieuses de la Vierge sous Romont
 bâti en l'année 1... [1724] Toises: pieds

- La première face à front, avec l'entrée de l'Eglise a 107 pieds de longueur, 30 p. d' hauteur, &
 Les fondemens 5 p. d' de profondeur.
- Une surmontant lesdits fondemens à 108: pieds de longueur, porteront 50 p. pieds, soit 5: 94
- La muraille de la face a 30: pieds d' hauteur & trois pieds qu'on a pris dans la
 muraille de l'Eglise pour poser les angles, faisant 110: pieds de longueur, por-
 tent 3300 pied - - - - - 33 "
- La muraille au dedans, qui sépare les Chambres de l'Allée, après déduction de
 l'épaisseur de la muraille du coté qui est la face de Dixe, & qui est de 4: pieds,
 de 103: pieds de longueur, & les fondemens à 2: p. d' de profondeur portent 257 p. d' 2: 57 1/2
- La muraille a 30 p. d' hauteur, & 103: de longueur - - - - - 30: 90.
- La grande muraille du dedans, qui fait face au petit pré du Prévôt, a de
 longueur aux fondemens 73: pied, & 4: d' hauteur, font 292: pieds, 2: 92
- Sept séparations des Chambres avec leurs fondemens de 2 p. d' largeur de 14: p. d'
 de vuide en longueur, font chacune 28: pied de fondemens, & toutes ensemble 2: 24:
- La hauteur des séparations des Chambres a 30 p. d' hauteur, 14: de longueur, faisant
 chacune 420: p. d'. Toutes ensemble 3360: pieds soit - - - - - 33: 60.
- Une autre séparation de Chambre, ayant 14: p. d' longueur & 20: d' hauteur
 porte 280: pied - - - - - 2: 80:
- Les fondemens de la face vers Dixe, depuis le coin de haut vers la Grande jus-
 qu'à l'avancem^t du Corps du milieu ont 39: pieds de longueur, à 4: pied
 font 156: pied - - - - - 1: 56:
- La face depuis les fondemens a 39: pieds de longueur, 30: d' hauteur, faisant 1170: 11: 70:
- Les fondemens pour porter les Arcades de l'escalier d'en haut vers les Chambres
 des R. D. B. ont 20: pieds de longueur & deux de profondeur 40: 0 40
- Les fondemens de la face du milieu en dedans, faisant face à l'Eglise de puis
 le coin jusqu'à la muraille de la Cave, ont 9: pieds de longueur & 4: de
 profondeur, faisant 36: pied - - - - - 0 36:
- Les fondemens des deux murailles de la Cave ont 267: pieds de longueur & 13:
 d' hauteur, faisant chacune 871: p. (La 1^{re} est celle ou la face du Corps avancé
 vers Dixe) & la 2^e est celle ou la face du dedans qui regarde l'Eglise,
 est posée) Les deux ensemble portent 1742: pied - - - - - 17: 42
- Les fondemens ou Murailles transverses de la Cave, chacune des flancs ayant 5: p. d'
 d' épaisseur, qui sont à déduire sur 58: qu'elles auroient de longueur, fait
 28: pieds de vuide en longueur & 13: d' hauteur portent chacune 364: p. d'. &
 les deux ensemble 728: pied - - - - - 7: 28
- La muraille, qui se pose sur une de ces transverses de la Cave, qui est de ja la hauteur
 d'un étage, a 31: p. d' longueur, & 11: d' hauteur, faisant 341: pied - - - - - 3: 41:

156 4 10 1/2

La face d'avancement vers Dieu en dehors où est la porte de la Cave, a 67. p. de longueur à chaque côté 2 p. d'avancement font 71 pieds & 30: d'hauteur, ce qui fait 2130 pieds - - - - - 21: 30

L'autre face du côté du Crutzgand a 67. p. de longueur & 30: d'hauteur, faisant face vers l'Eglise, ce qui porte 2010 pieds - - - - - 20 10

Les fondemens devers Dieu de la face reculée, joignant au corps avancé, avec les fondemens du retour de la face vers l'Orient, qui fait face avec le Choeur de l'Eglise, soit la face de dehors de l'Église d'embas, ont 30: pieds de longueur, le retour a 10: pieds, diminuant au coin de dite muraille le p. d'épaisseur qu'on ne doit compter qu'une fois. Lesdits fondemens joints ensemble seroient 350. p.; joint avec 16: pied d'hauteur font 450 pieds - - - - - 4: 50

Les deux faces de cesdits fondemens vers Dieu & l'orient ont, l'une 30. p. & l'autre 37: de longueur, chacune 30: d'hauteur, font ensemble - - - - - 22: 80

Le restant de la face du dedans depuis la Muraille de la Cave jusqu'au coin, 9: pieds & 8: pieds au retour qui va joindre le Choeur de l'Eglise, l'épaisseur des murailles étant de dix de l'Église, l'une de faces a 9: pied, le retour 8: font 17: pied, la hauteur des fondemens a 4: pied, fait en tout 68 pied - - - - - 68

Les faces posées sur dit fondement faisant chacune 9: pied, exportent 18: leur hauteur étant de 30 p. le tout fait 540 pied - - - - - 5: 40

Les fondemens de ladite muraille intérieure qui sépare l'allée d'avec les Chambres d'embas aiant 30 p. de longueur & 4: d'hauteur, font - - - - - 1: 20

La Muraille sur l'Eglise, qui la sépare d'avec le nouveau Bâtiment dans la première aile d'icelui vers l'entrée de dite Eglise, aiant 16 p. d'hauteur pour ~~compléter celle de~~ 30: fait 14: p. d'hauteur avec 30: de longueur porteroit 420 p. - - - - - 4: 20

Pour fermer l'ouverture du toit au même endroit, la muraille aiant 30 p. de longueur & 17: d'hauteur feroit un Triangle, porte 255 pieds - - - - - 2: 55

Pour Massonner derrière les Soutres, la hauteur d'un pied tout autour des faces en dehors, la première aile 105 p. la 2. vers Dieu 140: la 3. d'embas 132: font ensemble - 277 pied - - - - - 2 77

Autour des faces en dedans supposant ~~une~~ deux pieds de Massonerie par tout, la 1. aile 75 p. & celle du milieu 85: & le retour 9: font 169: pieds, la 2. p. d'hauteur si 33.8 pieds, Ci - - - - - 3: 38

6 15

Les fenêtres des faces en dehors au nombre de 173: & en dedans 44: font 117: —
 pair pour ce — 146. 5^e à 25^e chacune — — — — — 146: 5^e
 Les 4 angles à 5^e l'angle à chaque coin 25 font 100: angles 25.
 Item vers l'eglise 13: demi angles & 12: entiers 4-12-2
 Corniches 200 p. à 6^e le pied — — — — — 22-10-3
 Cordons 600. pieds à 2^e le pied — — — — — 15 — — —
 Portes deux de la face en dedans & deux en dehors à 35^e pièces — 7 — — —
 Celle de la Cave — — — — — 3 — — —
 Les deux arcades à 35^e chacune — — — — — 3-10 —
 Les 5: fenêtres de la face — — — — — 3 — — —
 Les 3: du Galatari — — — — — 1 — — —
 Les 2: bouches du fourneau — — — — — 1 — — —

La 1^{re} page porte 156. 10 p. 1/2 } — — — — — 238 = 83 = 1/2 "
 La 2^e sans la maçonnerie 82: 73 — " }
 N. est à déduire sur le coin de la face de la table de haut
 3 p. d'épaisseur de muraille sur 30 d'hauteur qui font 90 p.
 Haut fondemens 4 p. sur 5 1/2 d'hauteur, font 22: pied: 1-12-"
 Le toit — — — — —

Reste — — — — — 237-71-1/2
 à 45^e la Toise font — — — — — 533-59.

Plus les 6: Toises 15 p. de maçonnerie de la 2^e page ci contre
 à 45^e — — — — —
 La carrière porte 167 bancs à 42^e 2^e chacun, fait — — — — — 354-17-2

décembre de cette année, en effet, Marie-Gertrude Braillard, abbesse de la Fille-Dieu, avait requis l'autorisation de lever une carrière de pierre à "un coin du domaine du château" en vue de "rebâtir le monastère", sans doute celle mentionnée dans le contrat (Andrey, 1980, p. 13). Les travaux durent commencer l'année suivante (voir infra).

Le maçon Jacob Fasel appartient à une famille de maçons-architectes fribourgeois originaires de Tavel, établie dans la métropole au début du XVIII^e siècle. Son frère Hans Fasel l'Ancien fut notamment Werkmeister de la ville, soit l'architecte-tailleur de pierre officiel, de 1710 à sa mort en 1741. A ce titre, celui-ci fut le concepteur de plusieurs bâtiments civils importants, qui, par leur style classique d'inspiration française, participèrent au mouvement d'embellissement de Fribourg voulu alors par les édiles (corps de garde de la porte de Bourguillon en 1711 ; maison de l'imprimerie à la rue d'Or en 1712-1714 ; maison de ville de Fribourg en 1730-1731 ; chancellerie de l'Etat en 1734-1737). Il enverra d'ailleurs son fils Hans le Jeune - qui lui succédera à sa mort - à Paris chez un "expert" pour y étudier l'art du dessin d'architecture ("die Kunst der Rys zur Gebauwen erlernen"). La formation de Jacob Fasel, reçu en 1715 à la bourgeoisie de Fribourg avec son frère et mort après 1749, n'a certainement pas passé par les mêmes détours. Sa carrière est d'ailleurs moins connue. Le constructeur des bâtiments conventuels de la Fille-Dieu semble avoir surtout travaillé dans l'entourage de son frère aîné et de son neveu. Celui-ci dessine ainsi les plans de la nouvelle nef de l'église des Cordeliers de Fribourg, qu'édifie Jacob, en collaboration avec Conrad Fasel, entre 1745 et 1746. En ce qui concerne la Fille-Dieu, il n'est donc pas sûr que Jacob Fasel ait exécuté lui-même les plans pour les bâtiments qu'il avait charge de construire, même si la modestie qui présida à leur conception architecturale n'exclut pas a priori une telle hypothèse.

(AEFribourg, fichier onomastique, s.v. Fasel ; MAHFribourg, t. I, p. 140, t. III, p. 8, 258, 300, 307 et 310 ; ibid., t. III, p. 8 ; DHBS, t. III, p. 61)

1724, 1725 et 1726

La charpente des bâtiments conventuels porte les dates et inscriptions suivantes :

- dans l'angle Nord-Ouest, 1724 M P Z W
- dans l'angle Nord-Est, 1725 M R (= P corrigé ?) Z W

En outre, la **façade nord du couvent** est décorée de trois motifs héraldiques datés de 1726 :

- au centre les **armes d'Henri de Fivaz**, abbé de Hauterive et père immédiat du monastère
- à gauche, celles de **Marie Gertrude Bralliard**, mère abbesse de la Fille-Dieu
- à droite, enfin, celles de **Clément Fégeli**, directeur du couvent

Ces inscriptions, ainsi que le contrat de construction cité plus haut, permettent de supposer que le chantier commença dès 1724 par l'aile ouest et dut s'achever, pour le gros oeuvre, par l'aile est en 1725, certains travaux d'aménagement ayant pu se prolonger en 1726. Les armoiries sculptées sur la façade nord du monastère indiqueraient ainsi, non pas le début des travaux, comme on l'a cru, mais bien la fin du chantier.

En conséquence, il faut donc supposer que les bâtiments édifiés en 1724-1726 comprenaient déjà le "choeur" dits des religieuses, placé perpendiculairement au sanctuaire de l'église médiévale. En effet, la date de 1732 et les armes, aujourd'hui disparues, de l'abbesse Marie-Hyacinthe Reynold, qui ornaient le haut de l'arc s'ouvrant sur l'autel, se référait certainement pas à la construction de ce nouveau choeur, mais à sa réfection intérieure, devenue nécessaire après des dommages causés par la foudre, tombé sur son toit en 1731. Cette restauration, dont il ne reste plus de traces, fut vraisemblablement de qualité, puisque son exécution, sans doute en stuc, avait été confiée à des maçons-gypseurs italiens, soit sans doute des valsésiens (Andrey, 1980, p. 14).

L'initiative de la reconstruction des bâtiments conventuels de la Fille-Dieu fut sans doute prise par l'abbé de Hauterive Henri Fivaz, ancien directeur du monastère, où d'ailleurs il mourut en 1742. Il fut lui-même, durant son abbatiat, à l'origine de la rénovation du monastère de Hauterive, dont il confia la conception à l'architecte Franz Beer et l'exécution à des maîtres d'oeuvre valsésiens (édification de l'aile est entre 1715-1722, voir Schöpfer, 1990, p. 62 et Waeber-Antiglio, 1976, p. 222).

1726

Pierre tombale de l'abbesse Marie-Gertrude Bralliard
(*IPRFille-Dieu*, 1987, n°149)

1726 (13 avril)

Indulgences visant à favoriser, d'une manière générale, la pratique du Rosaire
(*AFDieu*, I, n°10)

1727 (2 octobre)

Jean *Bernardus* , prévôt général des Carmélites, accorde à Clément *Jequellii* , directeur spirituel du couvent de la Fille-Dieu, la faculté de bénir l'habit, soit petit scapulaire, habituellement porté par les confrères et consœurs de la confrérie Notre-Dame du Mont-Carmel, de l'imposer à ceux-ci avec les bénédictions et cérémonies qui conviennent ; il lui donne pouvoir de faire participer [ceux-ci] à tous les biens spirituels dudit ordre et de leur dispenser une pleine indulgence à l'article de leur mort.
(*AFDieu*, I, n°20)

Cet acte est la seule indication connue quant à l'existence d'une confrérie du Notre-Dame du Mont-Carmel à la Fille-Dieu

1744

"Les revenus de la maison [ont] considérablement diminués par les bâtiments, contretemps et autres événements"
(*AEFribourg*, Fille-Dieu, Visites, Visite de l'abbaye de la Fille-Dieu par l'abbé d'Hauterive Constantin [de Maillardoz])

1759

Fonte de la petite cloche du grand clocheton par Antoine de Livremont de Pontarlier
(*IPR/Fille-Dieu*, 1987, n°152)

1797

"La maison n'est pas riche"
(*AEFribourg*, Fille-Dieu, Visites, Visite de l'abbaye de la Fille-Dieu par l'abbé d'Hauterive Robert [Gendre])

1799 (6 juin)

"A Joseph Reynaud serrurier pour avoir raccommodé l'horloge de la communauté, 3 écus, 5 batz"

[On lui confie également les réparations de la grille de "l'enclos du couvent" et de "la serrure des archives"]
(AEFribourg, Fille-Dieu, comptes 1798-1799)

1799 (août)

"Au citoyen Claude Bugnon tuilier à Sainte-Anne pour 3 milliers de tuiles rendues franco au couvent aux fins de repasser et recouvrir le couvert étant en grand besoin à 10 escus 10 batz le millier, 31 escus, 10 batz

Pour 300 briques appliquee à reparer les cheminees à 9 escus 9 batz le milier, 3 escus, 16 batz, 3 kreuzer

Pour 42 creneaux soit tuiles fêtieres à un batz piece, 2 escus, 2 batz

Au citoyen Joseph Ducrest de Montagny, maistre couvreur, à ses deux fils et au compagnon pour avoir tenu et passé les toits en thules du couvent, ceux des murailles de l'enclos ; couvert à neuf une grande galerie à tavaillon et diférentes colisses soit meydillons, aussi en tavaillons aux batimens depuis le 3 septembre jusqu'au 28 inclusivement en tout 50 journee entre les quatre à 4 batz 2 kreuzer par jour à chacun fait 11 escus 5 batz. Nota Bene. Ils doivent revenir pour finir une aile du batiment couvert en thuille et en partie à tavaillons sous icelles sur l'eglise et le toit de la fontaine qui est dans le cloître et repasser la grange et escuries, 57 escus, 14 batz, 3 kreuzer

(1er octobre). Pour un millier de thules envoiee chercher à Macconens ches le citoyen Joseph Grand, 8 escus, 8 batz

Pour 37 creneaux soit tuiles faîtieres aussi conduitz depuis là, 1 escus, 17 batz

Aux freres Grand pour voiture d'un char desdites tuiles, le domestique du couvent ayant conduit le second char, 1 escu, 4 batz, 2 kreuzer

(16 octobre) Au citoyen Pierre Chapuis pour avoir ressoudé une partie des colisses des toits en fer blanc et fourni la soudure, 12 batz, 1 kreuzer

(19 octobre) Au citoyen Joseph Ducrest maistre couvreur de Montagny à ses deux fils et au compagnon ouvrier pour 45 journees mises à finir de couvrir les toits du couvent et de la grange à 4 batz 2 kreuzer chaque journee, 10 escus, 2 batz, 2 kreuzer, [au total] 22 escus, 4 batz, 1 kreuzer

(AEFribourg, Fille-Dieu, comptes 1798-1799)

[1800 (février)]

Etat du monastère de la Fille-Dieu par Christophe Elchinger, maître charpentier, et Joseph Bossey, maître maçon, les deux de la commune de Romont

...

1° la couverture des toits étant considérables, sans compter les autres entretiens, ont estimé ledit bâtiment la somme de 5000 écus

2° l'état est actuellement bon, l'administrateur ayant fait l'année dernière des grandes dépenses pour la couverture du monastère, des murs de l'enclos et de la grange, mais que cependant il y a des dégradations et crevasses dans certains endroits aux murailles, qui exigent des réparations. [En note :] On sait comme sont bâtis les couvens de filles ; elles ont chacune leur cellules asses ressérée ; le réfectoire ; quelques sales; cave ; cuisines et four. Le couvent est bâti sur un terrain marécageux, asses malsain"

(AFDieu, X, n°85)

1800 (21 août)

"(21 août) A Jean Linder maître maçon et ses ouvriers au nombre de cinq pour avoir racomodé et replattré huit cheminee qui une partie menaçoit ruine et etoit prête à tomber suivant bon compte cotté n°3, 17 escus, 4 batz"

Divers artisans travaillent cette année-là pour le compte du monastère : Jean Richoz, charpentier (réparation du pont dans le pré), Jean Feste ("pour une serrure"), le citoyen Eggendorff (reliure d'un missel), le maçon Brunisholz, Joseph Grand, tuilier à Macconens et Jean Richoz, couvreur (toit de la grange), Jacques Auberson de Berlens et Jean Richoz, charpentier (aire de la grange)

(AEFribourg, Fille-Dieu, comptes 1800)

1801

(27 janvier) Achat de tissus couleur vert pomme "pour des rideaux pour mettre contre les grilles entre le choeur des religieuses et l'église à 20 batz l'aune, 15 livres"

"(14 avril) A Nicolas Clement pour 497 toises de fossés faits au pré du couvent y ayant été autorisé par la chambre administrative l'anne dernière convenu 3 fois 6 kreuzer la toise fait, 43 livres, 4 batz, 9 kreuzer"

(AEFribourg, Fille-Dieu, comptes 1801)

1802

(6 mai) Livré pour 400 briques appliquées à réparer les conduits des galeries prêtes à écrouler à 17 batz le 100, 6 livres, 8 batz
(AEFribourg, Fille-Dieu, comptes 1802)

1802-1803

(14 octobre 1802) Pour 2000 clavins à 15 batz, 2 kreuzer, 1 ecu, 11 batz
Pour mille tuiles le toit du couvent étant très gâté, 8 escus
[...] (6 septembre 1803) Refaite aux fenêtres de toute la maison, 10 escus
Au ferblantier pour souder une partie de la coulice du toit sur la cave, 18 batz
(AEFribourg, Fille-Dieu, comptes 1802-1803)

1806-1807

"Acheter les bois pour la couverture du toit de l'église et d'une partie des bâtiments du couvent ... faire des accotements et digues à la Glâne ; reposer des tuyaux et construire un bassin pour la fontaine"
(AEFribourg, Fille-Dieu, comptes 1806-1807)

1814-1815

"Réparations faites au couvent, à l'église et autres bâtiments y compris les matériaux et la main d'œuvre, 231 francs, 4 batz, 2 rappes"
(AEFribourg, Fille-Dieu, comptes 1806-1807)

1907-1909

Importants travaux de rénovation entrepris dans l'église, le monastère et l'actuelle hôtellerie :

1.- A l'ancienne aumônerie ("inoccupée depuis nombre d'années"), soit l'**actuelle hôtellerie** :

rénovation intérieure du corridor et des six pièces servant de **logement** aux aumôniers, installation de sanitaires, de l'éclairage électrique, de fourneaux neufs et de mobilier, création d'un **atelier de reliure** dans une des chambres, construction d'une "**galerie de bois** couverte d'une longueur de 80 mètres reliant l'aumônerie à l'église et à l'hôtellerie" ("cette galerie est éclairée à l'électricité"), aménagement d'une **promenade dans le jardin** sous la

galerie ("promenoir des révérends pères qui n'en avaient pas"), **nivellement et drainage** du "terrain avoisinant immédiatement l'aumônerie", rénovation complète de la **toiture** de l'aumônerie "remise complètement à neuf, charpente comprise", abaissement du toit "de 1 mètre 20 sur toute la longueur", construction de deux **cheminées**, facture de **fenêtres** et de persiennes neuves pour les chambres des révérends pères, "rhabillé et badigeonné ou peint toutes les **façades** extérieures", achat d'un grand bassin en pierre pour la ferme et déplacement de la **fontaine** "plus à portée du monastère"

2. Dans l'église :

a) **dans l'ancienne hôtellerie**, soit la quasi totalité de la nef de l'église actuelle:

nombreux travaux de rénovation intérieures : "rabillé et badigeonné ou peint toutes les **façades extérieures**, transformé complètement l'entrée immédiate de l'hôtellerie, aménagé un **jardin d'agrément** et un parterre, fait une palissade pour clôture, érigé une **statue de Notre-Dame de l'Assomption**, celle qui se trouvait sur le maître-autel, pavé le chemin d'entrée, installé l'éclairage électrique extérieurement ; restauré et blanchi le corridor d'entrée ; avec installation éclairage électrique"

divers travaux de rénovation intérieure, dont la restauration et la transformation des **parloirs** "pour les établir selon les règles canoniques", le remplacement des "grilles et tours" et le blanchiment et la préparation d'un "endroit pour y établir le **confessionnal** - local chauffé et éclairé électriquement")

b) **dans le sanctuaire** :

"consolidé la **voûte** du sanctuaire qui était détachée du mur, reconstruit une nouvelle voûte dans la **chapelle des séculiers**, réparé et badigeonné tous les murs et les voûtes, acheté et placé six **stalles** pour les révérends pères et trois autres pour les soeurs tourières, toutes en chêne, installé un **fourneau** inextinguible chauffant les deux chœurs, l'église et la sacristie, posé une nouvelle **table de communion**, acheté deux crédenas et transformé le **trône**, remplacé le **plancher** du sanctuaire par un fond de mosaïque, fait une **nouvelle ouverture** et une **grille neuve** dans le **choeur des religieuses** et réparé une ancienne grille pour

la **chapelle des infirmes**, remplacé par des neufs tous les **vitraux** détériorés, fermé par une paroi vitrée et un vitrail l'**entrée du chœur** pour le séparer de l'église peu fréquentée l'hiver (grande économie de combustible), fait une nouvelle **tribune** pour y donner la sainte communion et y prêcher, placé sur le **maître-autel** deux anges adorateurs portant des lustres, acheté une nouvelle **lampe pour le sanctuaire**, cimenté le fond de l'**église des étrangers**, démoli et reconstruit les **bas-autels**, réparé et peints les bas-autels, établi deux **sacristies** plus spacieuses. Meublé en partie ces sacristies et installé la lumière électrique, monté dans la sacristie un escalier métallique conduisant les pères au **choeur des infirmes**, peint et bronzé la **grande grille**, peint tous les **bancs**, installé des lampes électriques dans le sanctuaire et l'église, peint les fenêtres des **tribunes** pour y simuler des vitraux, badigeonné toutes les **façades extérieures**, fait placer des doubles **vitraux** pour l'hiver, installé une **horloge** avec sonnerie")

c) dans le chœur des religieuses :

"élargi et agrandi le **choeur**, consolidé le **plafond** qui menaçait de crouler en y fixant un sommier de 20 mètres de long aboutissant au toit, construit et aménagé un **choeur pour les converses et les infirmes** au-dessus du chapitre. Placé de nouvelles **stalles**, déplacé l'**orgue** pour le réparer, l'installer ensuite dans un endroit aménagé dans le mur au-dessus de l'escalier de la cave, remplacé l'ancien **plancher** par un parquet en chêne, fixé à nouveau les vieilles **stalles** et construit des formes et des **bancs pour les novices**, percé le mur pour y faire deux **fenêtres**, fait une porte de communication entre le **choeur des converses et l'infirmerie**, fait également une **porte à côté de la grille** avec escaliers dans les cloîtres, installé une lampe électrique et une **horloge**, érigé un **calvaire** au-dessus de la grille, fait un **jubé** provisoire

3.- Dans le monastère et la clôture :

Divers travaux de rénovation, dont notamment la "restauration complète du **chapitre**" (construction de "deux **escaliers** aboutissant aux deux choeurs" et déplacement de la porte d'entrée); la restauration des "**cloîtres**", ("transformé complètement l'**entrée** des cloîtres, déplacé l'escalier du

parloir de la Sainte-Vierge et construit un escalier en ciment de la largeur des cloîtres avec **seconde porte de clôture** vitrée, construit deux **cloîtres neufs** dans le style des anciens, renouvelé toutes les **fenêtres** des cloîtres à tous les étages ainsi que toutes les **portes** du bas, les anciennes fenêtres étaient à petits verres ronds, genre vitrail, fait une nouvelle **porte** entre les cloîtres et la fromagerie, installé deux samaritaines ou petites **fontaines** dans les cloîtres, érigé un **chemin de la Croix** et un **autel à Notre-Dame de Compassion**, éclairé à l'électricité la porte de clôture et la boulangerie, mis en honneur la **Pierre tombale de la première mère abbesse** et tracé l'épithaphe des **religieuses** reposant sous les cloîtres, établi une **bibliothèque commune** et aménagé des cases pour les religieuses, construit un **escalier dans la cave** aux légumes avec porte ayant accès dans les cloîtres"), l'aménagement de **l'infirmerie** (en particulier : "construit un long **couloir** reliant **l'infirmerie au sanctuaire de l'église**, aménagé une **chapelle** ayant vue sur le **choeur**, [...] disposé un **confessionnal** et un guichet pour la communion des infirmes"), celui du **préau** ("transformé complètement le préau, assaini le terrain, aménagé un promenoir en faisant le tour, construit et installé deux bassins, badigeonné toutes les façades encadrant le préau, posé des tuiles en verres sur la partie du toit des cloîtres assombrissant le parloir Saint-Gérard") et des **archives** ("construit des voûtes en ciment armé dessus et dessous, doublé les murs, agrandi l'ouverture d'une ancienne porte pour en placer une nouvelle en fer"), l'installation d'un **chapitre pour les converses** et d'une "bibliothèque avec tables et rayons" dans une partie du **vestiaire**, l'établissement d'un "**nouveau cimetière derrière l'église**", plusieurs "**travaux de drainage** aux alentours du couvent", le badigeonnage et le rabillage de "**toutes les façades extérieures**", le blanchiment et la réparation de tous les murs et plafonds des **corridors de l'intérieur** "de la cave au galetas" ("peint une certaine partie à l'huile"), le rabillage et la retouche de tous les **murs de clôture**, la remise en état des **chenaux de tous les toits** ("procuré un bon nombre de neuf"), la construction de "**plusieurs contreforts**, les anciens n'offrant plus les garanties de solidité voulue", la construction d'un "**nouveau pont en fer sur le Glaney** pour supprimer l'ancien qui présentait de grands dangers pour la sécurité publique"

(AFDieu, Travaux de réparations, transformations, constructions entrepris et terminés en notre Abbaye de Notre-Dame de la Fille-Dieu du 1er novembre 1907 au 15 juillet 1909 [se poursuit en fait jusqu'en 1941])

1910-1911

"Avec l'assentiment formel du Haut-Conseil d'Etat, entrepris la démolition du vieux **clocher de l'église**, reconstruit celui-ci complètement à neuf et selon les règles de l'art, monté les **cloches** selon le système actuel pour leur donner plus de résonance, remédié aux ravages du commencement d'incendie du 10 juin 1910, rebâti également à neuf le **petit clocher du réfectoire**. Nota bene.- Ces derniers travaux, les plus onéreux qui aient été entrepris cette année, ont été nécessités par la plus extrême urgence. Les clochers offraient un réel danger par leur état de vétusté et la toiture ne garantissant plus contre la pluie"

En outre, divers travaux sont effectués dans le **monastère** et la **clôture** notamment :

dans les **cloîtres** ("creusé au pied de la Mère de Compassion une excavation profonde pour en faire un **caveau destiné à la sépulture des abbesses**"), dans la **cuisine**, dans le **réfectoire** "remis complètement à neuf" ("fait un **parquet suédois** [...], reculé la paroi du fond pour agrandir le local devenu trop exigü, fait **16 tables** en bois dur et remplacé tous les sièges, procuré de la vaisselle en terre blanche ainsi que des couverts en métal, [...] pratiqué une ouverture pour une **porte** de communication directement avec la cuisine, installé un jubé pour la lectrice, aménagé plus régulièrement la table des supérieures, [...] installé la lumière électrique), dans la **clôture** ("érigé au **cimetière**, avec l'autorisation épiscopale, un chemin de croix et un **calvaire avec Christ en bronze**"), dans le **préau** ("élevé dans le préau, sur un rocher, une **statue du Sacré-Coeur de Jésus Rédempteur**")

(*Ibidem*)

1910-1911

"Installé 11 lampes électriques [dans le **choeur des religieuses**], aménagé 60 nouvelles **stalles**. Ces stalles exécutées par Mr. Fr[anz] Aug[ust] Müller de Wyl sur les

plans de Mr Pattein d'Hazebrouk sont dues à l'initiative et au dévouement inlassable du révérend père Augustin Tharin, notre directeur. "

(*Ibidem*)

1911 (18 janvier)

lettre de Claude Equey, curé de Billens, qui remercie le couvent de la Fille-Dieu pour le don à son église des anciennes **stalles** du monastère.

(AFDieu, pièces diverses, XIXe-XXe siècles)

1912-1913

"Nos **orgues** exigeaient depuis longtemps des réparations sérieuses. Elles étaient pénibles pour le chœur à cause de la fausseté et de la vétusté des registres. Au lieu de soutenir les voix et les poitrines elles devenaient une fatigue pour les choristes. En réparant les vieux registres, trois nouveaux y furent ajoutés. Le clavier fut renouvelé complètement et une soufflerie électrique fut installée pour éviter d'occuper continuellement une soeur converses au soufflet pendant les offices"

Importants travaux entrepris dans le **domaine**, dont notamment la réparation du "**réservoir d'eau** près de la croix", le **défrichage et assainissement** du "marais le long de la route cantonale", le creusement de fossés et **drainage** près du Glanney", **endiguement** du Glanney "le long du mur de clôture pour éviter inondation et destruction du mur", "correction du Glanney tout le long de son cours à travers le domaine", établissement et encadrement des "plans du domaine et des forêts"

(AFDieu, Travaux de réparations, transformations, constructions entrepris et terminés en notre Abbaye de Notre-Dame de la Fille-Dieu du 1er novembre 1907 au 15 juillet 1909 [se poursuit en fait jusqu'en 1941])

1914

"[Dans l'église] fait un **maître-autel** en bois de chêne sculpté, fait un **trône** avec fauteuils, tabourets et baldaquin en chêne massif, vendu avantageusement un **vitrail** moderne et remplacé par un vitrail genre antique, représentant la Sainte-Trinité, [...] restauré l'**autel de Saint-Jean-Baptiste**, restauré le **confessionnal** des séculiers, [...] fait

peindre et encadrer par nos soeurs les **tableaux du Sacré-Coeur, du Coeur Eucharistique, de Notre-Dame du Perpétuel Secours et de Saint-Joseph**, pour l'église extérieure, encadré et restauré l'ancien **tableau de l'église des séculiers**, acheté et placé dans l'église abbatiale les branches-cuivre qui portent les **cierges de la Dédicace** et qui n'existaient pas encore, fait placer deux autres branches avec cierge de chaque côté du tableau de Notre-Dame du Perpétuel-Secours (...)

[dans la **clôture**] consolidé la croix et le **Christ du cimetière**, fouillé le sol du **cimetière** pour en extraire d'immenses pierres, aménagé une ravissante **chapelle des reliques** et deux autres chapelles avec bancs pour les infirmes, installé dans ces chapelles la lumière électrique acheté et installé un **harmonium à l'église** pour parer aux inconvénients du manque subit du courant électrique à la grande orgue

[...] pavé toute la **place devant le monastère** et cimenté devant la porte d'entrée, érigé devant le couvent une **statue en bronze de la Sainte-Vierge**, [...] acheté et installé un rucher, fait de nouvelles ruches"

(*Ibidem*)

1914 (9 décembre)

Consécration par André Bovet, évêque de Lausanne et Genève, de l'autel majeur de l'église du monastère de la Fille-Dieu, exécuté par l'entreprise Müller de Wil (canton de Saint-Gall) ; l'autel fut dédié à Notre-Dame de l'Assomption et à Saint-Jean Baptiste précurseur et muni des reliques de plusieurs saints (des saints Symphorien *Augustonensis Blandinae* et *Piae* , et des martyrs *Digni, Optati et Theodori ex altari destructo extractis*)

(AFDieu, I, 59)

1921

"Réparations des **cloîtres** : ce travail fut confié à maîtres Denicola et Cattaneo, Romont. Après retouche et réparation de tous les endroits dégradés par l'humidité, nos cloîtres furent peints à l'huile de céruse, d'une couleur bleu-vert très agréable et très douce pour les yeux. Notre révérend père immédiat en paya tous les frais"

(AFDieu, Travaux de réparations, transformations, constructions entrepris et terminés en notre Abbaye de

Notre-Dame de la Fille-Dieu du 1er novembre 1907 au 15 juillet 1909 [se poursuit en fait jusqu'en 1941])

1922

"De grands travaux ont été entrepris pour le **drainage** du domaine et la correction du Glaney. Le plan en a été dressé par l'ingénieur cantonal et l'Etat nous a fourni un fort subside. Tout le domaine a été drainé et assaini, ce qui lui donne une plus-value considérable"

(Ibidem)

1923 ("pendant la bonne saison")

"La **façade du couvent** (côté de Romont), de l'**aumônerie** et de la **ferme** a été réparée complètement. Quelques réparations ont été faites aussi aux **murs de clôture** et à la ferme.

L'**orgue** a été réparée et réaccordée ; le grand **harmonium** criard acheté il y a quelques années a été vendu et, en place, on en a acheté un plus doux et moins fatiguant pour le chœur"

(Ibidem)

1924

"Les murs du **corridor, du côté de l'abbatiale**, ont été réparés et blanchis à tous les étages, [...] le **toit de l'aumônerie** a été réparé, le **drainage** dans la clôture : des drains ont été placés autour de la **chapelle de Notre-Dame de Cîteaux** et dans la partie du **jardin** du côté de Romont"

(Ibidem)

1928

"Plantation de petits sapins dans notre jardin, le long du **mur de clôture**, celui-ci ne pouvant nous garantir de la vue des séculiers, la route cantonale dominant les murs. Nous jouirons à la fois d'une bonne clôture et du bon air des sapins [...] installation de **machines à moteur** pour les lessives afin de ménager les bras de nos soeurs, leur nombre étant si restreint

[...] posé des **drains** devant la remise et le poulailler"

(Ibidem)

1933

"Crépissage du **mur extérieur de l'église**"

(Ibidem)

1934

"Réparations aux **toitures du monastère**. Les fissures laissaient pénétrer l'eau et la neige, vente de bois effectuée à la réparation des toitures

[...] Peinture de la **statue de Notre-Dame de la Fille-Dieu** devant l'hôtellerie, pavé autour et clôture. L'entrée a maintenant un cachet plus monastique

Cimetière : installée une croix plus solide pour le **Christ du cimetière** et peinture du Christ, mur avec treillis autour du cimetière

Grande réparation à l'**orgue**

Calorifère. Réparation au **fourneau du choeur** pour réaliser une économie de combustible

Grotte. Construction d'une **grotte de Lourdes** dans notre jardin, en souvenir du jubilé de notre révérende mère"

(*Ibidem*)

1936

"Peint la **chapelle de l'infirmerie**, du laboratoire

[...] Fait un plancher au **galetas de l'aumônerie** [soit l'actuelle hôtellerie], réparé et consolidé la **muraille nord de l'aumônerie** et boisé la chambre du révérend père aumônier

[...] Fait une plate-forme en ciment autour de la **chapelle de Notre-Dame de Cîteaux** pour empêcher les eaux de dégrader les murailles

Peint et réparé la **façade de l'hôtellerie** [soit celle de l'église actuelle]"

(*Ibidem*)

1938

"A l'**aumônerie** : réparé et lambrissé la **toiture**

A l'**église** : posé un **calorifère** dans l'église des séculiers, réparé le calorifère du choeur"

(*Ibidem*)

1939

"**Façade du monastère** : réparation et rustication des deux façades, côté Romont et côté route. Retenu et réparé les corniches en molasse complètement dégradées"

(*Ibidem*)

1940

"Réparation des façades : réparation et rustication des **façades de l'église et de l'infirmerie**, retenu et réparé les corniches en molasses et les encadrements des fenêtres complètement dégradés

Reconstruit à neuf le **mur du cimetière** faisant clôture. Réparé et revernissé le **chemin de croix du cimetière**".

(*Ibidem*)

1941

"**Toiture [du monastère]** : réparation de la toiture côté de la route cantonale : lambrissage."

(*Ibidem*)

1965-1968

Restauration de l'église abbatiale par M. Pierre Margot architecte (Andrey, 1990, p. 119)

1975

Fonte de la grande cloche du grand clocheton, baptisée Marie-Hortense Regina, par la fonderie H. Ruetschi S.A. d'Aarau.

(*IPR/Fille-Dieu*, 1987, n°153)

Bibliographie

1. Index des sources imprimées citées

- Bruchet, 1900 = Max Bruchet, *Un inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII*, Chambéry, (= MDSSHA , t. XXXIX), 1900.
- Canivez, 1933-1941, t. I-VIII = *Statuta Capitulum Ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786*, édité par Joseph-Marie Canivez, 8 vol., Louvain, (= Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, fasc. 11), 1933-1941.
- Chavannes, 1877 = Ernest Chavannes, "Notice sur l'abbaye de Bellevaux près de Lausanne", dans : *MDR*, 1ère série, t. XXXIV, 1877, p. 5-18 (introduction) et p. 19-31 (sources).
- Chiaudano, 1933-1938, t. I-III = Mario Chiaudano, *La finanza Sabauda nel sec. XIII*, Turin (= *Biblioteca della società storica subalpina*, t. CXXXI), 3 vol., 1933-1938.
- Clouzot, 1940 = Etienne Clouzot, *Pouillé des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Paris, 1940.
- de Gingins-La Sarraz, 1858 = Frédéric de Gingins-La Sarraz, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles-le-Hardi*, Paris et Genève, 1858
- Forel, 1872 = François Forel, *Chartes communales du Pays de Vaud dès l'an 1214 à l'an 1527*, Lausanne (*MDR*, 1ère série, t. XXVII), 1872.
- Fries, 1901 = *Chronik von Hans Fries*, édité par Albert Büchi, dans : *Die Berner Chronik des Diebold Schilling, 1468-1484*, t. II, Berne, 1901, p. 391-441.
- Galiffe, 1829 = Jacques-Antoine Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, t. I, Genève, 1829.

- Gonthier, 1905 = [Jean-François] Gonthier, *Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps précédé d'une notice sur cette abbaye*, Annecy (*Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, t. XXVIII et XXIX), 1905.
- Guichenon, 1660, t. III = Samuel Guichenon, *Histoire Généalogique de la Royale Maison de Savoie*, t. III, *Preuves*, Lyon, 1660
- Gumy, 1923 = Justin Gumy, *Regeste de l'abbaye de Hauterive de l'ordre de Cîteaux depuis sa fondation en 1138 jusqu'à la fin du règne de l'abbé d'Affry 1449*, Fribourg, 1923.
- Largiadèr, 1968-1970 = Anton Largiadèr, *Die Papsturkunden der Schweiz von Innozenz III bis Martin V. ohne Zürich. Ein Beitrag zum Censimentum Helveticum*, 2 vol., Zürich, 1968 et 1970.
- Liber donationum*, 1984 = *Liber donationum Altaeripae. Cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Hauterive (XIIe-XIIIe siècles)*, édition critique par Ernst Tremp, Lausanne (= *MDR*, 1984, 3e série, t. XV), 1984.
- MDG*, t. XIV, 1862 = *Chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève et antérieures à l'année 1312*, recueillies par feu Edouard Mallet et publiées avec quelques additions par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Genève (= *MDG*, t. XIV), 1862.
- Mémorial de Fribourg*, t. I, 1854 et t. II, 1855 = Martin Schmitt, "Notices sur les couvents du diocèse de Lausanne, dans : *Mémorial de Fribourg*, t. I, 1854, p. 492-505 ("La Fille-Dieu") et t. II, 1855, p. 41-44 et 47-52 ("La Maigrauge").
- Molsheim, 1914 = *Peter von Molsheims Freiburger Chronik der Burgunderkriege*, édité par Albert Büchi, Berne 1914.
- Obituaire*, 1953 = *Obituaire de l'abbaye de la Fille-Dieu (près Romont)*, édité avec des notes et une table des noms de personnes par Paul Clément, Fribourg, 1953.
- Ochsenbein, 1876 = Gottlieb Fridrich Ochsenbein, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten*, Fribourg, 1876
- Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, t. I, 1839 = *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, t. I, [Fribourg], 1839
- Regeste genevois*, 1866 = *Regeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312*, Genève, 1866.

- Schilling, 1986 = *La grande chronique des guerres de Bourgogne de Diebold Schilling de Berne. Le "Schilling" zurichoïse*, volume publié sous la direction d'Alfred A. Schmidt, Lucerne, 1986.
- Schilling, t. I et II, 1897 et 1901 = *Die Berner Chronik des Diebold Schilling, 1468-1484*, éditée par Gustav Tobler, t. I, Berne, 1897 et t. II, Berne, 1901.
- Tallone, 1941 = Armando Tallone, *Parlamento Sabauda*, t. XII, parte seconda, *Patria Oltramontana*, vol. V, Bologne, 1941.
- Visite des abbayes cisterciennes de Savoie*, 1984 = Jean-Marc Roger, "La visite des abbayes cisterciennes de Savoie par l'abbé de Balerne (1486)", dans : *Mélanges à la mémoire du père Anselme Dimier*, présentés par Benoît Chauvin, vol. II : *Histoire cistercienne*, t. 3 : *Ordre, moines*, Arbois, 1984, p. 157-172 (introduction) et p. 173-216 (texte).
- von Molsheim, 1914 = Peter von Molsheim, *Freiburgerchronik der Burgunderkriege*, édité par Albert Büchi, Berne, 1914
- Wurstemberg, t. IV, 1858 = Johann Ludwig Wurstemberg, *Peter der Zweite, Graf von Savoyen, Markgraf in Italien, sein Haus und seine Lande. Ein Charakterbild des dreizehnten Jahrhunderts*, t. IV, Berne, 1858.

2. Index bibliographique des travaux cités

- Aigrain, 1918 = René Aigrain, *Sainte Radegonde*, Paris, 1918.
- Amman, 1941 = Hektor Amman, "Zur Geschichte der Westschweiz in Savoyischer Zeit", dans : *Revue d'histoire suisse*, XXIIe année, 1941, p. 1-57.
- Amman, 1954 = Hektor Amman, "Über das waadländische Städtewesen im Mittelalter und über landschaftlichen Städtewesen im allgemeinen", dans : *Revue Suisse d'histoire*, IVe année, 1954, p. 1-87.
- Anderes, 1963 = Bernhard Anderes, *Die spätgotische Glasmalerei in Freiburg i. U. . Ein Beitrag zur Geschichte der schweizerischen Glasmalerei*, Fribourg, (=Freiburger Geschichtsblätter, vol. 51), 1963.

- Andrey, 1980 = Yvan Andrey, *La Fille-Dieu. A propos de la restauration de la façade de ouest de l'hôtellerie. compte-rendu de recherches menées aux archives du monastère*, ms. dactyl., Fribourg, 1980.
- Andrey, 1980 = Yvan Andrey, "La Fille-Dieu près Romont. Une abbaye cistercienne transformée par un jésuite en 1873", dans: Sennhauser, 1990, p. 111-120.
- Besson, 1871 = *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoie recueillis et dressés par [Joseph-Antoine] Besson, curé de Chapeiry diocèse de Genève en 1759*, Moutiers, reprint, 1871.
- Blondel, 1935 = Louis Blondel, "L'architecture militaire au temps de Pierre II de Savoie", dans : *Genava*, t. XIII, 1935, p. 271-321.
- Broillet, 1920 = Frédéric Broillet, "Histoire de l'enceinte et des tours de la ville de Romont", dans : *AF*, VIII, 1920, p. 193-203.
- Bruchet, 1907 = Max Bruchet, *Le château de Ripaille*, Paris, 1907.
- Bugnion, 1952 = Jacques Bugnion, *Les villes de franchises en Pays de Vaud (1144-1350). Introduction à l'histoire des institutions urbaines vaudoises*, Lausanne (=BHV, t. XIII), 1952.
- Bujard, 1992 = Jacques Bujard, *Abbaye de la Fille-Dieu. Analyse du Service cantonal. Premiers résultats*, ms. dactyl., s. l., 1992.
- Cassina, 1992, "Saint-Etienne de Moudon et l'architecture religieuse en Pays de Vaud vers 1300", dans : *Le pays de Vaud vers 1300*, Lausanne (=Cahier lausannois d'histoire médiévale, 6), 1992, p.
- Chauvin, 1990 = Benoît Chauvin, "L'abbaye de moniales cisterciennes de Bellerive (avant 1184-1536)", dans *RHES*, LXXXIVe année, 1990, p. 19-67.
- Corpus vitrearum*, t. III, 1965 = Ellen-J. Beer, "Bern, Historisches Museum, Scheiben aus dem Zisterzienserinnenkloster Fille-Dieu bei Romont (Kt. Freiburg)", dans : *Corpus vitrearum Medii Aevi -Schweiz*, Bd. III, *Die Glasmalereien der Schweiz aus dem 14. und 15. Jahrhundert ohne Königsfelden und Berner Münster*, Bâle, 1965, p. 197-199 et pl. 175-177.

- Dellion, t. I-XII, 1884-1903 = Apollinaire Dellion, *Dictionnaire historique, statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, 12 vol., Fribourg, 1884-1903.
- de Fontette, 1967 = Micheline de Fontette, *Les religieuses à l'âge classique du droit canon. Recherches sur les structures juridiques des branches féminines des ordres*, Paris, 1967.
- de la Roncière, 1985 = Charles de la Roncière, "La vie privée des notables toscans au seuil de la Renaissance", dans : *Histoire de la vie privée*, t. II, *De l'Europe féodale à la Renaissance*, Paris, 1985, p. 163-309.
- de Raemy, 1992 = Daniel de Raemy, "Aymonet Corniaux, maître des oeuvres de la Maison de Savoie, son activité en Pays de Vaud et en Chablais", dans : *Amédée VIII-Félix V. Premier duc de Savoie et pape (1383-1451)*, actes du colloque international (Ripaille-Lausanne, 1990), Lausanne, (BHV, n°103), 1992, p. 327-335.
- de Vevey, 1978 = Bernard de Vevey, *Châteaux et maisons fortes du canton de Fribourg*, Fribourg (= *Archives de la Société d'Histoire du canton de Fribourg*, t. XXIV), 1978.
- de Vevey-L'Hardy, 1942 et 1944 = Hubert de Vevey-L'Hardy, "Armorial de la noblesse féodale du Pays romand de Fribourg", dans : *AHS*, vol. 56, 1942, p. 3-4 (Billens) et vol. 58, 1944, p. 60-61 (Villaz).
- de Vevey, 1957 = Hubert de Vevey-L'Hardy, "Réceptions bourgeoises de maisons de religieuses", dans: *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 19e fascicule, 1957, p. 45-57.
- de Zürich, 1921 = Pierre de Zürich, "Histoire et généalogie de la famille seigneuriale de Billens", dans : *AF*, IXe année, 1921, p. 145-164, 205-216 et 273-280 (avec un tableau généalogique) et Xe année, 1922, p. 51-56, 82-88 et 250-282.
- de Zürich, 1922 = Pierre de Zürich, "Histoire de la seigneurie de Billens", dans : *Revue d'Histoire Suisse*, IIe année, 1922, p. 145-182.
- Dubois, 1944 = Frédéric-Th. Dubois, "Armories découvertes à l'église de Saint-François à Lausanne", dans : *AHS*, 1944, vol. 58, p. 71-73.

- Foras, 1863-1938 = E.-Amédée de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, 6 vol., Grenoble, 1863-1938
- Galbreath, 1934, t. I et 1936, t. II = Donald Lindsay Galbreath, *Armorial vaudois*, Baugy-sur-Clarens, t. I, 1934 et t. II, 1936.
- Galbreath, 1941 = Donald Lindsay Galbreath, "Sceaux et armoiries de la baronnie de Vaud", dans: *Livre commémoratif publié à l'occasion du cinquantième de la fondation de la Société Suisse d'Héraldique*, Bâle (=AHS, vol. 55, cahiers 3-4), 1941, p. 11-14.
- Grandjean, 1984 = Marcel Grandjean, "Villeneuves et bourgs médiévaux. Fondement de l'urbanisme régional : des siècles d'usage humain", dans : *L'Homme dans la ville*, cours général public, 1983-1984, Lausanne (= Publications de l'Université de Lausanne, 62), 1984, p. 61-100.
- Grandjean, 1990 = Marcel Grandjean, "L'apport architectural et artistique de la Savoie au nord du Léman, églises, chapelles et couvents", dans : *La Maison de Savoie en Pays de Vaud*, publié sous la direction de Bernard Andenmatten et Daniel de Raemy, catalogue de l'exposition de Lausanne (Musée historique), Lausanne, 1990, p. 216-219.
- Grandjean, 1992 = Marcel Grandjean, "Les architectes 'genevois' hors des frontières suisses à la fin de l'époque gothique", dans : *Nos Monuments d'art et d'histoire*, 43e année, 1992/1, p. 85-109.
- Grandjean et Grote, 1985 = Marcel Grandjean et Michèle Grote, *Villeneuve*, Berne (*Guides de Monuments suisses*, série 37, n°370), 1985.
- Gremaud, 1866 = Jean Gremaud, *Romont sous la domination savoyarde*, Romont, 1866.
- Guérin, 1880 = Paul Guérin, *Les petits bollandistes. Vies des saints d'après le père Giry*, Paris, 1880, t. IX, p. 492-512 (sainte Radegonde).
- Guilliman, 1597 = *Francisci Guillimani de rebus Helvetiorum sive antiquitatum libri V. Ex varii scriptis, tabulis, monumentis, lapidibus, optimis plurium linguarum auctoribus*, Fribourg et Avenches, 1597.
- HS, I/4 =HS, Abteilung I, *Archidiocèses et diocèses*, IV, *Le diocèse de Lausanne (IVe siècle-1821), de Lausanne et*

de Genève (1821-1925) et de Lausanne, Genève et Fribourg (depuis 1925), Bâle-Francfort, 1988.

- HS, III/1,1 = HS, Abteilung III, Band I, 1, *Frühe Klöster. Die Benediktiner und Benediktinerinnen in der Schweiz*, erster Teil, Berne, 1986 ; "Frühes Mönchtum und Benediktinische Klöster des Mittelalters in der Schweiz" von Elsanne Gilomen-Schenkel, p. 33-93.
- HS, III/2 = HS, Abteilung III, Band II, *Die Cluniazenser in der Schweiz*, Bâle et Francfort, 1991 ; "Die Nonnenklöster" von Hans-Jörg Gilomen, p. 37-39 ; "Münchenwiller", von Kathrin Tremp-Utz, p. 364-384.
- HS, III/3, 2 = HS, Abteilung III, Band III, zweiter Teil, Berne 1982, "Einleitung. Die Zisterzienserinnen in der Schweiz", von Brigitte Degler-Spengler, p. 508-574 ; "Bellevaux", von Kathrin Tremp-Utz, p. 584-596 ; "La Fille-Dieu", par Isabelle Bissegger-Garin, p. 665-695 ; "La Maigrage", von Patrick Braun, p. 797-830.
- IPR/FDieu, 1987 = Aloys Lauper, Marc-Henri Jordan et Ivan Andrey, *Inventaire du patrimoine religieux de la paroisse de Villaz-Saint-Pierre, abbaye de la Fille-Dieu*, ms. dactyl., Fribourg, 1987.
- Kuelin, 1980 = Franz Kuelin, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg*, Genève (reprint), 1980.
- Largiadèr, 1957 = Anton Largiadèr, *Papst Innozenz IV. et der Bischof von Lausanne*, Zürich, 1957.
- Leisibach, 1976 = Joseph Leisibach, *Die liturgischen Handschriften der Kantons- und Universitätsbibliothek Freiburg*, Fribourg, (=Spicilegii Friburgensis subsidia, 15), 1976.
- MAHFribourg, t. II, 1956 = *Les Monuments d'Art et d'histoire du canton de Fribourg*, t. II, *La ville de Fribourg*, par Marcel Strub, Bâle, 1956.
- Mahn, 1945 = Jean-Baptiste Mahn, *L'ordre cistercien et son gouvernement. Des origines au milieu du XIIIe siècle*, Paris, 1945.
- MAHVaud, t. I, 1965 et t. IV, 1981 = *Les Monuments d'Art et d'histoire du canton de Vaud*, t. I, *La ville de Lausanne, introduction, extension urbaine, ponts, fontaines, édifices religieux (sans la cathédrale), hospitaliers, édifices publics* (I), par Marcel Grandjean, Bâle, 1965 et t. IV, *Lausanne, villages, hameaux et maisons de l'ancienne campagne lausannoise*, Bâle, 1981.

- Marchal, 1992 = Guy P. Marchal, "Die 'Metz zuo Neisiedeln' : Marien im politischen Kampf", communication au colloque de Lucerne (27-29 mars 1992) : *Maria in der Welt. Marienverehrung im sozialhistorischen Kontext*, actes à paraître.
- Mariotte-Löber, 1973 = Ruth Mariotte-Löber, *Ville et Seigneurie. Les chartes de franchises des comtes de Savoie (fin XIIe siècle-1343)*, Annecy (=Mémoires et documents de l'Académie Florimontane, t. IV), 1973.
- Morard, 1981 = Nicolas Morard, "Une réussite éphémère : l'économie fribourgeoise aux XIVe et XVe siècles", dans : *Histoire du canton de Fribourg*, t. I, Fribourg, 1981, p. 241-283.
- Morerod, 1985 = Jean-Daniel Morerod, "Une abbaye cistercienne en difficulté : le Hautcrêt au milieu du XIVe siècle", dans : *Pro Bono Monte*, 1985, p. 8-19.
- Morerod, 1988 = Jean-Daniel Morerod, "L'abbaye du Hautcrêt et ses relations avec l'Ordre cistercien au milieu du XIVe siècle", dans : *RHES*, 82e année, 1988, p. 177-190.
- Morerod, 1991 = Jean-Daniel Morerod, "L'évêque de Lausanne et la Maison de Savoie. Le temps de la rupture (1273-1316)", dans : *Le pays de Vaud vers 1300*, Lausanne (=Cahier lausannois d'histoire médiévale, 6), 1992, p. 71-91.
- Offizieller Katalog*, 1883 = *Offizieller Katalog der Schweizerischen Landesausstellung, Zürich*, 1883, Spezial-Katalog der Gruppe XXXVIII: *Alte Kunst*, Zürich, [1883].
- Pasche, Véronique, "Vie religieuse à Lausanne autour des années 1300", dans : *Le pays de Vaud vers 1300*, Lausanne (=Cahier lausannois d'histoire médiévale, 6), 1992, p. 95-103.
- Pittet, 1935-1937 = Romain Pittet, "L'abbaye cistercienne de la Fille-Dieu à Romont", dans : *AF*, 23e année, 1935, p. 13-19, p. 129-142 et p. 161-170 ; 24e année, 1936, p. 69-84 et p. 129-189 ; 25e année, 1937, p. 65-80, p. 118-126, p. 142-163 et p. 177-206.
- Poudret, 1955 = Jean-François Poudret, *La succession testamentaire dans le Pays de Vaud à l'époque savoyarde (XIIIe-XVes siècles)*, Lausanne, 1955.
- Poudret, 1992 = Jean-François Poudret, "Par qui et comment les vaudois étaient-ils jugés en 1300", dans : *Le pays de*

Vaud vers 1300, Lausanne (=Cahier lausannois d'histoire médiévale, 6), 1992, p. 39-52.

- Renard, 1948 = Ernest Renard, *L'abbaye du Lieu en Chablais (Haute-Savoie)*, Genève, 1948.
- Schöpfer, 1990 = Hermann Schöpfer, "Zisterzienserkloster Altenryff/Hauterive. Baupläne, Veduten und andere Darstellungen des 17.-20. Jahrhunderts", dans : Sennhauser, 1990, p. 57-83.
- Sennhauser, 1990 = Hans Rudolf Sennhauser, *Zisterzienserbauten in der Schweiz. Neue Forschungsergebnisse zur Archäologie und Kunstgeschichte*, Zürich, 1992, 2. vol.
- Stajessi, 1903 = Charles Stajessi, "Romont. La tour des Chavannes. Episode de la guerre de Bourgogne", dans : *Fribourg artistique à travers les âges*, 1903/1 (sans pagination).
- Stribrsky, 1992 = Georg Stribrsky, [*Rapport préliminaire avant restauration*], ms. dactyl., 1992, fig. 9A.
- Tanner, 1965 = Henri Tanner, *L'abbaye du Lieu. Monastère de moniales cisterciennes. Perrignier (Haute-Savoie). Contribution à son histoire*, Thonon, (=Mémoires et Documents publiés par l'Académie Chablaisienne , t. LXVI), 1965.
- Tremp, 1988 = Ernst Tremp, "Wie gründet man ein Zisterzienserkloster ?. Die Anfänge der Abteien Hauterive und Hautcrêt", dans *RHES*, LXXXIIe année, 1988, p. 116-141.
- von Fischer, 1936 = Rudolf von Fischer, "Les guerres de Bourgognes" : dans : *Histoire militaire de la Suisse*, 2e cahier, Berne, 1936.
- von Roten, 1946 = von Roten, Hans-Anton, "Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter (1. Teil)", dans *Vallesia* , 1946, p.43-68.
- Waeber-Antiglio, 1976 = Catherine Waeber-Antiglio, *Hauterive. La construction d'une abbaye cistercienne au Moyen Age*, Fribourg (= *Scrimum Friburgense*, 5), 1976

Table des matières

Avant-propos	p. 1
Liste des abréviations utilisées	p. 4
Introduction	p. 5
1. Le cadre géographique : Romont et le territoire d'Entre aigues	p. 5
<i>La ville</i>	p. 5
<i>L'église paroissiale et son territoire</i>	p. 10
2. La fondation du monastère	p. 12
<i>La date de fondation</i>	p. 13
<i>La première église et les bâtiments conventuels d'après les sources historiques</i>	p. 16
<i>Le choix de l'ordre</i>	p. 18
<i>Le problème de l'exemption</i>	p. 20
<i>Le choix du lieu</i>	p. 21
<i>La question des fondateurs : la Savoie et les familles nobles locales</i>	p. 22
3. La rénovation du monastère au XIVE siècle	p. 27
<i>Les relations avec Romont : la Fille-Dieu, un monastère urbain ?</i>	p. 27
<i>La reconstruction de l'église conventuelle et sa consécration en 1346</i>	p. 28
- La dédicace	p. 29
<i>L'organisation intérieure de la nouvelle église et les fondations d'autel par des laïcs</i>	p. 30

	138
- Les fondations d'autels	p. 31
<i>L'incorporation du monastère à l'Ordre de Cîteaux</i>	p. 34
- L'incorporation du monastère	p. 34
<i>L'emprise de la famille de Billens sur le monastère</i>	p. 35
- Les peintures au-dessus de l'arc d'entrée du choeur	p. 36
- Jacques de Billens, doyen de Sion et vicaire général de l'évêché de Lausanne	p. 37
<i>La Maison de Savoie, la Fille-Dieu et les monastères de moniales cisterciennes au milieu du XIVe siècle</i>	p. 40
<i>Les armoiries du chevet de l'église et la représentation de Jeanne de Savoie en donatrice</i>	p. 42
<i>Conclusion</i>	p. 45
4. Le XVe siècle : heurs et malheurs	p. 46
<i>L'apogée : la rénovation du monastère au milieu du XVe siècle</i>	p. 47
<i>Les guerres de Bourgogne et la "destruction" du monastère</i>	p. 51
<i>Conclusion</i>	p. 53
Sources	p. 56
1. 1268-1600	p. 56
2. 1610-1941	p. 108
Bibliographie	p. 128
1. Index des sources imprimées citées	p. 128
2. Index bibliographique des travaux cités	p. 130